



# Agenda 21 de Saint-Marcellin

SYNTHESE

Avril 2013

# Sommaire

<b>SOMMAIRE .....</b>	<b>2</b>
<b>PREAMBULE.....</b>	<b>3</b>
<b>DOSSIER DE SYNTHÈSE .....</b>	<b>4</b>
<b>1. CONTEXTE DU PROJET .....</b>	<b>4</b>
1.1 LE TERRITOIRE SAINT-MARCELLINOIS : UN POLE URBAIN SINGULIER.....	4
1.2 SAINT-MARCELLIN ET SES EPCI.....	5
1.3 LE CONTEXTE LORS DU LANCEMENT DU PROJET A SAINT-MARCELLIN .....	7
1.4 EVENEMENTS PRECEDANT LE LANCEMENT DU PROJET .....	9
1.5 ENGAGEMENT ENVERS UN DEVELOPPEMENT DURABLE EN AMONT DU PROJET .....	9
<b>2. METHODOLOGIE GLOBALE .....</b>	<b>10</b>
<b>3. DIAGNOSTIC.....</b>	<b>12</b>
3.1 METHODE.....	12
3.2 ETAT DES LIEUX .....	12
3.3 SYNTHÈSE DIAGNOSTIQUE .....	13
3.4 ENJEUX.....	28
<b>4. STRATEGIE .....</b>	<b>33</b>
4.1 METHODOLOGIE .....	33
4.2 PROSPECTIVE .....	34
4.3 1ERE PISTE DE STRATEGIE EN FORUM PARTICIPATIF .....	38
4.4 STRATEGIE.....	40
<b>5. PLAN D’ACTIONS.....</b>	<b>61</b>
5.1 METHODOLOGIE .....	61
5.2 PROGRAMME D’ACTIONS .....	62
<b>6. PARTICIPATION .....</b>	<b>68</b>
6.1 FORMATION / SENSIBILISATION DES AGENTS EN INTERNE .....	69
6.2 ENTRETIENS DES ACTEURS .....	69
6.3 LA CONCERTATION GLOBALE .....	70
6.4 LA COMMUNICATION.....	72
<b>7. PILOTAGE – EVALUATION.....</b>	<b>74</b>
7.1 LES INSTANCES DE PILOTAGE DU PROJET .....	74
7.2 EVALUATION.....	76
7.3 ORGANISATION EVALUATION .....	76
7.4 OUTILS D’EVALUATION.....	77
<b>8. ORIGINALITE DU PROJET ET EXEMPLARITE .....</b>	<b>78</b>
8.1 SINGULARITE DU PROJET .....	78
8.2 EXEMPLARITE DU PROJET.....	78
<b>9. ETAT ACTUEL DU PROJET.....</b>	<b>80</b>

# Préambule

Le pays Sud Grésivaudan, territoire situé entre l'agglomération de Romans-Valence et celle de Grenoble-Voirion, s'est vu touché par la périurbanisation lors de la dernière décennie. Fatalité ou opportunité ? La ville de Saint-Marcellin ne veut pas subir mais maîtriser son développement, pour préserver ce qui fait son charme et sa force : un esprit de « village », une convivialité et un cadre de vie de qualité. Devenant « ville centre » de ce bassin de vie, Saint-Marcellin est en passe de connaître de profondes mutations. La ville a donc décidé de prendre son destin en main, en amorçant deux projets phare : révision de son Plan Local d'Urbanisme et lancement d'un agenda 21. A ces deux projets vient se rajouter l'adhésion de toutes les communautés de communes du Sud Grésivaudan au schéma de cohérence territoriale de l'aire urbaine grenobloise.

Ainsi, la ville affirme donc sa volonté de donner à son développement une coloration « durable », et ce, de manière transversale à tous les niveaux de sa politique. Cela passe d'une part, par une transversalité horizontale, ou thématique (prendre en compte systématiquement les 4 piliers du développement durable dans ses projets), mais aussi verticale ou territoriale, par la mise en cohérence des projets de développement à tous les niveaux territoriaux (CCPSM, CDDRA, syndicats mixtes, SCOT...).

Le développement durable n'est pas non plus chose nouvelle, puisque la ville a été marquée par un précédent mandat particulièrement novateur sur cette question à plusieurs niveaux (par exemple : création d'une régie d'eau et d'électricité, réalisation d'une chaufferie bois pour le chauffage d'un îlot urbain...).

Aujourd'hui, l'élaboration de l'agenda 21 a donc été une manière de faire un bilan des politiques lancées, de donner de la cohérence aux actions menées, et d'aller un cran plus loin dans l'engagement de la ville.

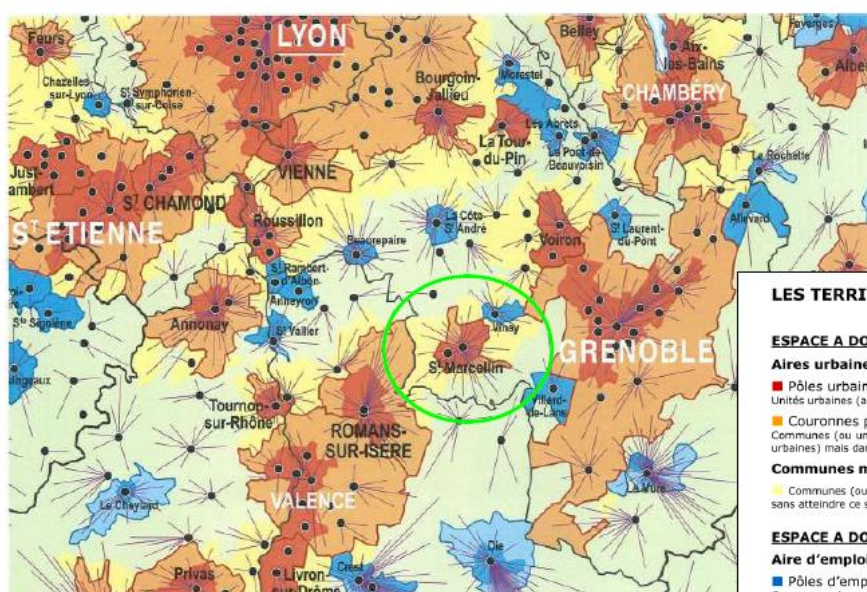
L'agenda 21 de Saint-Marcellin suit une méthodologie classique s'appuyant sur le Cadre de référence national. La ville mène une démarche interne en parallèle, pour rendre ses services plus efficaces et cohérents avec les principes du développement durable.

Le présent rapport vise à reproduire les différentes phases de la démarche d'élaboration de l'Agenda 21. Il constitue la synthèse demandée dans le dossier d'appel à reconnaissance.

# Dossier de synthèse

## 1. CONTEXTE DU PROJET

### 1.1 LE TERRITOIRE SAINT-MARCELLINOIS : UN POLE URBAIN SINGULIER



- Saint-Marcellin, un pôle urbain à part entière.

#### LES TERRITOIRES VECUS [INSEE]

##### ESPACE A DOMINANTE URBAINE

###### Aires urbaines

■ Pôles urbains  
Unités urbaines (agglomérations) comptant 5000 emplois ou plus

###### Couronnes périurbaines

■ Couronnes périurbaines  
Communes (ou unités urbaines) dont 40 % ou plus des actifs travaillent hors de la commune (ou unités urbaines) mais dans l'aire urbaine

###### Communes multipolarisées

■ Communes (ou unités urbaines) dont 40 % ou plus des actifs travaillent dans plusieurs aires urbaines, sans atteindre ce seuil avec une seule d'entre-elles

##### ESPACE A DOMINANTE RURALE

###### Aire d'emploi de l'espace rural

■ Pôles d'emploi de l'espace rural  
Communes (ou unités urbaines) n'appartenant pas à l'espace à dominante urbaine comptant 1500 emplois ou plus

###### Couronne des pôles d'emploi de l'espace rural

■ Communes (ou unités urbaines) n'appartenant pas à l'espace à dominante urbaine dont 40% ou plus des actifs résidents travaillent hors de la commune (ou de l'unité urbaine) mais dans l'aire de l'emploi de l'espace rural

###### Autre commune de l'espace à dominante rurale

■ Pôles d'emploi de l'espace rural  
Communes (ou unités urbaines) n'appartenant ni à l'espace à dominante urbaine, ni à une aire d'emploi de l'espace rural

Source : Extrait du diagnostic du territoire sud Grésivaudan dans le cadre du SCOT – AURG 2006

En premier lieu, il convient de situer Saint-Marcellin dans son environnement. La ville est considérée comme un pôle urbain central qui draine la population de tout le bassin de vie. Situé à mi-distance entre le pôle de Valence-Romans et celui de Grenoble-Voiron, c'est un pôle urbain singulier, car il est à la fois de petite taille, mais non pas pour autant considéré comme un pôle rural, comparé à des pôles de taille équivalente.

Cette singularité pose donc d'emblée le contexte de la ville : une ville à taille humaine, au cœur d'un bassin rural, contenant toutes les composantes d'une vie urbaine : services, commerces, administrations, culture, loisirs, équipements, infrastructures de déplacement (train, autoroute)...

Une place de choix, mais un territoire pris en étau entre 2 pôles urbains : une périurbanisation qui gagne du terrain...

## 1.2 SAINT-MARCELLIN ET SES EPCI

La ville de Saint-Marcellin est intégrée au sein de plusieurs EPCI avec lesquelles elle interagit. Nous présentons ici les différentes structures auxquelles est adhére.

### 1. La commune de Saint Marcellin

Tout d'abord, la commune possède toutes les compétences générales confiées aux collectivités locales et non transférées aux autres institutions. Ces compétences (voirie, urbanisme, action sociale, enseignement primaire, sports etc...) se limitent au territoire communal. Son financement est assuré par les impôts locaux, la taxe professionnelle et les dotations de l'Etat.

### Les EPCI :



### 2. La communauté de Communes du Pays de Saint Marcellin

La communauté de communes regroupe 16 communes soit environ 20 000 habitants. Son financement provient de la taxe professionnelle et d'une fiscalité propre. Ses compétences, de trois types : obligatoires, optionnelles ou facultatives sont :

- Aménager l'espace (obligatoire)
- Développer l'économie et soutenir l'emploi (obligatoire)
- Promouvoir le développement touristique
- Protéger l'environnement (optionnelle)
- Favoriser l'accès au logement (optionnelle)
- Accompagner l'insertion sociale des plus fragiles
- Accueillir les enfants & développer les loisirs des jeunes
- Généraliser l'accès aux nouvelles technologies

- Réaliser les équipements structurants

La communauté de communes gère aussi la collecte et le traitement des ordures ménagères en partenariat avec le SICTOM et a adhéré au SCOT grenoblois.

### 3. Le pays du Sud Grésivaudan

C'est un syndicat mixte qui regroupe les communes de Saint Marcellin, Vinay et Pont en Royans. Ses financements sont assurés par la région Rhône Alpes à travers le Contrat de Développement Durable en Rhône-Alpes. Il a pour compétences :

- Le développement des Ressources Humaines
- Le développement économique
- Le développement touristique
- La culture et vie associative
- Les technologies de l'Information et de la Communication (TIC)
- L'animation du contrat de pays

### 4. Le SIVOM d'Agglomération

Le SIVOM d'Agglomération est un syndicat à vocation multiple qui réunit les communes de l'agglomération de Saint Marcellin (St Sauveur, Chatte, St Vérand, Têche et Varacieux). Il a pour compétences :

- L'épuration des eaux usées des communes membres
- L'établissement du schéma directeur des itinéraires cycles
- La réhabilitation du bassin versant de la Cumane
- L'étude de vulnérabilité des ressources en eau potable des communes membres

### 5. Conseil général de l'Isère

Le Conseil Général a un grand nombre de compétences essentiellement orientées vers l'aménagement du territoire (économie, transports etc..), vers la solidarité et l'action sociale, vers le tourisme etc...

Les priorités actuelles du Conseil général de l'Isère s'appuient sur 3 axes :

- La solidarité entre les Isérois et entre les territoires
- Le développement économique et durable
- La qualité de vie avec la priorité aux déplacements

Il faut préciser que le Conseil Général de l'Isère a réalisé un agenda 21.

### 6. SICTOM du Sud Grésivaudan

Le Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères (SICTOM) Sud-Grésivaudan concerne 45 communes des cantons de Saint-Marcellin, Vinay, Pont-en-Royans et Tullins qui ont choisi la compétence « Ordures ménagères » et décidé de la déléguer aux SICTOM. Les financements sont assurés par la redevance incitatrice au tri avec la facturation au volume.

En plus de s'occuper de la collecte, du transfert et du traitement des ordures ménagères, du tri, des déchèteries, etc. le SICTOM s'occupe également de l'information et l'éducation à l'environnement, dans les écoles par exemple.

## 1.3 LE CONTEXTE LORS DU LANCEMENT DU PROJET A SAINT-MARCELLIN

L'agenda 21 a été lancé parallèlement à deux événements majeurs pour la ville :

### 1/ Le rattachement des 3 communautés de communes du pays Sud Grésivaudan au Schéma de Cohérence Territoriale de Grenoble :

Les trois intercommunalités constituant le Pays du Sud-Grésivaudan ont intégré officiellement le territoire de la Région Urbaine Grenobloise **le 2 mars 2007**. Ce rattachement était l'aboutissement de réflexions initiées, d'une part, par l'entrée en vigueur de la loi SRU modifiant substantiellement les conditions de gestion et de maîtrise de l'aménagement de l'espace, et, d'autre part, du fait de la nécessité de doter le Sud-Grésivaudan d'un outil de planification partagé à l'échelle de son territoire en complément des procédures et moyens déjà mobilisés pour son développement (Contrat de Développement de Pays Rhône-Alpes notamment).

Le choix du rattachement à la Région urbaine grenobloise a été arbitré au détriment de la possibilité d'élaborer un SCOT autonome du Pays du Sud-Grésivaudan. La logique d'ajuster les stratégies territoriales de développement avec celle du pôle le plus influent a été mise en avant comme pouvant permettre tout à la fois la maîtrise des enjeux locaux par les secteurs et le bénéfice d'une échelle suffisante pour aborder des questions majeures (déplacements, habitat, équilibre économique, etc.).

Les objectifs exprimés par les élus locaux :

1. Contribuer à une démarche commune garantissant une politique cohérente d'aménagement qui dépasse l'addition de politiques foncières locales et permettant un développement coordonné pour les années à venir.
2. Faire reconnaître et partager le positionnement et la fonction stratégiques du Sud-Grésivaudan au sein du SCOT, de par sa connexion avec l'agglomération romano-valentinoise et le département de la Drôme. Valoriser le positionnement du bassin de Saint-Marcellin dans la hiérarchie des pôles de la région urbaine afin de jouer pleinement une fonction de relais entre deux dynamiques urbaines et métropolitaines.
3. Nous approprier le projet, nous y reconnaître afin de le porter localement pour les 15 – 20 années à venir.
4. Enrichir le projet à l'échelle de la grande Région urbaine des valeurs propres à notre territoire.

### 2/ Le lancement du Plan Local d'Urbanisme de Saint-Marcellin.

Le nouveau PLU a été arrêté **le 26 juin 2012** ; il définit des orientations dans son PADD (dont les orientations générales ont été débattues en Conseil Municipal du 10 avril 2012).

Les orientations du PADD sont fondées sur les bases législatives du SCOT :

- La réduction de la périurbanisation ;
- La réduction de l'étalement urbain ;
- La réduction de la consommation des espaces agricoles et naturels, et leur fragmentation ;
- La préservation de la biodiversité et des atouts paysagers diversifiés des territoires ;
- La structuration de l'urbanisation ainsi que la localisation de l'emploi, des commerces, des grands équipements et des services autour d'une armature urbaine hiérarchisée et articulée avec le système de transports collectifs ;

- La création des conditions permettant de favoriser un fonctionnement plus autonome des secteurs et des territoires.

Les orientations générales du PADD sont basées sur les principes fondamentaux de la politique urbaine de la Ville de Saint-Marcellin :

- 1) L'affirmation de Saint-Marcellin comme ville-centre ;
- 2) L'offre d'habitat adaptée à la fois au maintien de la population existante et à l'accueil de nouvelles populations ;
- 3) La recherche d'équilibre entre habitat, activités et équipements ;
- 4) La diversification des modes de déplacement.

Les orientations du PADD sont hiérarchisées et organisées en 4 axes qui sont les suivants :

- Axe I « Confortons le rôle de Ville-centre de Saint-Marcellin »
- Axe II « Développons la qualité de vie à Saint-Marcellin »
- Axe III « Affirmons le caractère Ville verte de Saint-Marcellin »
- Axe IV « Poursuivons une politique globale des déplacements »

(→ Ces orientations sont synthétisées par une carte générale).

Les orientations du PADD visent :

- Le confortement du cœur de la ville en tant que lieu principal d'animation ;
- La protection du patrimoine historique de la partie ancienne de la ville ;
- Le renouvellement urbain et la structuration de l'espace central de développement, permettant de répondre au besoin d'équilibre habitat-activités-équipements ;
- L'aménagement du quartier de la Gare et la densification dans un rayon 500 m, afin s'assurer le rôle de ville-centre et d'optimiser les déplacements internes et externes de Saint-Marcellin ;
- L'ouverture à l'urbanisation de certains secteurs proches de l'espace déjà urbanisé nécessaires pour répondre à la demande en logements, pour soutenir le rythme de construction et pour assurer les mixités et les diversités des fonctions urbaines et d'habitat ;
- La recherche de solutions pour l'amélioration des liaisons nord-sud, afin de développer le maillage urbain ;
- Le développement des liaisons vertes, afin d'améliorer les déplacements en modes doux ;
- La structuration des axes traversants et des entrées de ville, afin d'améliorer le maillage urbain et les déplacements ;
- Le renforcement des zones activités dans la partie sud de la ville, afin de répondre au besoin de développement et d'accueil d'activités économiques ;
- La limitation des espaces constructibles afin de protéger les Coteaux ;
- La protection de la vallée de la Cumane afin d'assurer le principal corridor écologique ;
- Divers aménagements paysagers, dans l'objectif de l'embellissement, du développement de l'espace public et de l'amélioration des déplacements.



L'agenda 21 s'est construit parallèlement au PLU, et les 2 projets se sont mutuellement alimentés.

La stratégie de l'Agenda 21 de la ville a été conçue parallèlement à l'élaboration du PLU, et est donc cohérente avec le Projet d'Aménagement de Développements Durables (PADD). La stratégie de l'Agenda 21 enrichit les grandes orientations générales pour la ville afin d'impulser une prise en compte encore plus complète du développement durable pour la prochaine décennie.

De la même façon, le diagnostic d'agenda 21 s'est reposé en partie sur le travail de diagnostic réalisé par l'Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise, en vue du rattachement du pays sud Grésivaudan au SCOT grenoblois.

Les projets sont donc cohérents entre eux.

## **1.4 EVENEMENTS PRECEDANT LE LANCEMENT DU PROJET**

- Réalisation d'un recensement des actions de développement durable déjà entreprises par la commune jusque-là.
- Choix de réaliser un agenda 21 : le 08 septembre 2009
- Accompagnement par Rhonalpénergie-Environnement par convention
- Audition des bureaux d'études candidats pour l'accompagnement de la ville : 31 Mars 2010
- Choix du bureau d'études Adret et Territoires, basé à Voreppe.
- Lancement de la mission d'Adret et Territoires : Juin 2010

## **1.5 ENGAGEMENT ENVERS UN DEVELOPPEMENT DURABLE EN AMONT DU PROJET**

La municipalité de Saint-Marcellin, en lien avec ses partenaires (SIVOM, SICTOM, Pays Sud Grésivaudan, communauté de commune du pays de Saint-Marcellin) a mené lors du dernier mandat plusieurs actions fortement imprégnées de développement durable, sous l'impulsion d'élus sensibilisés.

Plusieurs projets ont émergé sur la période de ces 10 dernières années :

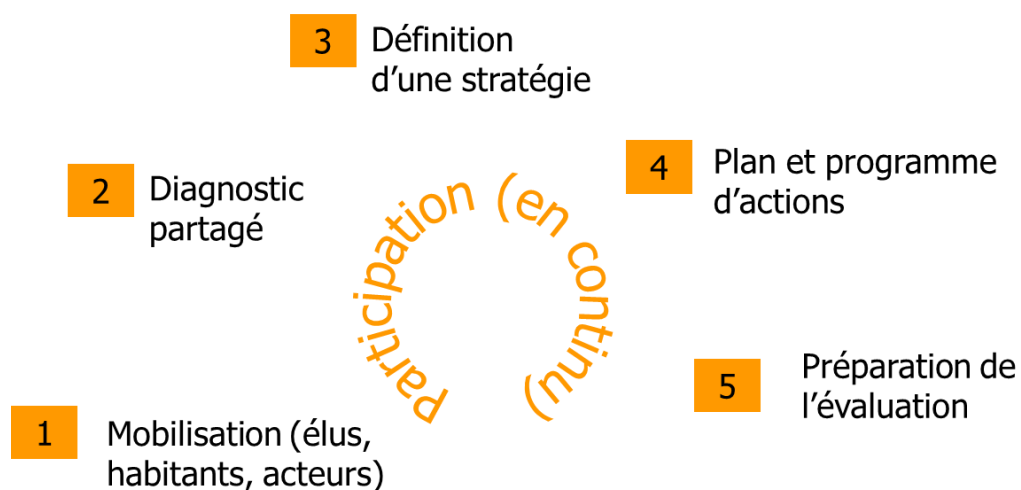
Création des régies d'eau et d'énergie, création d'une nouvelle station d'épuration zéro nuisances, arrosage automatique en « goutte à goutte », gestion différenciée des espaces verts, mise en place de la pesée embarquée et de la tarification incitative des déchets, mise en place d'actions de concertation via le groupe Plan Local de Déplacements (groupe PLD), création de l'espace culturel du Diapason, transformation de l'ancienne manufacture de tabac en espace administratif et de vie locale (Maison de l'économie, Maison des associations...), mise en place d'une chaufferie bois dans le quartier de la Plaine, création d'un parking relais de 177 places dans le cadre de la réhabilitation de la place de la gare...

## 2. METHODOLOGIE GLOBALE

La méthodologie d'agenda 21 de la ville de Saint-Marcellin s'appuie sur le cadre de référence national pour les projets territoriaux de développement durable.

La méthode repose ainsi sur les 5 éléments de méthode et le contenu sur les 5 finalités.

Les étapes de la réalisation du projet ont été les suivantes :



La démarche territoriale est complétée par une démarche interne de développement durable, menée par le « Groupe qualité ».

Le schéma page suivante reprend les étapes clés du projet :

## Les étapes chronologiques du projet / méthodologie

### **1/ Phase de lancement et de mobilisation :**

- Agents : formation de tous les agents municipaux au développement durable
- Comité de pilotage de lancement (COFIL) : présentation de la démarche
- COFIL communication/concertation : stratégie de concertation
- Comité de direction de lancement : présentation de la démarche
- Conseil municipal de lancement : présentation de la démarche
- Groupe qualité : lancement de la démarche interne
- COFIL : préparation du Forum
- FORUM de lancement avec les habitants : présentation de la démarche et invitation aux ateliers de diagnostic

### **2/ Diagnostic partagé :**

- COFIL : préparation de la phase diagnostic
- Entretiens avec 15 personnes clés du territoire
- Réalisation d'un état des lieux thématique
- Analyse des politiques publiques au regard du développement durable
- COFIL : préparation des ateliers de concertation
- 4 ateliers de partage de l'état des lieux
- Synthèse du diagnostic et proposition d'enjeux
- Groupe qualité : travail sur le diagnostic interne et les objectifs
- COFIL : présentation du diagnostic et des enjeux pour validation

### **3/ Stratégie :**

- Atelier prospective avec les habitants : scénario rêvé / redouté pour chaque enjeu
- Détermination des premières pistes d'axes stratégiques
- COFIL : validation de ces pistes et préparation du Forum
- FORUM pour définir ces axes
- Proposition d'une première structure de stratégie
- Atelier habitants : débat sur les axes stratégiques
- Conseil municipal : choix et validation de la stratégie
- Rédaction

### **4/ Plan d'actions :**

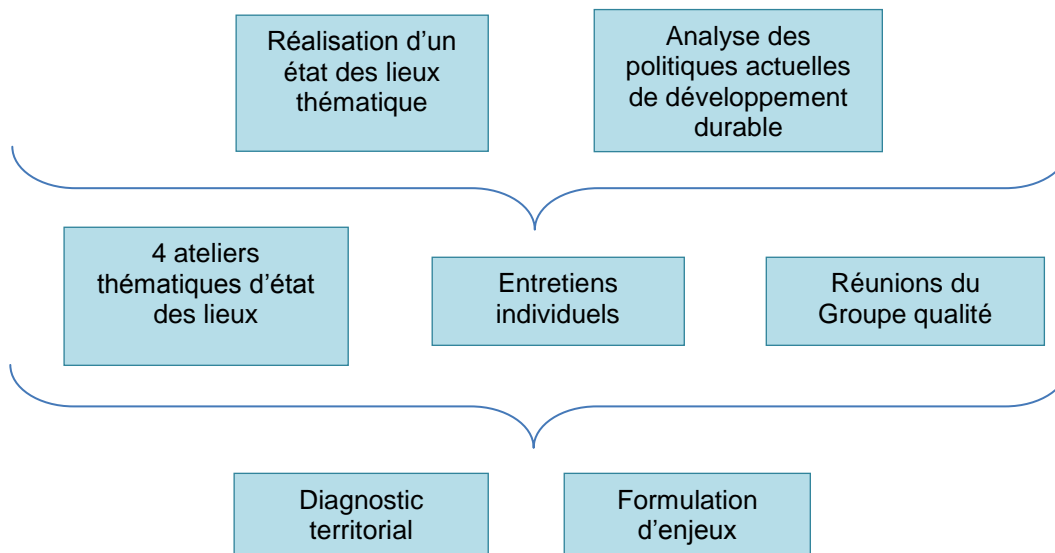
- COFIL : préparation de la concertation
- 2 ateliers avec les habitants : recueil d'idées d'actions
- Groupe qualité : définition du plan d'actions internes
- Construction d'un premier plan d'actions
- Affinage des actions dans les services et auprès des partenaires
- COFIL : préparation du Séminaire
- Séminaire élus-techniciens : travail en sous-groupes pour choisir et prioriser les actions
- Rédaction des fiches actions
- Conseil Municipal : validation du projet.
- COFIL : préparation du Forum
- FORUM de présentation des actions

### **5/ Evaluation :**

- COFIL : réunion de présentation et de définition de l'évaluation
- Comité de direction : choix des indicateurs stratégiques et de la méthode d'évaluation
- Création d'un tableau de bord de pilotage de l'agenda 21

## 3. DIAGNOSTIC

### 3.1 METHODE



### 3.2 ÉTAT DES LIEUX

L'état des lieux est une photographie à un instant T de la commune dans toutes ses caractéristiques.

A partir des données fournies par la ville, nous avons réalisé l'état des lieux de la commune, en traitant l'ensemble des thématiques qui composent un territoire, inspirées des 16 champs définis dans le Cadre de référence national.

Nous avons donc réalisé cela en 4 grandes thématiques :

- **Environnement/Energie** : les ressources naturelles, les paysages, les déchets, les nuisances, les risques naturels, l'énergie
- **Démographie/urbanisme** : la démographie, les logements, l'urbanisme, les déplacements
- **Economie/emploi** : l'économie, les emplois, la formation, l'agriculture le tourisme
- **Vie sociale** : l'éducation, le sport la culture et les loisirs, la solidarité, la santé, l'éco-citoyenneté, la démocratie participative, la coopération décentralisée.

- **Ce que nous entendons par état des lieux :**

Sur la base d'une recherche documentaire complète : recherche bibliographique, recherche internet, et étude des documents structurants de la commune (PRU, PLU, CUCS, PEL, PRE, diagnostics énergétiques, etc.), des fiches thématiques de données chiffrées (profils de territoire INSEE, statistiques Agreste...), graphiques, cartographies et schémas nous ont permis de comprendre le fonctionnement du territoire dans son environnement. Chaque chiffre a été mis en relief : soit il a été comparé dans le temps (évolution d'une donnée jusqu'à nos jours), soit dans l'espace (comparé à d'autres territoires de taille équivalente ou des territoires supra-territoriaux : communauté de communes, département...).

Pour chaque thème une synthèse Atout Faiblesse Opportunité Menace (AFOM) a été réalisée.

Ces fiches d'état des lieux ont servi de support de base pour les ateliers de concertation, en vue d'un diagnostic partagé.

### 3.3 SYNTHÈSE DIAGNOSTIQUE

Le diagnostic final synthétise l'ensemble des données émanant des étapes précédentes :

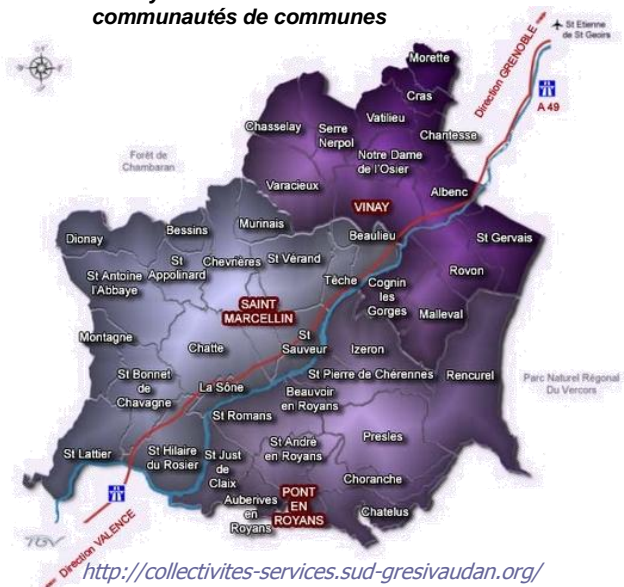
- Entretiens
- Etat de lieux thématique
- Analyse développement durable
- Ateliers de concertation.

Le diagnostic final est une synthèse rédigée et illustrée des caractéristiques du territoire avec une vision prospective. Cette synthèse nous permet de caractériser une série d'enjeux pour le territoire saint-marcellinois.

Reprenant les caractéristiques les plus marquantes du territoire, il se scinde en plusieurs parties :

1. Saint-Marcellin, une ville attractive
2. Une société en mutation, une ville en mouvement ; une centralité de plus en plus évidente....
3. Une ville en butte à son développement rapide : des difficultés à assumer « seule » cette évolution, qui touche l'ensemble du bassin de vie
4. Une économie locale qui se joue à l'échelle intercommunale ; en cela, un territoire relativement stable et actif, si ce n'est la récente crise qui fait ombrage au tableau
5. Le pari ou l'opportunité d'un développement durable pour la ville – des projets dans ce sens, mais une mentalité encore peu encline au changement

**Le Pays Sud Grésivaudan et ses 3 communautés de communes**



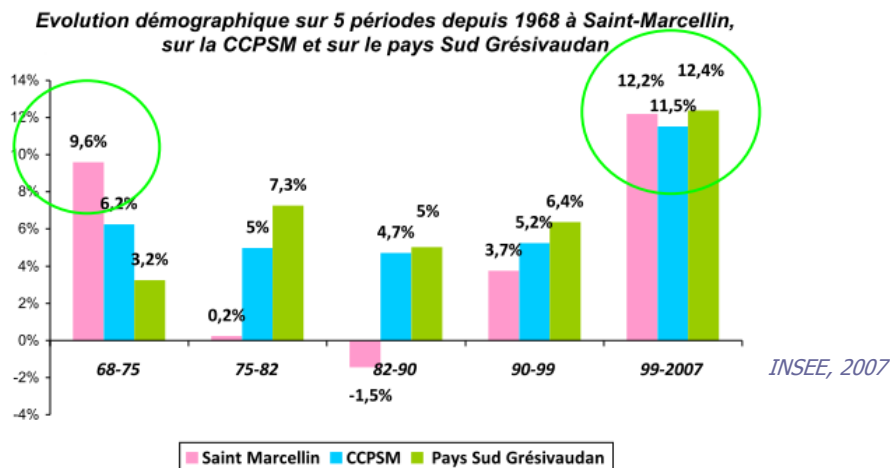
Saint-Marcellin, commune de 7 800 habitants au dernier recensement, est au cœur d'un bassin de vie plus large qu'est le Pays sud Grésivaudan, comptant 42 000 habitants. La commune fait partie de la communautés de communes du Pays de Saint-Marcellin, qui compte près de 22 000 habitants.

Les 3 communautés de communes du Pays Sud Grésivaudan (incluant Vinay et la Bourne également) adhèrent depuis 2008 au SCOT de l'agglomération grenobloise, en cours de modification, dont l'objectif est de définir les grandes orientations d'aménagement pour 2030.

## 1. Saint-Marcellin, une ville attractive.

La ville de Saint-Marcellin a connu des évolutions démographiques en 3 temps depuis les années 60 : dans les années 60-70, elle accueille une population issue de l'exode rural ; dans les années 70-90, elle perd plutôt des habitants sous l'effet de la crise industrielle ; sur la période récente, l'augmentation démographique connaît une envolée sans précédent (+12% entre 1999 et 2007 ; +3% sur la période précédente).

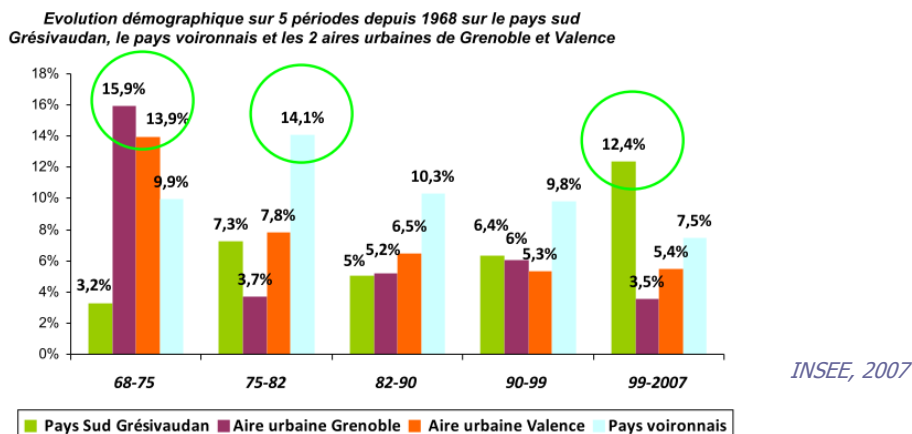
Cette augmentation se ressent sur l'ensemble du bassin de vie, qui connaît une croissance similaire.



### a. Un accroissement récent de tout le bassin de vie

Dans un premier temps, on remarque que l'augmentation démographique du pays Sud Grésivaudan est imputable au phénomène de périurbanisation concentrique autour des agglomérations voisines (Grenoble et Valence). En effet, les ménages en quête d'une maison individuelle à la campagne à prix accessible se reportent de plus en plus loin, à mesure que les agglomérations saturent et que les coûts augmentent.

La périurbanisation qui touche aujourd'hui le pays Sud Grésivaudan s'est faite par étapes : dans les années 70, ce sont les agglomérations elles-mêmes qui sont dopées (croissance de 16% pour Grenoble et de 14% pour Valence en 6 ans) ; dans les années 80, cette périurbanisation arrive à saturation et se reporte sur le pays Voironnais, qui connaît des tendances similaires (+ 14% en 6 ans) ; entre 1980 et 2000, les écarts de croissance sont un peu plus atténués, avec néanmoins le Voironnais en tête ; c'est à partir de 2000, que le Pays Sud Grésivaudan est lui-même touché par ce phénomène et connaît des croissances similaires aux autres territoires : + 12,5%.



## b. Une croissance de Saint-Marcellin plutôt interne au Pays

Pour autant, aujourd'hui du moins, cette augmentation démographique du Pays n'est que faiblement responsable de l'accroissement de population à Saint-Marcellin, ou alors seulement indirectement. Il y aurait donc plutôt un mouvement intrinsèque au Pays, avec une arrivée de populations des alentours en quête de services. Car les ménages des agglomérations voisines arrivent sur le territoire plutôt pour bénéficier d'une maison individuelle à la campagne, c'est à dire à l'extérieur de la ville. Saint-Marcellin éprouverait même des difficultés à capter ces populations urbaines, malgré une offre récente de logements de standing dans la nouvelle ZAC de la Plaine. Ainsi, ce sont des populations âgées, d'une part, et plutôt précaires, d'autre part, qui tendent actuellement à se concentrer à Saint-Marcellin.

Evolution de la population par tranche d'âge  
De 1999 à 2007 sur Saint Marcellin

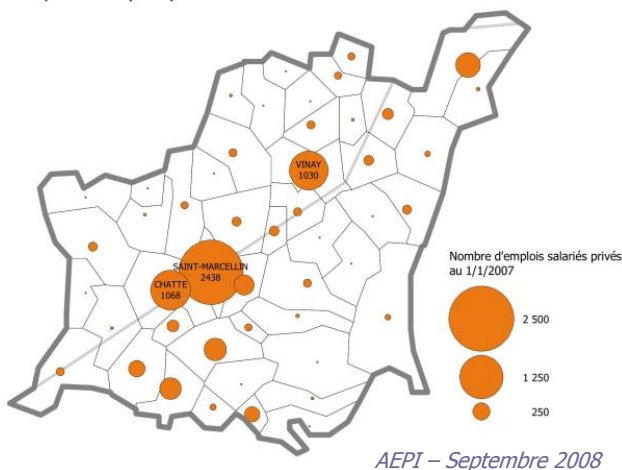


Effectivement, on remarque une nette augmentation entre 1999 et 2007 des personnes âgées de 75 ans et plus.

## c. Saint-Marcellin capitalise tous les avantages d'une grande dans une ville à taille humaine

En effet, la caractéristique de Saint-Marcellin est de concentrer l'ensemble des services, emplois, commerces, administrations, équipements et loisirs du pays sud Grésivaudan, alors qu'elle demeure une petite ville. En cela, elle présente un atout indéniable, pour des personnes ayant besoin de l'ensemble de ces services. En outre, elle bénéficie d'un cadre de vie de qualité.

Emploi salarié privé par commune au 1/1/2007

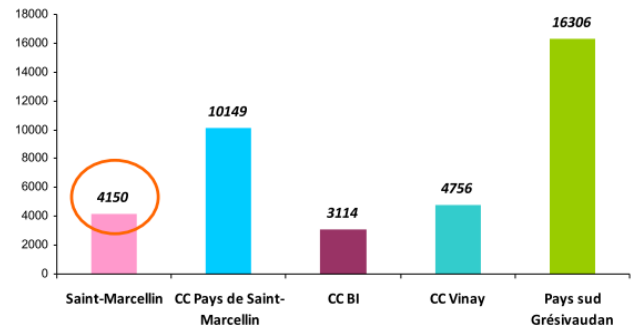


Ce sont d'abord ¼ des emplois qui se trouvent sur place ; 70 % si l'on compte aussi les 7 communes alentours.

La ville concentre aussi  $\frac{1}{4}$  des logements du pays sud Grésivaudan, et les  $\frac{3}{4}$  des logements sociaux de la communauté de communes du Pays de Saint-Marcellin. En outre, les logements collectifs y sont majoritaires aux  $\frac{2}{3}$ .

INSEE 2007

Nombre de logements en 2007 à Saint-Marcellin et sur 4 territoires de référence



### Hôpital de Saint-Marcellin



La ville présente l'avantage de capitaliser un ensemble de services médico-sociaux, qui rendent la ville assez autonome vis à vis des agglomérations voisines : 1 hôpital de 60 lits en hospitalisation complète et 3 de jour, 1 maison de retraite de 88 places (+ 6 de jour), des services aux personnes dépendantes, et des lieux d'aide et d'écoute, mais aussi des services pour les plus démunis.

Avec un taux d'équipement plutôt haut pour une ville de cette taille, Saint-Marcellin est très attractive pour son offre culturelle et de loisirs. La ville a traditionnellement toujours bénéficié d'un dynamisme associatif, notamment pour les sports et la culture ou les loisirs. Ville porte du PNR du Vercors, elle profite en outre des atouts naturels de son environnement proche. Un cinéma, une salle de spectacle de qualité, la MJC, l'école de musique, des programmes culturels variés, ancrés localement mais aussi ouverts sur le monde rendent l'offre culturelle riche et de qualité.

Les jeunes profitent également d'une médiathèque, d'une cyberbase et d'une ludothèque, et un ALSH est localisé sur la ville.

### Le sport et la culture





## Mairie

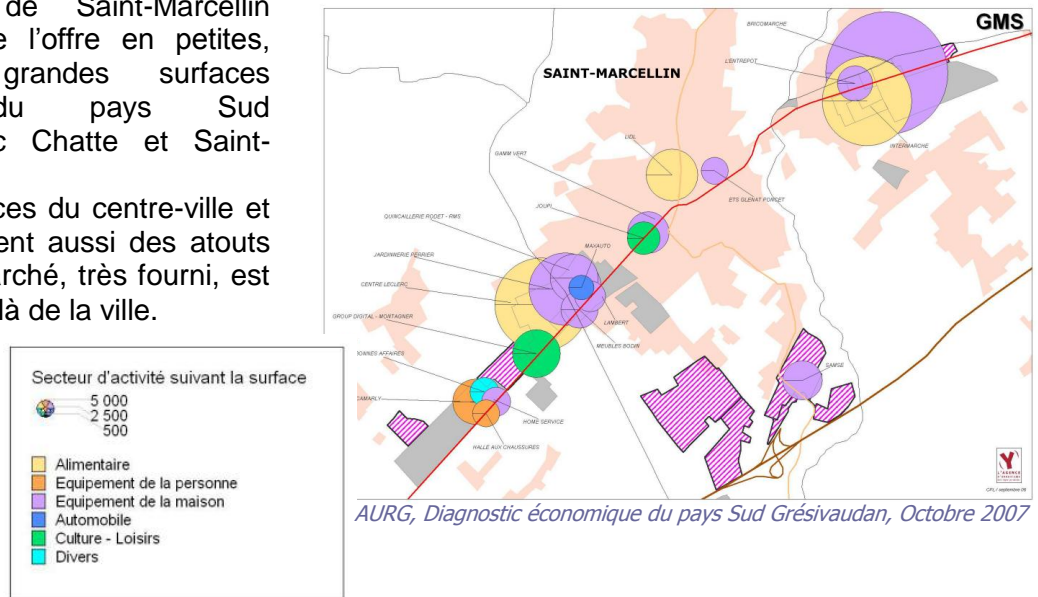


Le nouveau pôle de l'ancienne Manufacture, qui comprend la Maison de l'économie, la Maison du Conseil Général, les intercommunalités (SIVOM, CC du Pays de Saint-Marcellin, le Pays Sud Grésivaudan), les régies municipales d'eau et d'énergie, etc., est venu se rajouter à un ensemble d'administrations déjà présentes en centre-ville : mairie, office du tourisme, CCAS. En outre, Saint-Marcellin compte également 2 lycées, 1 collège, 4 groupes scolaires, et 4 restaurants scolaires.

Enfin, la ville de Saint-Marcellin concentre 90% de l'offre en petites, moyennes et grandes surfaces commerciales du pays Sud Grésivaudan, avec Chatte et Saint-Sauveur.

Les petits commerces du centre-ville et le marché constituent aussi des atouts pour la ville. Le marché, très fourni, est reconnu bien au-delà de la ville.

Les commerces suivant les secteurs d'activités et les surfaces



## d. Cadre de vie : environnement et paysage

La ville bénéficie d'un cadre de vie attractif, qui, selon des chercheurs, cristalliserait tous les composants d'une qualité de vie « idéale ».

L'un de ces composants est indéniablement le paysage et l'environnement naturel.

La ville, de par sa position géographique, s'ouvre à des vues remarquables, notamment sur le Vercors et sur les Chambarans ; les immeubles sont de petite taille, favorisant l'ouverture vers ces vues.

La ville en elle-même bénéficie d'espaces naturels et agricoles : les coteaux au nord, espaces cultivés et naturels ouverts à la promenade ; le ruisseau de la Cumane, qui fait office de frontière naturelle à l'est de la commune et l'objet d'un projet de valorisation ; un ensemble d'espaces naturels urbains composés de rangées d'arbres (11 ha d'espaces boisés classés ou alignements d'arbres préservés), de places ou de parcs publics, mais aussi de jardins individuels ou familiaux (notamment au pied de la colline de Joud).

La ville est donc parfaitement équilibrée, puisque espaces naturels et espaces urbains représentent chacun la moitié de la surface communale.

Enfin, la ville est entourée d'un vaste bassin agricole faisant alterner cultures, prairies (élevage) ou noyeraies. L'Isère et sa ripisylve sont au centre de ce vaste ensemble paysager.

## e. Patrimoine et histoire

Enfin, la ville de Saint-Marcellin bénéficie d'un patrimoine architectural, hérité de l'histoire : les remparts, des maisons datant du XVIème au XIXème s, le château du Mollard...

L'histoire en elle-même est riche d'hommes et femmes qui ont marqué la ville : Barbara, qui a donné lieu à un festival de chanson depuis 2000, Humbert II et le conseil delphinal, mais aussi notables, résistants, hommes d'armes, artistes ou scientifiques.

L'histoire récente liée à l'essor industriel marque encore aujourd'hui Saint-Marcellin et son bassin de vie.

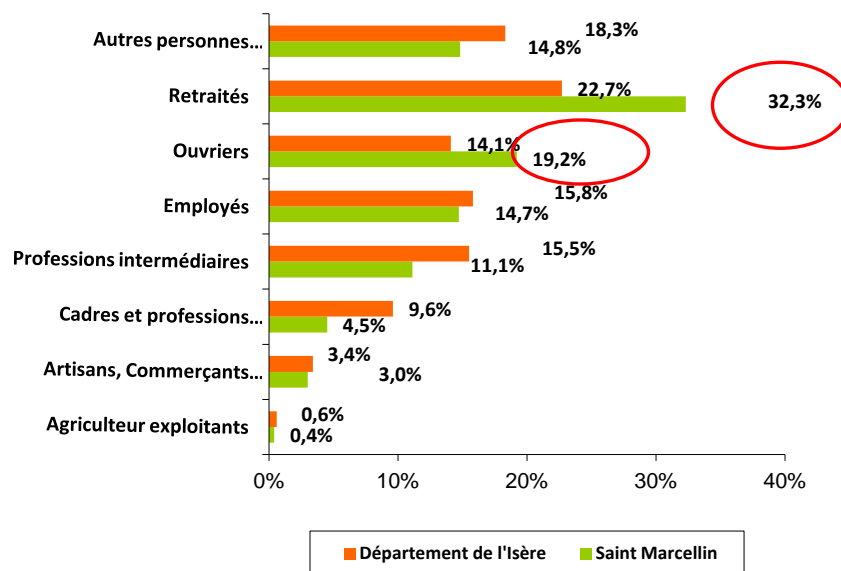
Ces personnages, faits et sites valorisent la mémoire et enrichissent le patrimoine identitaire de ville.

## 2. Une société en mutation, une ville en mouvement ; une centralité de plus en plus évidente....

La périurbanisation en cours préfigure des évolutions à tous niveaux, nécessitant des réajustements, que la ville a d'ores et déjà commencé à anticiper ; notamment, son rôle de ville centre tend à s'affirmer.

### a. Des évolutions sociales

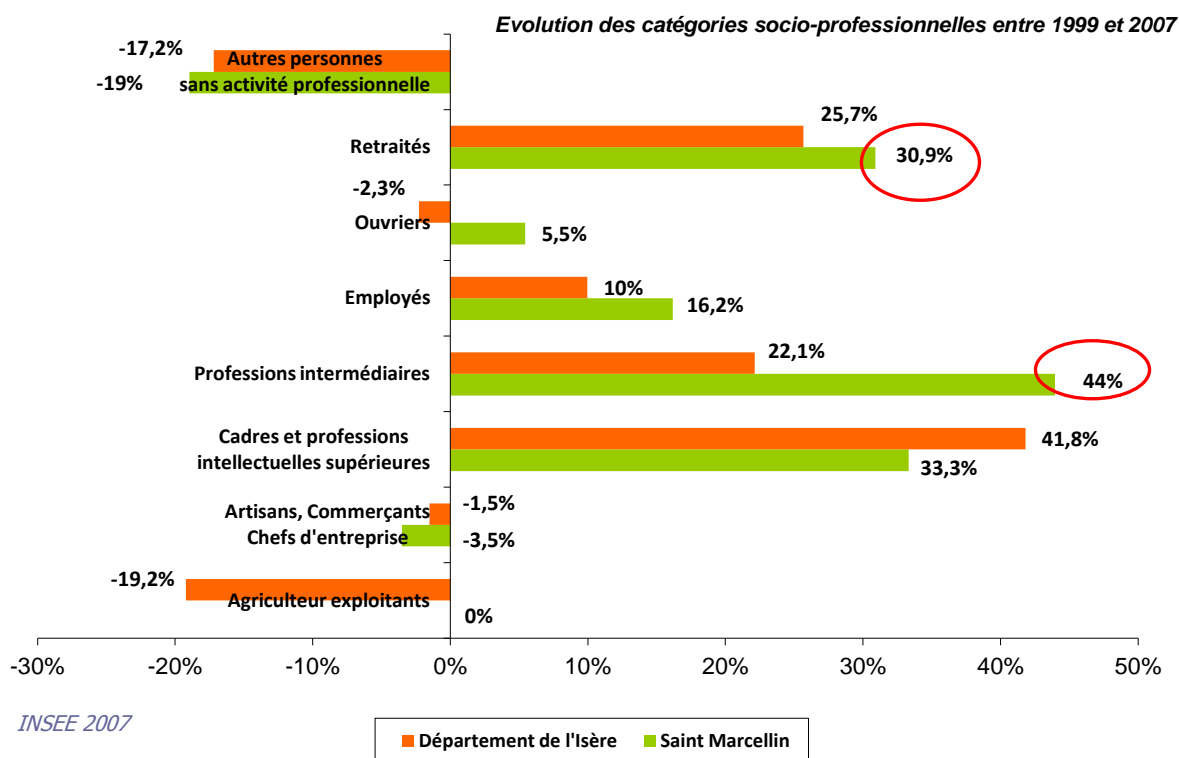
La catégorie socio-professionnelle la plus représentée à Saint-Marcellin est celle des retraités, soit 1/3 de la population ; arrive ensuite celle des ouvriers, car la ville est incluse dans un bassin encore fortement industriel :



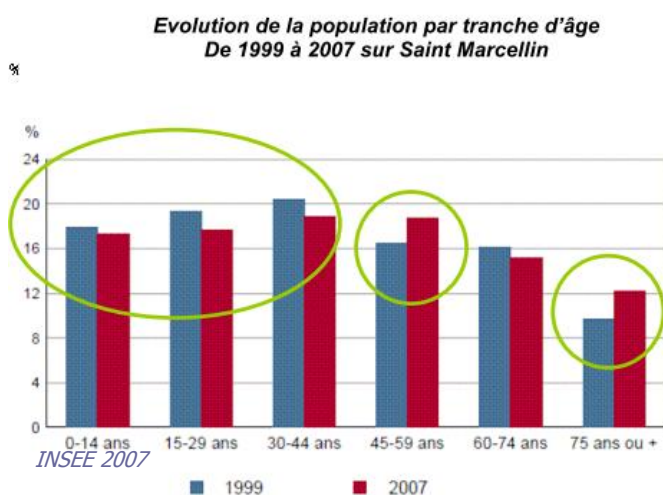
Par contre, cadres et professions intermédiaires sont encore sous-représentés par rapport au département.

On remarque (cf page suivante) que certaines tendances s'affirment, notamment l'arrivée massive de personnes retraitées, en majorité responsables de l'accroissement de population à Saint-Marcellin.

Par ailleurs, on peut présager un changement social, en lien avec l'arrivée sur le territoire Sud Grésivaudan de populations urbaines issues des agglomérations proches : la part des ouvriers, qui est encore forte, va donc progressivement être rattrapée par celle des employés et des professions intermédiaires, puis en moindre mesure, des cadres, comme le montre le graphique d'évolution suivant :



Par ailleurs, l'évolution des tranches d'âges fait apparaître une augmentation forte des populations plus âgées au détriment des plus jeunes, entraînant donc aujourd'hui un vieillissement de la population, comme le montre le graphique suivant :



Les projections de l'INSEE à horizon 2030 prévoient une augmentation massive des plus de 65 ans en Rhône-Alpes et en moindre mesure des moins de 20 ans.

A Saint-Marcellin, les tendances sont assez claires pour ce qui est de l'évolution des personnes âgées, qui vont augmenter, tendance à la fois nationale et locale, avec la concentration des populations en quête de services dans la ville-centre.

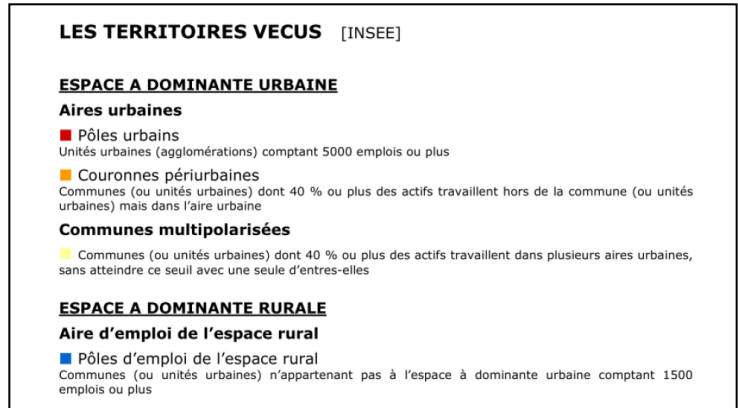
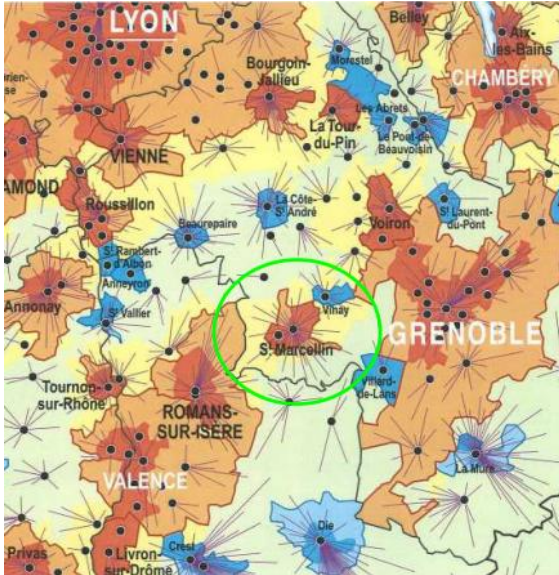
L'évolution des jeunes est moins prévisible. En effet, si les jeunes ont des difficultés à trouver du travail localement aujourd'hui, et de ce fait, tendent à quitter le territoire, on ne peut prévoir quels comportements ils adopteront demain, avec le développement du train, le développement d'une économie résidentielle et plus généralement les changements que va apporter le SCOT au bassin de vie.

D'autant plus que les jeunes semblent démontrer un attachement particulier au territoire, dans lequel ils s'identifient ; qui plus est, les organismes de formation prennent acte de cela, en développant des formations liées aux secteurs économiques locaux.

Ces évolutions et mutations de population vont avoir des impacts sur l'économie, l'aménagement, le logement... en bref, sur toutes les sphères du territoire.

## b. Une centralité qui s'affirme

Le bassin de vie du Sud Grésivaudan a été identifié par l'INSEE comme un territoire autonome par rapport aux agglomérations proches :



Diagnostic du territoire sud Grésivaudan, AURG, 2006

Géographiquement, Saint-Marcellin se situe au centre de ce bassin ; l'INSEE l'a qualifiée de « pôle urbain central ». Elle est en outre entourée d'une couronne périurbaine.

Ainsi, à mesure qu'arrivent de nouvelles populations, le rôle de centralité de Saint-Marcellin tend à s'affirmer, ce qui se démontre dans plusieurs domaines (déjà précisés précédemment : services, commerces, emplois, administrations,...).

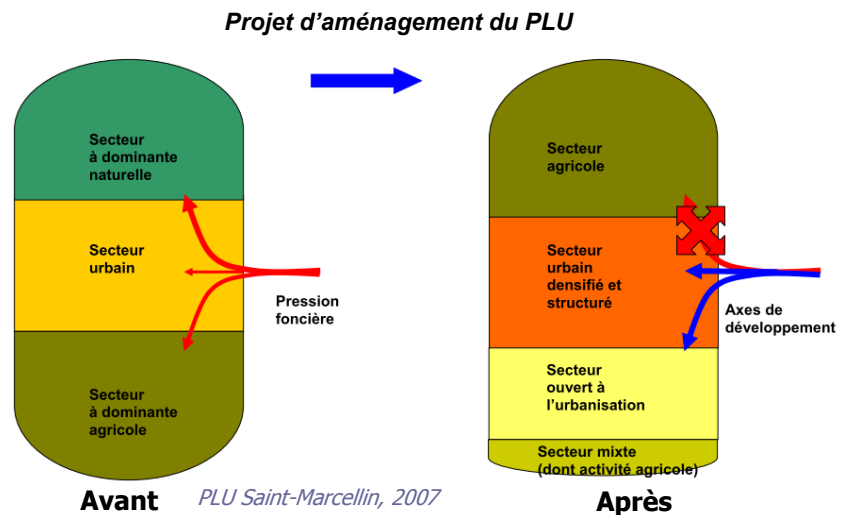
En outre, le développement de la ville s'est d'ores et déjà répercuté sur les communes périphériques, notamment les zones d'activités, qui s'étendent désormais sur plusieurs communes voisines, tout au long des axes de communication. Dans d'autres domaines, comme l'habitat par exemple, avec la réalisation d'un Plan Local de l'Habitat, la logique intercommunale s'affirme, comme une échelle de plus en plus nécessaire pour organiser les différents espaces urbains.

## c. Une anticipation de ces évolutions déjà bien amorcée

La ville de Saint-Marcellin, en lien avec les intercommunalités, a d'ores et déjà anticipé les différentes évolutions futures du territoire, dans plusieurs domaines.

D'abord, la commune a entrepris l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme en 2007, prévoyant 2 grandes mesures d'orientation : l'ouverture de l'urbanisation limitée de la Plaine, et le renouvellement du tissu urbain actuel.

En outre, le projet d'aménagement renforce la vocation naturelle et agricole du nord de la commune, préservant ainsi la ville des risques naturels. Enfin, les déplacements sont facilités, grâce au Plan Local de Déplacement.



Aujourd'hui, le quartier de la Plaine comprend déjà de nouveaux équipements, à commencer par la nouvelle salle de spectacle Le Diapason, salle communale de portée intercommunale pouvant accueillir 600 personnes. Un immeuble de logements sociaux a été détruit, afin de pouvoir requalifier le quartier, et à proximité du Diapason un nouvel immeuble de logements de standing a émergé pour pouvoir accueillir de nouveaux ménages. En outre, la nouvelle chaufferie bois permet d'alimenter une partie du quartier.

L'aménagement de la gare et la réhabilitation de l'ancienne manufacture en pôle administratif font de cette zone un nouvel espace d'activité dynamique et durable à l'entrée de la ville.

En outre, la réalisation de l'Agenda 21 consécutive au PLU démontre aussi une volonté d'anticipation de la ville, en quête d'un équilibre et d'un développement durable du territoire.

Le PLU, arrêté en 2012, a réduit considérablement la superficie de l'espace ouvert à l'urbanisation en faveur des espaces agricoles tout en visant l'économie d'espace, le respect du SCOT et des grandes lignes du Grenelle II. L'élaboration de ce PLU s'est appuyée dans une large mesure sur le diagnostic effectué dans le cadre de l'Agenda 21.

D'autres projets de dimension intercommunale démontrent une volonté d'anticipation : création d'un Office du tourisme intercommunal, nouveau centre aquatique intercommunal, nouvelle station d'épuration à capacité plus importante (anticipant le projet de Center Park), développement des zones d'activités sur l'ensemble du pays Sud Grésivaudan, réalisation d'un Plan Local de l'Habitat à l'échelle du pays de Saint-Marcellin...



Enfin, un choix stratégique a été réalisé, à savoir le rattachement des 3 communautés de communes du Pays au SCOT 2030 de l'agglomération grenobloise. Ce choix a été arbitré au détriment de la possibilité d'élaborer un SCOT autonome du Pays du Sud-Grésivaudan. La logique d'ajuster les stratégies territoriales de développement avec celle du pôle le plus influent a été mise en avant. Cela doit permettre tout à la fois de maîtriser les enjeux locaux et de bénéficier d'une échelle suffisante pour aborder des questions majeures (déplacements, habitat, économie, etc.).

### **3. Une ville en butte à son développement rapide : des difficultés à assumer « seule » cette évolution, qui touche l'ensemble du bassin de vie**

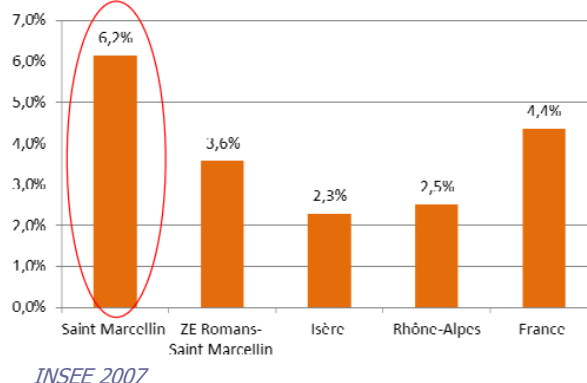
Ces évolutions rapides sur le bassin de vie et à Saint-Marcellin et les projets d'anticipation déjà amorcés ne permettent néanmoins pas d'occulter de réelles difficultés que connaît actuellement la ville : les différents services et logements ont créé un appel d'air de populations à tendance précaire et de personnes âgées, que la ville a du mal à continuer à gérer seule ; l'accroissement démographique sur l'ensemble du bassin de vie crée une augmentation des besoins en services, commerces, créant ainsi certains blocages (saturation des services, flux automobiles en hausse...). Saint-Marcellin semble être bousculée par ce nouvel essor.

## a. Une précarité accrue

Saint-Marcellin concentre une population plus précaire qu'ailleurs.

En effet, les chiffres le démontrent : plus de la moitié des foyers fiscaux ne sont pas imposés ; la part des bénéficiaires du RMI est trois fois plus importante qu'en Isère (touchant plus fortement les jeunes) ; la ville concentre les chômeurs et les emplois précaires sont plus importants qu'ailleurs ; enfin, les logements considérés comme vétustes sont nombreux et tendent à augmenter dans le centre (INSEE).

Part des bénéficiaires du Revenu Minimum d'Insertion dans la population des moins de 65 ans, en 2008



La raison à cette précarité est en partie liée au fait d'être le seul centre urbain au cœur d'une zone plutôt rurale. Cela tient aussi au fait que le bassin de vie est dominé par des populations ouvrières et agricoles, au niveau de vie moins important qu'ailleurs.

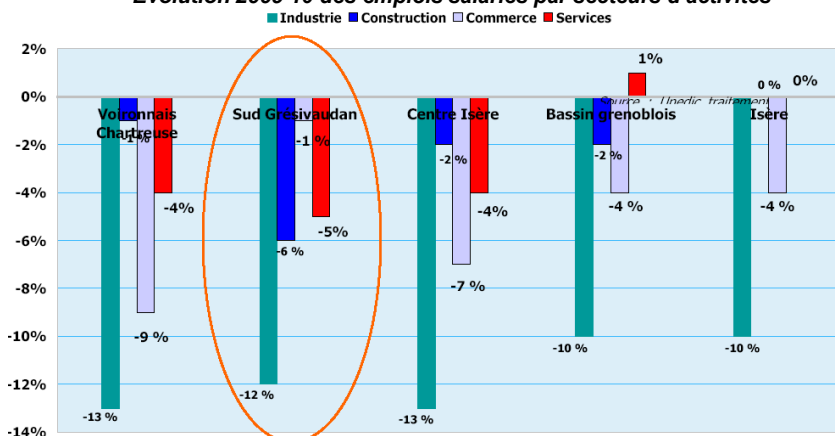
Enfin, des services d'aide (distribution de repas, foyer d'échange le Petit à Petit, Maison de l'emploi, aides financières, Foyer ARIA 38, associations caritatives...) mais surtout des logements collectifs et sociaux ont finalement créé un appel d'air de ces ménages.

En effet, Saint-Marcellin et Vinay sont les 2 communes qui accueillent le plus de logements sociaux (Saint-Marcellin en compte 17% ; cela représente aussi les 3/4 de la communauté de communes). En outre, la demande étant forte en logements locatifs, le parc privé a fini par tenir lieu de parc social, par des prix très attractifs, mais proposant des logements particulièrement vétustes et anciens. Par conséquent, ces ménages déjà touchés par une certaine précarité ont dû, de surcroît, faire face à une précarité énergétique. Ce phénomène a quelque peu été atténué par des opérations d'amélioration de l'habitat (OPAH) menées à l'échelle intercommunale, ainsi qu'un Plan Local de l'Habitat (PLH), visant à mieux rééquilibrer les offres de logements sur l'ensemble du territoire intercommunal ; par ailleurs, des bailleurs sociaux ont déjà entamé des rénovations de logements sociaux. Néanmoins, la rénovation des logements, surtout privés, reste un vaste chantier qui prendra du temps.

Cette problématique de vétusté a également entraîné une forte vacance des logements concernés ; on compte en effet près de 10 % de logements vacants sur l'ensemble du parc, alors même que la commune n'arrive pas à faire face à la demande...

Cet « exode rural » que l'on constate aujourd'hui devrait certainement encore perdurer, puisque les prix du foncier et de l'immobilier ne cessent d'augmenter sur l'ensemble du bassin Sud Grésivaudan, créant un malheureux paradoxe : ces mêmes prix qui deviennent inaccessibles pour les locaux, demeurent pourtant encore attractifs par rapport au marché immobilier grenoblois...

Evolution 2009-10 des emplois salariés par secteurs d'activités



Observatoire économique du pays Sud Grésivaudan 2010 – Selon UNEDIC

En outre, le phénomène de précarité a été renforcé ces 2 dernières années par la crise, qui a malheureusement touché le territoire plus qu'ailleurs en Isère.

La conséquence de tout cela pour la ville est double : une saturation des services et demandes de logements sociaux, et le creusement probable d'un écart entre pauvres et riches, c'est à dire entre la ville centre et la zone rurale périphérique, si la situation actuelle persiste.

### b. Des personnes âgées de plus en plus nombreuses

En 2007, 1/3 de la population est retraitée, chiffre qui a tendance à augmenter depuis 1999, et 12% des Saint-Marcellinois ont plus de 75 ans, c'est à dire potentiellement dépendants.

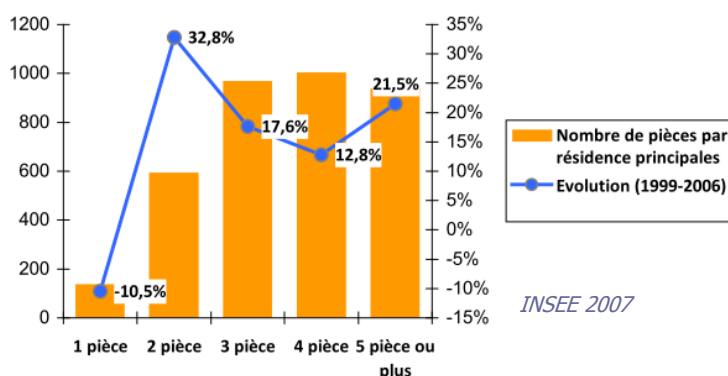
Cette augmentation de personnes âgées provient tout d'abord de l'augmentation de la durée de vie et du vieillissement des personnes issues du « baby-boom », qui sont des tendances nationales ; mais elle s'explique aussi par un phénomène local constaté précédemment.

On remarque en effet une arrivée massive de personnes âgées des communes environnantes, attirées par les services de proximité de la ville-centre (services médico-sociaux, mais aussi commerces, loisirs...). Pour ces personnes, la ville est idéale, car elle concentre de nombreux services en un espace plutôt restreint, donc accessible à pied : l'hôpital (60 lits), la maison de retraite (88 lits), le foyer restaurant le Sans souci, le marché, les commerces, les loisirs...

En outre, des services d'aide à domicile (55 aides), de portage de repas (30 000/an), de transport à la demande et d'aide au chauffage (80 personnes âgées aidées/an) sont proposés par le CCAS.

Cependant, une problématique majeure se pose : celle du logement. En effet, les personnes âgées qui arrivent cherchent à se loger dans de petits logements, éventuellement locatifs, pour y finir leur vie. Mais la ville ne compte quasiment pas de logements dits « adaptés » ; au contraire, la majorité des logements sont très anciens donc mal isolés, voire certains vétustes, et ce sont en majorité de grands logements, de 3 à 5 pièces, même si la tendance est au rééquilibrage depuis 1999, avec l'augmentation des 2 pièces.

La taille des logements à Saint Marcellin et leur évolution entre 1999 et 2006



Qui plus est, les propriétaires saint-marcellinois n'ont aujourd'hui pas les moyens de rénover leurs appartements. La 2<sup>ème</sup> OPAH intercommunale en cours (2009-2013) poursuit donc 3 objectifs majeurs :

Le maintien d'une fonction sociale pour le parc privé

La lutte contre l'habitat indigne et la précarité énergétique

Le maintien à domicile des personnes âgées et/ou handicapées

Elle prend donc tout son sens, au regard des enjeux liés à l'habitat à Saint-Marcellin et au sein de la communauté de communes. Mais encore une fois, ce rééquilibrage prendra du temps.

Par ailleurs, la ville est confrontée à une autre problématique en lien avec les personnes âgées : une saturation des services d'aides à domicile. En effet, les personnes âgées sont de plus en plus nombreuses, d'une part, et les modes de vie de celles-ci changent, avec une volonté croissante de maintien à domicile ; ceci implique aussi un glissement progressif d'un simple service « d'aide à domicile » à un service de « soin à domicile », faisant appel à de nouvelles compétences. Ainsi, le service d'aide à l'autonomie des personnes âgées va devoir s'adapter à ces nouvelles données.

### c. Des services et des équipements qui attirent trop de monde

Les équipements sportifs et de loisirs sont nombreux sur le territoire, si l'on compare ce taux d'équipement à celui de villes de taille équivalente ; de nouveaux équipements ont même été créés récemment : le Diapason, salle de spectacle de 600 places (2009), le dojo et la salle d'escrime à la Manufacture (2003). Le sport a toujours été développé à Saint-Marcellin, ville porte du parc naturel du Vercors. Les politiques actuelles soutiennent l'accès à tous aux sports et à la culture. Enfin, la ville bénéficie d'un dynamisme associatif certain, relayé par les aides municipales.

La ville est donc fortement attractive pour les sports, les loisirs et la culture.

Mais en tant que ville centre d'un territoire en forte croissance démographique, elle va devoir gérer aussi l'augmentation des demandes de ces nouvelles populations, sachant qu'aujourd'hui, déjà, la moitié des inscrits à des clubs de sports provient de l'extérieur de la ville.

Les infrastructures sportives à Saint-Marcellin

Site	Installation	Année de mise en service
CARRIER	gymnase	1963
CARRIER	stade	1965
FORUM	boulodrome	1991
LE CHÂTEAU	salle de danse	1986
MANUFACTURE	DOJO	2003
MANUFACTURE	salle d'escrime	2003
PAUL PICARD	gymnastique	1998
PISCINE		1965
SAULAIE	gymnase	1981
SAULAIE	court de tennis	1985
SAULAIE	stade	1975
SKATE PARC		1999
SORANZO	stade	1985
VALLON	stade	1989

Services des sports, 2010

Une deuxième problématique qui se pose est celle de l'ancienneté des équipements sportifs, qui sont très énergivores.

En effet, certaines installations datent de plus de 50 ans (piscine, stade, gymnase).

La question qui se pose est de savoir si la ville pourra continuer à accueillir de plus en plus de monde dans des équipements anciens, mais aussi si elle aura les moyens de continuer à soutenir le sport et la culture comme elle le fait actuellement.

Aujourd'hui, la communauté de communes prend en charge la réalisation d'un nouveau centre aquatique intercommunal, qui devrait ouvrir en 2011.

Par contre, la salle du Diapason a été réalisée par la mairie de Saint-Marcellin seule.

Ces problématiques « d'échelle » dans la prise en charge des projets risquent de se poser de façon de plus en plus systématique.

### d. Des impacts environnementaux et climatiques

Cette augmentation de population sur le bassin de vie du Sud Grésivaudan, et à Saint-Marcellin va avoir des impacts environnementaux, notamment du point de vue des déplacements.

Les flux de déplacements de tout le sud Grésivaudan sont polarisés autour de Saint-Marcellin et sa périphérie, qui concentre emplois (70%), services, établissements scolaires, commerces...

Les études ont montré que les  $\frac{3}{4}$  des actifs du pays sud Grésivaudan travaillent sur place. A l'échelle de la communauté de communes du pays de Saint-Marcellin, ce phénomène est encore plus marqué, car ce sont 90 % des actifs qui travaillent sur place.

En outre, au sein du pays, les actifs réalisent des flux bi-pendulaires, principalement en voiture individuelle.

13000 véhicules transitent ainsi chaque jour par Saint-Marcellin, générant encombrements, nuisances et parfois des accidents, dans une ville contrainte par sa structure urbaine.

L'augmentation démographique du pays laisse facilement entrevoir qu'en l'absence de solutions alternatives à l'automobile entre Saint-Marcellin et les communes périphériques, ces flux vont certainement augmenter ces prochaines années.

Cependant, une incertitude existe sur les comportements des futurs candidats à l'installation en Sud Grésivaudan : si l'affluence de ménages urbains issus des agglomérations proches continue, la part des actifs travaillant à l'extérieur du territoire va certainement augmenter, à



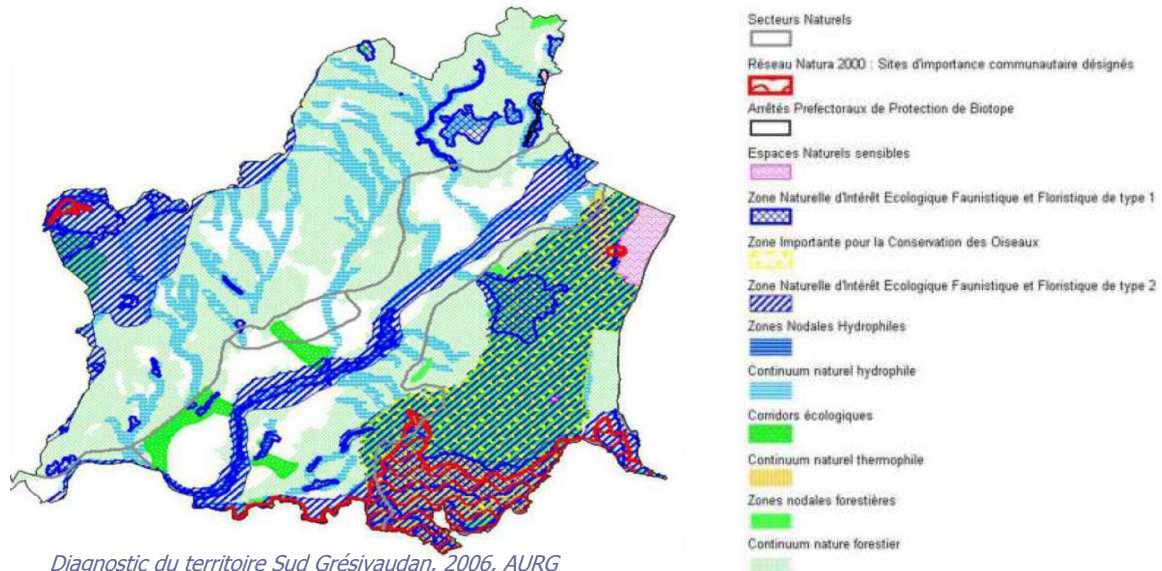
moins que des emplois de cadres et professions intermédiaires se développent sur le territoire, ce qui ne se fera pas rapidement. Le cas échéant, les néo-ruraux travailleraient alors sur place et dans ce cas, la ville-centre serait directement impactée par les déplacements.

Mais le cas le plus probable sera que ces ménages travailleront à l'extérieur du territoire et généreront des flux entre le territoire Sud Grésivaudan et les territoires voisins (Voiironnais, Grenoble, Romans, Valence) ; dans ce cas, la ville-centre ne sera pas impactée directement. Une alternative qui peut se dessiner est celle du train, qui viendrait alors remplacer les flux automobiles, sachant que sa fréquentation actuelle est déjà en augmentation. Dans ce dernier cas, la ville-centre serait alors néanmoins impactée, jouant le rôle de « relais multi-modal », voiture-train.

Hormis ces impacts liés aux déplacements, d'autres impacts liés à l'urbanisation des territoires vont affecter l'environnement et cela, à l'échelle plus globale du pays. L'urbanisation croissante génère un morcellement des espaces naturels et fait obstacle au transit des espèces.

Le territoire est constitué d'un maillage de ruisseaux et rivières, mais aussi de zones naturelles agricoles et forestières, qui représentent des corridors biologiques, zones de transit d'espèces entre grands espaces de reproduction, à savoir les Chambarans, l'Isère et le Vercors (classées en ZNIEFF).

#### Les corridors biologiques sur le Pays Sud Grésivaudan



A Saint-Marcellin, l'autoroute et la voie ferrée, ainsi que le centre urbain font obstacle aux corridors biologiques, en l'occurrence : la Cumane.

En l'occurrence, les rivières traversant la commune cristallisent un peu tous les enjeux environnementaux de Saint-Marcellin, puisque la Cumane fait l'objet également de pollutions d'origine domestique (liées à la station d'épuration) et agricole ; en outre, le Souvouret et la Cumane sont sujets à des inondations importantes.

Un projet de valorisation de la Cumane est en cours, dans le cadre du contrat de rivière du bassin Sud Grésivaudan. Une nouvelle station d'épuration permettra de reconquérir la qualité de la Cumane, puisqu'elle rejettera ses effluents dans l'Isère, et des bassins de rétention d'eau sont en cours de construction pour réduire les risques d'inondation.

Enfin, si les enjeux locaux actuels sont en passe d'être réglés, il n'en demeure pas moins qu'une augmentation de population « en général » génèrera des impacts plus larges sur l'environnement : augmentation des déchets et augmentation des émissions de gaz à effet de serre liés aux déplacements automobiles et à la consommation d'énergie dans les logements.

#### 4. Une économie locale qui se joue à l'échelle intercommunale ; en cela, un territoire relativement stable et actif, si ce n'est la récente crise qui fait ombrage au tableau.

L'économie du territoire est plutôt endogène. Les moteurs économiques étaient historiquement basés sur l'industrie, qui s'est développée d'abord le long des rivières (industrie du papier, agro-alimentaire) et l'agriculture, tout autour de Saint-Marcellin (polyculture, élevage, nuciculture), dont est d'ailleurs issue la notoriété de la ville.

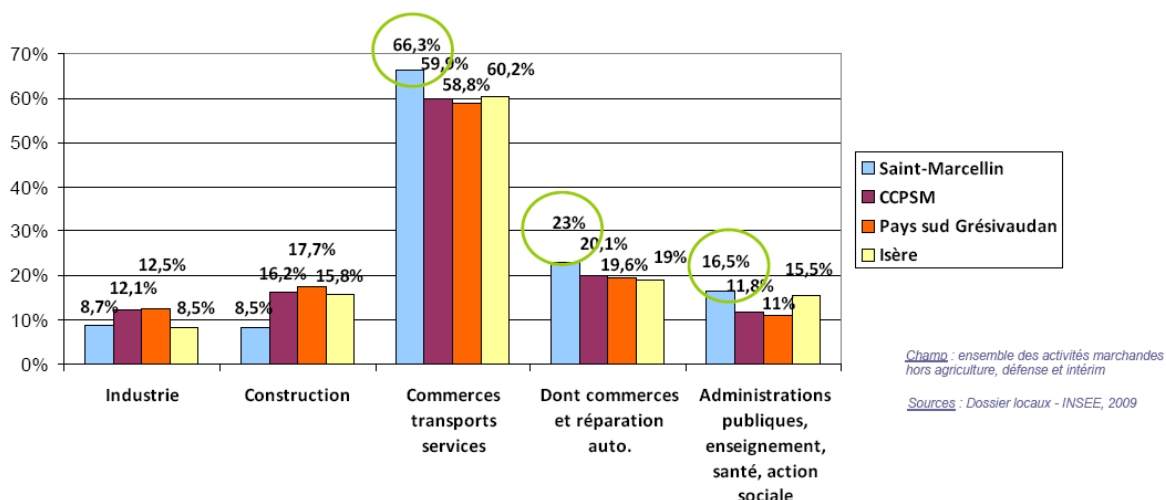
Aujourd'hui ces tendances ont quelque peu évolué mais le territoire reste encore un bassin industriel, qui représente l'une des spécificités du territoire; l'industrie agro-alimentaire en baisse a laissé la place à des technologies plus modernes : la plasturgie, la mécanique, l'électronique, la métallurgie et encore l'industrie du bois et papier.

L'agriculture reste un secteur dynamique et diversifié, un atout fort pour le territoire ; en outre, les nouvelles valeurs et la tendance du retour à la ruralité laissent plutôt présager une vitalité du secteur à l'avenir (vente directe, bio, AMAP...).

Hormis ces deux secteurs, on note une part majoritaire d'une économie résidentielle, avec la le développement plus significatif qu'ailleurs du secteur de la construction, encouragé par la croissance démographique actuelle.

Saint-Marcellin se trouve au cœur de ce bassin, et, en tant que ville-centre, concentre des activités de commerces et services, d'administrations et de santé. Ainsi, 80% des établissements sont issus du tertiaire, ce qui représente aussi 2/3 des emplois. Ce secteur va en outre être amené à se développer, avec l'arrivée de nouvelles populations (notamment les services à la population et les commerces). L'industrie à Saint-Marcellin ne représente que 9 % des établissements mais 30 % des emplois, qui tendent à baisser, selon la tendance nationale.

Part des différents secteurs d'activités selon les territoires (d'après le nombre d'entreprises en 2009)



A Saint-Marcellin, en 2007, le taux de chômage était de 12%, c'est à dire équivalent à la France, mais de 4 points supérieur à l'Isère, département particulièrement dynamique, et de 2.5 points supérieur au bassin de vie environnant, ce qui n'est pas étonnant pour une ville centre.

Le chômage touche particulièrement les hommes et les jeunes ; les qualifications sont moins élevées qu'ailleurs et les salaires plus bas qu'ailleurs. Cette situation risque de créer ainsi un écart entre nouvelles populations de cadres arrivant sur le territoire et emplois locaux ; on peut donc imaginer ces néo-ruraux plutôt travailler dans des zones d'emplois périphériques au Sud Grésivaudan, qui correspondent mieux à leur niveau de qualification.

La dominante industrielle du territoire sud Grésivaudan rend l'économie locale fragile par rapport aux aléas extérieurs.

Le territoire du Sud Grésivaudan a ainsi été touché plus fortement qu'ailleurs par la crise, dont la sortie se fait attendre. Tous les secteurs ont été touchés, mais particulièrement l'industrie, avec pour conséquence : une augmentation des demandeurs d'emplois, une précarisation de l'emploi (CDD, intérim...).

En outre, la crise a eu pour effet une frilosité des investisseurs, qui de ce fait, rechignent à s'installer loin des pôles d'influence comme Grenoble, malgré une offre de zones d'activités conséquente et qualitative sur l'ensemble du Sud Grésivaudan.

Le territoire a plus généralement des difficultés à capter des entreprises externes au territoire ; les zones d'activités semblent ainsi surtout servir au développement d'entreprises locales.

Des opportunités économiques semblent se démarquer : notamment la filière du bois-énergie, qui commence à se structurer à l'échelle du Pays. En outre, une autre opportunité pour tout le bassin de vie est le tourisme, qui aujourd'hui attire une population locale. Plusieurs atouts (ville porte du Vercors, notoriété de Saint-Marcellin, la gastronomie, la création d'un office du tourisme intercommunal, les festivals...) et l'opportunité liée à l'arrivée probable du Center Park à Roybon pourraient concourir à dynamiser ce secteur.

Quoi qu'il en soit, l'économie se joue à l'échelle intercommunale (Communauté de communes du Pays de Saint-Marcellin et Pays Sud Grésivaudan), voire au-delà (territoire du SCOT). En effet, la compétence en elle-même est dévolue à la communauté de communes, qui gère les zones d'activités économiques. En outre, de nombreuses actions sont menées par le syndicat mixte du pays sud Grésivaudan, via le CDDRA : forum emploi-formation, actions d'aide aux entreprises dans les ressources humaines, observatoire économique..., actions qui sont reconnues par les territoires voisins. Par ailleurs, d'autres structures jouent un rôle clé sur le territoire : l'Association des Industriels du Sud Grésivaudan et la Maison de l'Emploi. Enfin, il est utile de rappeler que les communautés de communes ont de fortes attentes du SCOT 2030, pour obtenir « leur part du gâteau », sur le plan économique.

## **5. Le pari ou l'opportunité d'un développement durable pour la ville – des projets dans ce sens, mais une mentalité encore peu encline au changement**

Comme précédemment cité, la ville de Saint-Marcellin semble se trouver à un moment charnière de son développement, et devra relever plusieurs défis : des défis locaux, d'abord, pour enrayer la situation de précarité qui demeure et faire face à la crise économique, des défis en lien avec son entourage, pour être à la hauteur de son rôle affirmé de ville centre, et des défis plus globaux, pour être « actrice » d'un développement durable mondial.

Toutes ces raisons permettent de dire que la réalisation actuelle d'un Agenda 21 est une opportunité forte pour créer les conditions d'un développement durable du territoire.

De fortes avancées vont déjà dans ce sens, dont la mairie en est le moteur : le projet de tarification incitative des déchets (qui sera mis en œuvre en 2012), projet ambitieux et novateur, la distribution de composteurs, la première chaufferie-bois (sur la ZAC Plaine), le diagnostic énergétique des bâtiments communaux, la réduction de l'éclairage public en cours d'étude ... Plusieurs actions portées par d'autres structures laissent penser qu'il y a un terreau fertile en ce sens : développement de panneaux photovoltaïques chez les particuliers, étude sur les cantines scolaires approvisionnées par des produits locaux menée par le syndicat mixte du Pays Sud Grésivaudan, création d'une AMAP (Aide au Maintien de l'Agriculture Paysanne), classes vertes de sensibilisation sur le plateau des Coulmes, rénovation urbaine qualitative de logements sociaux menée par des bailleurs sociaux, schéma des pistes cyclables réalisé par le SIVOM....

La ville est aussi confrontée à un certain nombre de freins, pour favoriser un réel engagement de chaque citoyen envers un développement durable : des freins liés aux mentalités, peut-être en butte au changement, des freins économiques, car les citoyens sont

aux prises avec des préoccupations plus proches (la précarité, le chômage...) et des freins structurels (comment se passer de la voiture s'il n'y a pas d'autre système en place...).

Ainsi, la réalisation d'un Agenda 21 présente une formidable opportunité de se questionner sur l'ensemble de ces points, en collaboration avec les citoyens, les élus, les techniciens de la ville, l'intercommunalité, et l'ensemble des acteurs socio-économiques du territoire.

Le diagnostic ainsi réalisé donnera lieu à la caractérisation d'enjeux forts pour le territoire de Saint-Marcellin, à prendre en compte pour construire la stratégie.

### 3.4 ENJEUX

Le diagnostic a fait ressortir de grandes caractéristiques, qui ont ensuite permis d'établir un certain nombre d'enjeux.

Une première liste d'enjeux a été proposée par Adret, réunissant à la fois :

- Des enjeux propres au territoire de St-Marcellin
- Des enjeux plus globaux, inhérents au développement durable.

Ces enjeux ont d'abord été appelés « tendances d'évolution » ; la liste est la suivante :

*Tendances à 20 ans*

<b>Enjeux locaux</b>
1. Affirmation du rôle de centralité - déplacements accrus et services saturés
2. Augmentation des personnes âgées et de la dépendance
3. Creusement du déséquilibre intergénérationnel
4. Concentration de la précarité à Saint-Marcellin
5. Remise en cause de la cohésion sociale par des mouvements de population
6. Chômage des jeunes - tertiarisation des emplois
7. Difficulté à faire venir des entreprises extérieures
8. Agriculture de proximité relativement dynamique
9. Potentiel touristique impulsé par le futur Center Park
10. Forte consommation énergétique globale
11. Grignotage des espaces naturels - obstacles aux corridors écologiques
12. Paysages urbanisés
13. Faible préoccupation de la population relative à l'écologie
<b>Tendances globales</b>
14. Inégalités sociales entre Nord et Sud
15. Individualisme, repli sur soi
16. Recherche et développement au service d'un changement de société
17. Réchauffement climatique global et changement climatique

→ **Leur descriptif :**

**Enjeux locaux :**

#### **1. Affirmation du rôle de centralité - déplacements accrus et services saturés**

La question essentielle qui se pose dans cet enjeu est la suivante : comment s'adapter à cette arrivée massive de population sur un bassin de vie polarisé sur Saint-Marcellin ?

En effet, le diagnostic a fait apparaître que les emplois, services, commerces se concentrent dans la ville-centre, ce qui a pour effets :

- une augmentation des flux de déplacements, et donc de la pollution et des nuisances.
- une saturation des services (sports, culture, services à la personne...)

Ainsi, comment éviter l'augmentation des flux automobiles sur le territoire ? Et comment adapter les services pour qu'ils continuent de répondre aux besoins locaux ? La commune doit-elle gérer seule cette nouvelle donne ? Quid de l'intercommunalité ?

## **2. Augmentation des personnes âgées et de la dépendance**

La commune de Saint-Marcellin connaît une augmentation importante de personnes âgées, et cette tendance se confirme encore.

Cela est dû au fait que la commune est la seule qui combine tous les atouts : services de santé (hôpital, professionnels), logements locatifs, services dispensés par le CCAS (repas, aides à domicile, foyer le Sans-Souci), maison de retraite, loisirs et commerces de proximité.

En outre, c'est la seule commune qui développe les logements locatifs et de petite taille, alors que les maisons individuelles prédominent sur l'ensemble du pays sud Grésivaudan.

Pour autant, la commune reste inadaptée pour les personnes âgées qui souhaitent demeurer à domicile et les services du CCAS arrivent à saturation. Se pose donc la question de la gestion de la dépendance.

## **3. Creusement du déséquilibre intergénérationnel**

En lien avec le paragraphe précédent, se pose la question du vieillissement de la population, sous l'effet conjoint de l'arrivée massive de populations âgées, l'augmentation de la durée de vie, et de l'incapacité des jeunes à rester sur le territoire, faute d'emplois (en effet, le chômage touche particulièrement les jeunes) et d'une accession au logement.

Cela contribue au vieillissement de la population et au déséquilibre intergénérationnel.

## **4. Concentration de la précarité à Saint-Marcellin**

Le diagnostic a fait apparaître que Saint-Marcellin concentrait une population plus précaire qu'ailleurs. Cela est dû à la structure même de la population (un bassin ouvrier et agricole dominant), au fait que Saint-marcellin concentre des logements sociaux (les  $\frac{3}{4}$  du pays de Saint-Marcellin) et des services à la population, créant ainsi un appel d'air, et enfin, plus récemment, à la crise économique. En outre, les prix du foncier et de l'immobilier ont fortement augmenté avec la pression démographique.

Emplois précaires, chômage, précarité énergétique liée aux logements sont autant de problèmes à résoudre.

## **5. Remise en cause de la cohésion sociale par des mouvements de population**

Le territoire de Saint-Marcellin et du pays Sud Grésivaudan connaissent un accroissement démographique sans précédent, et des changements dans la structure sociale (augmentation des cadres et des personnes âgées, au détriment des ouvriers) générant des mutations de population. A Saint-Marcellin, le renouvellement de population semble assez important (30% de population arrivée il y a 6 ans entre 1999 et 2006).

Les habitudes de vie actuelles, les nouvelles populations qui arrivent, bousculent les modes de vie d'il y a 15 ans. La cohésion sociale ne va donc pas de « soi ».

## **6. Chômage des jeunes - tertiarisation des emplois**

Nous avons vu que le bassin de vie est majoritairement ouvrier et agricole.

Si le secteur industriel est dynamique et reste un moteur économique fort, il n'en est pas moins fragile du point de vue des emplois. La course à la compétitivité dans un contexte mondial nécessite une continuelle réactivité des investisseurs et rend ce secteur aléatoire.

L'agriculture est en perte de vitesse, et crée de nouveaux actifs sur le marché de l'emploi.

Les jeunes subissent le chômage de plein fouet et les emplois précaires sont plus fortement représentés qu'ailleurs en Isère.

On assiste progressivement à un glissement des emplois ouvriers et agricoles vers des emplois tertiaires.

Il faut noter que l'économie présentielle liée à la croissance démographique du bassin de vie permettra néanmoins de développer l'emploi localement, dans le secteur des services et de la construction, pour la décennie à venir.

## **7. Difficulté à faire venir des entreprises extérieures**

L'offre en surfaces économiques est importante et de qualité (les zones d'activités économiques sont nombreuses), mais le territoire Sud Grésivaudan peine à faire venir des entreprises de l'extérieur.

Les investisseurs extérieurs sont frileux pour s'installer loin des pôles d'attractivité grenoblois ou valentinois.

Le SCOT auquel adhère le territoire via les communautés de communes, aura peut-être un impact positif en ce sens.

## **8. Agriculture de proximité relativement dynamique**

Le bassin de vie dans lequel se situe Saint-Marcellin est très agricole. L'activité est dynamique et diversifiée et un vrai marché local semble se structurer, s'appuyant sur des spécificités fortes (la noix, le fromage...), et relayé par des institutions locales. En outre, le marché de Saint-Marcellin est très attractif.

Les aspirations actuelles à des modes de vie plus qualitatifs (consommation de produits de qualité, et a fortiori locaux) jouent d'ailleurs en faveur d'une agriculture de proximité.

## **9. Potentiel touristique impulsé par le futur Center Park**

La ville de Saint-Marcellin sera la commune centre la plus proche du futur Center Park qui doit s'installer à Roybon.

Avec ses atouts locaux (patrimoine culturel et naturel, espaces ludiques, gastronomie), son positionnement comme ville porte du parc naturel du Vercors, et la récente création d'un office du tourisme intercommunal, la ville détient une opportunité de développer une offre touristique en son sein, ou de jouer un rôle dans une offre touristique globale à l'échelle du pays sud Grésivaudan.

## **10. Forte consommation énergétique globale**

Le parc de bâtiments sur la commune est particulièrement ancien, et peu rénové, donc très énergivore. Cela touche à la fois les bâtiments publics et privés.

Un nombre important de logements sont vétustes, et par conséquent, aujourd'hui, 10% du parc est vacant, alors même qu'une forte demande de logements fait pression sur la ville.

Une OPAH intercommunale et un PLH permettent de réajuster le tir, mais les travaux sont longs et coûteux.

## **11. Grignotage des espaces naturels - obstacles aux corridors écologiques**

Si la ville de Saint-Marcellin ne présente que peu de biodiversité sur son territoire, elle est néanmoins entourée de zones naturelles remarquables protégées (Isère, Chambarans,

Vercors, Bourne), qui sont aussi des zones de reproduction d'espèces. Les corridors biologiques sont les espaces de transit de ces espèces d'une zone à une autre, par exemple la Cumane, qui relie le plateau des Chambarans à l'Isère. L'urbanisation, avec ses habitations, ses équipements et ses infrastructures de déplacements (notamment l'autoroute et la voie ferrée) sont autant d'obstacles à la bonne circulation des espèces. L'enjeu est de faciliter et non pas faire obstacle à ces corridors biologiques.

## **12. Paysages urbanisés**

En tant que ville centre du pays sud Grésivaudan, mais aussi en tant que ville porte du Parc Naturel Régional du Vercors, la ville de Saint-Marcellin est un « passage obligé », et une sorte de porte d'entrée du bassin de vie.

Si la ville en elle-même est maillée de rangées d'arbres et d'un ensemble de parcs et placettes, ses entrées de ville demeurent peu attractives.

Comment donner une dimension esthétique valorisante aux entrées de ville ? Et d'une façon générale, comment favoriser une prise en compte systématique du paysage, en vue d'apporter une harmonie à la ville, en conciliant valorisation du patrimoine (architectural et naturel) et nouvelles constructions ?

## **13. Faible préoccupation de la population relative à l'écologie**

Chacun doit être acteur d'un développement durable pour permettre de créer les conditions d'un changement inévitable.

A l'échelle de Saint-Marcellin, cette notion semble être plutôt impulsée par la municipalité : tarification incitative des déchets, régie d'eau et d'énergies, chaufferie bois dans la Plaine, distribution de composteurs, charte du sport pour un développement durable... On commence à voir émerger des dispositifs d'énergies renouvelables chez les particuliers, et les gestes de tri semblent peu à peu se mettre en place. Des écoles pratiquent l'initiation à l'environnement.

Cependant, il semblerait que les initiatives soient encore peu développées chez les habitants et les entreprises, sur la question écologique : déplacements alternatifs à la voiture

## **Enjeux globaux :**

### **14. Inégalités sociales Nord-Sud**

Les inégalités se creusent dans le monde, entre Nord et Sud ; 80 % des richesses appartiennent à 20 % de la population.

Au cours des trente dernières années, en Europe, les inégalités se sont globalement atténuées grâce aux effets de la redistribution (prestations et allocations sociales). Mais les problèmes ont gagné en intensité et affectent certaines catégories plus que les autres. Sans compter les inégalités Nord et Sud qui perdurent.

### **15. Montée des individualismes et perte de sens (Occident)**

Si les Français se retrouvent autour de la famille (88%), du travail (69%) et des amis (50%), ils adhèrent bien moins qu'hier aux grands courants idéologiques ou religieux. De nouveaux vecteurs de cohésion existent toutefois. Des groupes se font et se défont à partir d'un choix de vie, d'une passion, d'une personnalité. L'individu semble l'emporter sur le collectif, ce qui a des conséquences sur les liens sociaux — plus librement choisis, ils sont aussi moins solides. On déplore ainsi un certain individualisme, et une perte de sens, entraînant un désintérêt pour la vie citoyenne, pour la solidarité.

### **16. Recherche et développement au service d'un changement de société**

Le monde occidental développe des technologies de plus en plus puissantes, désormais en concurrence avec la nature. La science tend à être déconnectée des citoyens ; les citoyens se sentent même menacés par les innovations scientifiques : OGM, nucléaire...

Une recherche au service de qui ?

### **17. Réchauffement climatique global et changement climatique**

En Rhône-Alpes, le climat va augmenter de 3 à 5 ° d'ici 2100. Le réchauffement climatique est plus fort en Rhône-Alpes qu'ailleurs.

En 2100, la végétation méditerranéenne aura envahi les plaines rhônalpines, la neige manquera (avec toutes les conséquences économiques que cela va engendrer pour le tourisme).

Les 4 principaux secteurs émetteurs de gaz à effet de serre en France sont : les transports (26%), l'industrie (20%), le bâtiment (19%) et l'agriculture (19%).

Les états européens se sont fixés un objectif : le facteur 4 : diviser par 4 les émissions de gaz à effet de serres des états d'ici 2050 (base 1990), repris dans le Grenelle de l'environnement.

L'enjeu est d'arriver à couvrir les besoins énergétiques sans augmenter les émissions de gaz à effet de serre ; il s'agit aussi de s'adapter au changement climatique désormais inéluctable.



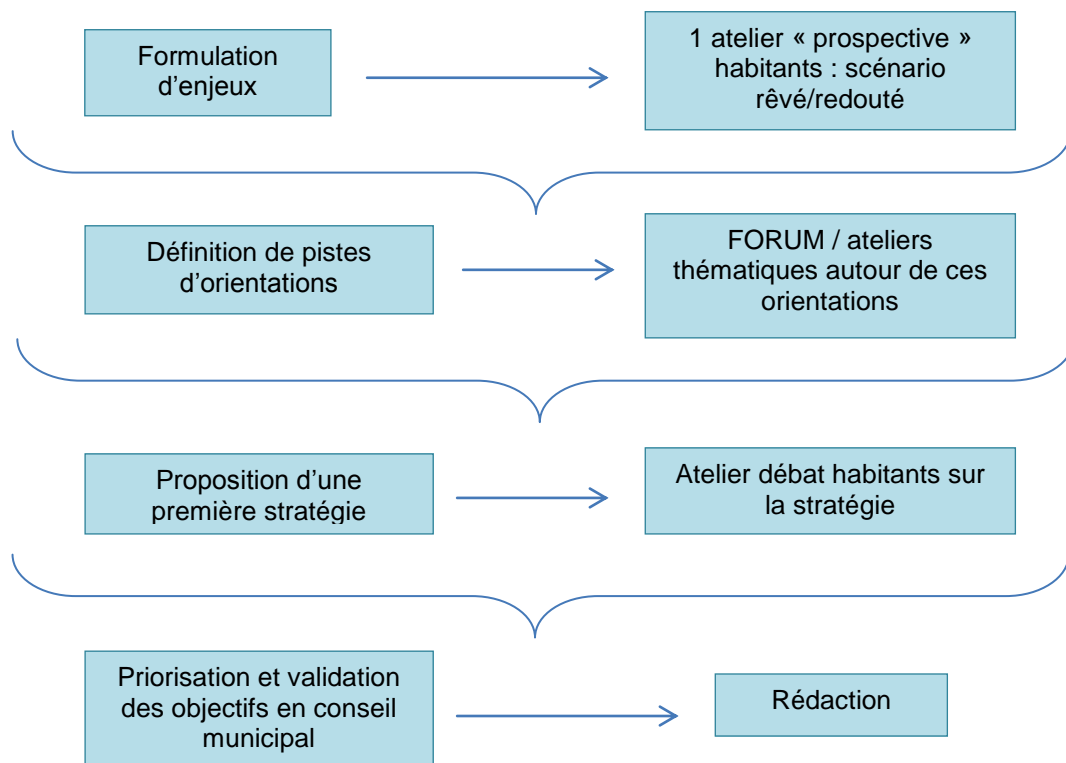
## 4. STRATEGIE

### 4.1 METHODOLOGIE

Le travail d'élaboration de la stratégie de développement durable de Saint-Marcellin repose sur plusieurs travaux :

- Entretiens avec des personnes ressources
- Etat des lieux
- Analyse des politiques publiques au regard du développement durable - Document intitulé « réflexions sur le développement durable », décembre 2009
- Diagnostic global
- Travail prospectif sous forme d'atelier
- Et différents travaux de concertation (notamment 1 forum sur les enjeux) partant des enjeux jusqu'à la stratégie finale.

Schéma récapitulatif :



## 4.2 PROSPECTIVE

Cette liste d'enjeux a été soumise au groupe de concertation, qui a travaillé sur une **vision prospective** de ces tendances lors d'une réunion le 16 juin 2011 : après une sélection de 10 enjeux considérés comme les plus importants, les participants devaient se positionner sur le scénario rêvé/redouté pour chacun de ces enjeux à 10-15 ans.

Les enjeux les plus importants retenus par les participants (en grisé) :

Tendances à 20 ans	Nombre de votes
<b>Enjeux locaux</b>	
1. Affirmation du rôle de centralité - déplacements accrus et services saturés	1
2. Augmentation des personnes âgées et de la dépendance	10
3. Creusement du déséquilibre intergénérationnel	4
4. Concentration de la précarité à Saint-Marcellin	6
5. Remise en cause de la cohésion sociale par des mouvements de population	1
6. Chômage des jeunes - tertiarisation des emplois	12
7. Difficulté à faire venir des entreprises extérieures	12
8. Agriculture de proximité relativement dynamique	3
9. Potentiel touristique impulsé par le futur Center Park	9
10. Forte consommation énergétique globale	8
11. Grignotage des espaces naturels - obstacles aux corridors écologiques	2
12. Paysages urbanisés	7
13. Faible préoccupation de la population relative à l'écologie	5
<b>Tendances globales</b>	
14. Inégalités sociales entre Nord et Sud	3
15. Individualisme, repli sur soi	11
16. Recherche et développement au service d'un changement de société	3
17. Réchauffement climatique global et changement climatique	6

Les participants se sont scindés en 2 groupes ; il était demandé à chaque groupe de travailler sur les évolutions souhaitées ou inacceptables pour la ville d'ici 20 ans dans chacun des thèmes. Ce travail a ensuite été partagé via des rapporteurs de groupe.

Les résultats de ce travail collectif (les 2 groupes conjoints) se trouve ci-après :

<b>Enjeux</b>	<b>Scénario inacceptable</b>	<b>Scénario rêvé</b>
2. Augmentation des personnes âgées et de la dépendance	Absence de maîtrise du phénomène Des services insuffisants pour les personnes âgées (logements, services, commerces) Baisse de la qualité des services Exclusion des personnes âgées Creusement du déséquilibre intergénérationnel, car les personnes âgées continuent d'affluer ; la ville se transforme ainsi en ville de personnes âgées.	Travailler en collaboration avec les autres communes pour développer les services aux personnes âgées autour de Saint-Marcellin et leur permettre ainsi de rester sur leur lieu de vie ; cela permettrait aussi de mieux réguler l'arrivée massive de personnes âgées à Saint-Marcellin. Recherche d'un équilibre entre maintien à domicile et structures d'accueil hospitalier des personnes âgées Trouver des ressources pour financer l'accompagnement des personnes âgées Intégrer les personnes âgées dans la vie de la cité : bénévolat, vie associative, etc. ; les personnes âgées s'épanouissent et rendent service à la commune.
4. Concentration de la précarité à Saint Marcellin	Développement de la précarité : afflux de nouvelles personnes précaires, attirées par les services (appel d'air ...) Appauvrissement de la population Creusement des inégalités Augmentation des impôts pour pouvoir subvenir aux besoins constants des personnes précaires : services, logements...	Maintien des services d'aide à son niveau actuel Développement du bénévolat, implication des personnes âgées, entraide Soutien à la vie associative à visée caritative Travail avec les communes voisines pour maîtriser et répartir les flux de population précaire, par le développement plus équilibré des services. Développement des formations et de la réinsertion.
6. Chômage des jeunes – tertiarisation de l'emploi	Fermeture des industries, pas d'accompagnement des entreprises → Saint-Marcellin devient une ville-dortoir Fuite des jeunes par manque d'emplois locaux et par manque d'accompagnement → Déséquilibre	Avoir une volonté politique de développement artisanal et industriel sur la région Création et soutien aux entreprises pour qu'elles viennent ou se maintiennent Innover : développer / maintenir des technologies de pointe

	intergénérationnel .	sur le territoire → favoriser l'exemplarité écologique Se baser aussi sur les spécificités de Saint-Marcellin : création d'un pôle d'excellence rural, développer le bois- énergie... Communiquer pour faire venir des entreprises Développement de transports spéciaux (rapidité, tarification) avantageux pour les entreprises.
7. Difficulté à faire venir des entreprises de l'extérieur	Ne rien faire : aucune nouvelle entreprise s'implante sur le territoire Les entreprises et industries ferment progressivement, en étant soumises aux crises mondiales, créant de nouveaux demandeurs d'emploi Une image négative d'un territoire peu attractif	Communication vers l'extérieur pour faire connaître et vendre le pays de Saint-Marcellin Entraide intercommunale, travail coopératif, création de synergies Accompagnement d'entreprises qui souhaitent s'implanter / se développer Développer l'attractivité de la ville (cadre de vie, services...), pour favoriser la qualité de vie du territoire et donner envie aux entrepreneurs et à leurs proches, d'y vivre. Maintien de l'offre de train pour favoriser l'accessibilité vers les grandes villes. Créer des aires d'activités de nouveaux types : écologique, qualitative... Développer des pépinières d'entreprises
9. Potentiel touristique impulsé par le futur Center Park	Center Park : Pas de retombées économiques sur la région, emplois précaires Tourisme en général : pas d'effort pour développer l'offre touristique Un tourisme très localisé  (NB : un groupe a boycotté ce thème).	Center Park : un levier de développement pour les entreprises touristiques locales, notamment : le développement des produits locaux et de la gastronomie (musée du fromage...) Développement d'une offre économique pour l'organisation de séminaires d'entreprise, hôtels pour hommes d'affaire. De façon générale : utiliser le center park pour attirer les touristes et profiter de cette manne touristique pour valoriser le territoire : création de kits touristiques complets...
10. Forte consommation énergétique globale	Laisser faire : fortes émissions de gaz à effet de serre entraînant de la pollution et favorisant le	Réhabilitation de l'ensemble du parc immobilier ancien Sensibilisation des populations sur le sujet

	<p>réchauffement climatique L'augmentation progressive du coût des énergies accroît encore la précarité des populations à bas revenus. Les propriétaires se retrouvent peu à peu en situation d'illégalité par rapport à la loi RT 2012 sur les bâtiments...</p>	Constructions conformes à la loi RT 2012
12. Paysages urbanisés	Absence de maîtrise de la construction	Revalorisation des entrées de ville Les espaces verts sont des lieux fédérateurs, lieux de rencontre, mixité sociale
13. Faible préoccupation de la population relative à l'écologie	Absence d'information, de sensibilisation	Sensibilisation, communication, information pour favoriser les bons réflexes
15. Individualisme – repli sur soi	Absence d'échanges entre personnes Absence de concertation	Trouver des éléments fédérateurs dans la vie de la ville Susciter le dialogue
17. Réchauffement climatique global et changement climatique	Développement de la voiture et de la pollution Mauvais accompagnement au niveau du tri des déchets (incompréhension des habitants entre trier ses déchets et payer une taxe)	Sensibilisation de la population, éducation à l'environnement Démontrer que la baisse de la consommation est favorable écologiquement et économiquement Favoriser la multimodalité Développer les modes doux (voies piétonnes, vélos) Interdiction de la voiture en centre-ville.

## 4.3 1ERE PISTE DE STRATEGIE EN FORUM PARTICIPATIF

Lors du forum du 17 Novembre 2011, 4 pistes d'orientations établies en comité de pilotage ont été soumises à la réflexion des habitants et partenaires :

- Saint-Marcellin, ma ville centre
- Saint-Marcellin, mon cadre de vie
- Vivre ensemble à Saint-Marcellin
- Saint-Marcellin, être actif et participer à la vie de la ville

L'objectif était de définir et discuter des caractéristiques principales de ces 4 notions, en groupes de travail.

→ **Les différents éléments de réponse sont retranscrits ci-après :**

### 1. Saint-Marcellin, ville-centre :

- Commerces : maintenir, dynamiser, soutenir
- Services : pour une plus grande accessibilité / horaires mieux adaptés
- L'information doit être maintenue : communication efficace
- Vie associative à conserver et encourager / soutenir
- Amélioration des alternatives à l'automobile : piétons, cycles
- Conserver l'esprit convivial
- Améliorer le civisme
- Création de nouveaux parkings
- Augmenter les possibilités de loisirs
- Permettre une meilleure attractivité des commerces
- Amplifier l'offre de services de santé

### 2. Cadre de vie idéal pour tous les Saint-Marcellinois :

- Trouver un équilibre dans l'organisation de l'espace urbain : répartition des fonctions à préserver
- Patrimoine : bâti historique à préserver
- Espaces urbains : liens entre quartiers à préserver
- Social : créer des liens entre générations et groupes sociaux
- Sécurité : améliorer les déplacements, sécurité des biens et des personnes
- Non pollution : environnement sain
- Nature : proximité de la nature, création d'espaces verts
- Déplacements : modes doux à développer
- Equipements : de proximité
- Dynamiques : emploi, formation, activités économiques, activités festives

### 3. Bien vivre ensemble à Saint-Marcellin :

- Des valeurs et des postures : respect, partage, échanges, solidarité, tolérance, écoute.
- Les lieux et espaces d'échanges entre habitants à Saint-Marcellin : en premier lieu la vie associative, mais aussi : marché, école, commerces, travail, transports collectifs, voisinage, espaces publics (bars...), fêtes, rue.
- Les conditions qui favoriseraient le « bien vivre ensemble » à Saint-Marcellin :
  - ✓ La mixité sociale
  - ✓ La mixité intergénérationnelle
  - ✓ L'accessibilité financière (aux animations ou loisirs, par exemple)
  - ✓ Le bénévolat
  - ✓ Des actions permettant de développer les échanges

- L'Agenda 21 : Solidarité pour aujourd'hui et pour demain. Respect de la planète = aussi le respect des gens.

#### **4. Permettre à tous d'être actif à Saint-Marcellin :**

1. Développer les liens et les rencontres
  - Ce n'est pas seul qu'on avance, mais à plusieurs
  - Il faut donner à tous les moyens de créer des liens et faire des rencontres :
  - Faire venir des entreprises, aider à la création d'entreprises
  - Apprentissage
  - Rencontres employés / employeurs / formateurs
  - Transport
2. Action individuelle : consommer sur place.

Ce travail a servi de base à la construction de la stratégie ; de cela a découlé une première mouture de stratégie qui a été soumise aux habitants, d'une part, puis au vote du conseil municipal, objectif par objectif, d'autre part.

## 4.4 STRATEGIE

Une réunion en conseil municipal le 13 février 2012 a permis aux élus de prioriser les objectifs et de valider la stratégie définitive, dont voici la structure :

### **A. Conforter le rôle de ville centre du bassin Sud Grésivaudan**

- a. Se doter d'équipements publics performants sur le plan énergétique et répondant aux besoins d'une population de plus en plus nombreuse
- b. Remplir son rôle de moteur de l'animation locale et de l'action culturelle à l'échelle du bassin de vie

### **B. Participer au développement de l'économie locale**

- a. Dynamiser le tissu économique local
- b. Soutenir les commerces de proximité du centre-ville

### **C. Favoriser le lien social**

- a. Améliorer la qualité écologique et le confort de l'habitat
- b. Soutenir toujours plus la vie associative et encourager le bénévolat qui concourt à l'intégration de toutes les populations et à lutter contre l'isolement des personnes
- c. Soutenir et mettre en œuvre des actions de sensibilisation à l'écocitoyenneté auprès de tous publics

### **D. Construire un cadre de vie attractif**

- a. Favoriser la mobilité douce, de façon à apaiser le trafic automobile dans le tissu urbain
- b. Préserver les espaces naturels et la biodiversité et sensibiliser les habitants à la richesse de leur environnement
- c. Valoriser le paysage, composante de l'attractivité de la ville et de son identité 5.

### **E. Saint-Marcellin, une administration exemplaire**

- a. Des services acteurs d'une démarche interne de DD
- b. Conforter les missions des régies municipales en matière d'économie d'énergie et de qualité de l'eau
- c. Adopter une politique de commande publique responsable
- d. Enrichir le dispositif participatif dans l'action communale
- e. Evaluer les pratiques dans une démarche de qualité

--

La stratégie de l'agenda 21 de la ville a été conçue parallèlement à l'élaboration du PLU, et est donc cohérente avec le PADD. Alors que le PLU régit le droit des sols pour les années à venir, la stratégie de l'agenda 21 détermine de grandes orientations générales pour la ville dans sa globalité et ce, afin d'impulser une meilleure prise en compte du développement durable pour la prochaine décennie.

Elle intègre, d'une part, des objectifs pour le territoire, mais aussi des objectifs pour l'institution en interne, dans un souci de cohérence et d'exemplarité.

Ainsi, la stratégie se structure en 5 orientations et 15 objectifs. Ces derniers seront assortis d'indicateurs, qui permettront d'évaluer les objectifs de façon régulière et donc de réorienter le projet d'agenda 21 dans une optique d'amélioration continue.

La stratégie de développement durable de la ville est le fruit d'un constat général : la ville est en pleine évolution, au cœur d'un bassin de vie en forte croissance démographique. Son rôle de ville-centre tend à s'affirmer. Ainsi, tout en devant assumer ce rôle, la ville doit aussi établir les règles qui lui permettront de préserver une bonne qualité de vie.

Le développement durable apparaît donc comme une évidence dans une ville en pleine mutation. Plusieurs facteurs sont en jeu, comme le fait de pouvoir accueillir des emplois parallèlement à la croissance de population, ou de pouvoir accueillir tous types de population dans une ville concentrant jusque-là une population vieillissante et au niveau de vie plutôt



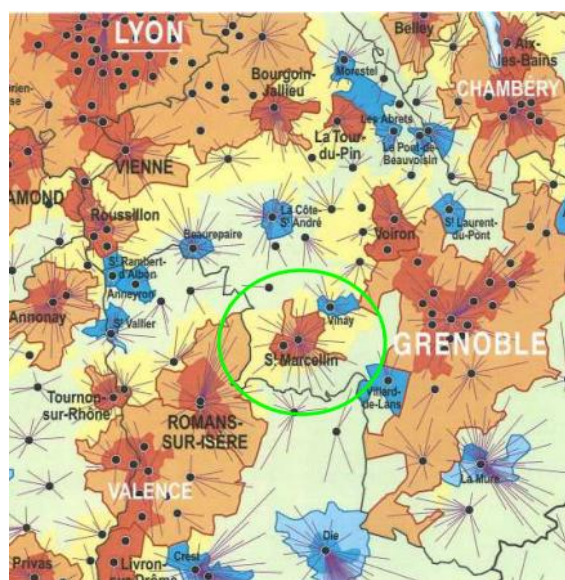
bas ; et enfin, le fait de concilier croissance démographique et préservation de l'environnement et du cadre de vie. Il s'agit bien de trouver le juste équilibre entre économie, social et environnement, comme le préconise le développement durable.

La présente stratégie vise donc à insuffler une dynamique de développement durable pour Saint-Marcellin, grâce à des thèmes ciblés prioritaires par les élus, comme par exemple les déplacements alternatifs à l'automobile, la rénovation d'équipements publics, ou le dynamisme associatif et culturel.

Enfin, la mise en œuvre du projet de développement de la ville ne pourra se faire qu'en collaboration étroite avec les autres territoires et partenaires, en particulier les communautés de communes, les syndicats, le Pays, mais aussi le SCOT.

## A. Conforter le rôle de ville centre du bassin Sud Grésivaudan

Le phénomène croissant de périurbanisation de l'aire urbaine grenobloise a entraîné une forte hausse de la population sur tout le bassin de vie du Sud Grésivaudan depuis 2000 (+12%).



### LES TERRITOIRES VECUS [INSEE]

#### ESPACE A DOMINANTE URBAINE

##### Aires urbaines

■ Pôles urbains  
Unités urbaines (agglomérations) comptant 5000 emplois ou plus

■ Couronnes périurbaines

Communes (ou unités urbaines) dont 40 % ou plus des actifs travaillent hors de la commune (ou unités urbaines) mais dans l'aire urbaine

##### Communes multipolarisées

■ Communes (ou unités urbaines) dont 40 % ou plus des actifs travaillent dans plusieurs aires urbaines, sans atteindre ce seuil avec une seule d'entre-elles

#### ESPACE A DOMINANTE RURALE

##### Aire d'emploi de l'espace rural

■ Pôles d'emploi de l'espace rural

Communes (ou unités urbaines) n'appartenant pas à l'espace à dominante urbaine comptant 1500 emplois ou plus

*Diagnostic du territoire sud Grésivaudan, AURG, 2006*

Cette arrivée de population a entraîné de nombreux mouvements internes, notamment une arrivée importante de population plutôt âgée issue de tout le bassin de vie. Ce phénomène d'accroissement démographique sans précédent a finalement eu pour effet de renforcer le rôle de ville centre joué par la ville de Saint-Marcellin au sein du territoire sud Grésivaudan.

La centralité s'affirme donc non seulement par l'arrivée de population dans la ville, mais aussi par la consommation de services, commerces, loisirs d'une population issue de toute l'aire urbaine environnante.

Enfin, le SCOT de l'aire urbaine grenobloise a identifié la ville de Saint-Marcellin comme l'une des 3 centralités majeures du territoire, avec Voiron et Grenoble.

La ville de Saint-Marcellin souhaite donc anticiper ces nouvelles tendances et assumer son rôle de ville centre.

2 objectifs ont donc été retenus par les élus dans cette orientation : la culture et les équipements.

## *a. Se doter d'équipements publics performants sur le plan énergétique et répondant aux besoins d'une population de plus en plus nombreuse*

La ville de Saint-Marcellin concentre un fort taux d'équipements publics pour sa taille, par rapport à d'autres villes de taille équivalente : équipements sportifs et de loisirs, écoles, centres administratifs et techniques, hôpital....

Cependant, il se pose deux problématiques.

D'abord, certains établissements sont vieillissants et fortement énergivores, voire vétustes pour certains, notamment certains équipements sportifs qui datent de plus de 50 ans (piscine, stade, gymnase).

La ville, en lien avec la communauté de communes, a déjà entrepris une politique de rénovation d'équipements : nouvelle piscine (intercommunale), rénovation d'écoles, rénovation de l'ancienne manufacture de tabac, construction de nouveaux équipements culturels (Diapason) et sportifs (dojo et salle d'escrime)...

### *Les infrastructures sportives à Saint-Marcellin*

Site	Installation	Année de mise en service
CARRIER	gymnase	1963
CARRIER	stade	1965
FORUM	boulodrome	1991
LE CHÂTEAU	salle de danse	1986
MANUFACTURE	DOJO	2003
MANUFACTURE	salle d'escrime	2003
PAUL PICARD	gymnastique	1998
PISCINE		1965
SAULAIE	gymnase	1981
SAULAIE	court de tennis	1985
SAULAIE	stade	1975
SKATE PARC		1999
SORANZO	stade	1985
VALLON	stade	1989

*Services des sports, 2010*

Ensuite, l'augmentation croissante de population sur le bassin de vie du Sud Grésivaudan va entraîner une augmentation de la fréquentation des équipements, notamment sportifs ou de loisirs.

Effectivement et à titre d'exemple, aujourd'hui déjà, la moitié des inscrits à des clubs de sports provient de l'extérieur de la ville.

La ville souhaite donc, d'une part, mener une réflexion avec ses partenaires sur les besoins en équipements compte tenu de l'accroissement de la population, et d'autre part, mener une politique de rénovation de ses propres équipements vieillissants, afin de les rendre plus modernes et écologiques.

En effet, la ville centre se doit d'être exemplaire en favorisant la prise en compte des impacts environnementaux et climatiques dans les bâtiments, afin de concourir à l'objectif national d'ici 2050, de diviser par 4 ses émissions de gaz à effet de serre.

Cette donnée est reprise dans le « plan bâtiment Grenelle » : La loi Grenelle 1 précise en effet que tous ces devront engager une rénovation d'un tiers de leurs surfaces d'ici à 2012. L'objectif est de réduire d'au moins 40 % les consommations d'énergie et d'au moins 50 % les émissions de gaz à effet de serre de ces bâtiments dans un délai de huit ans. "C'est une obligation pour l'Etat et une recommandation pour les collectivités territoriales", souligne le plan bâtiment Grenelle.

### **Les résultats attendus dans ce thème :**

- Moderniser les équipements publics actuels pour qu'ils soient plus grands, aux normes et écologiques.
- Intégrer systématiquement le développement durable dans les nouveaux bâtiments publics
- Etre une « ville pilote » en terme de développement durable dans les équipements, auprès des communes voisines.

## *b. Remplir son rôle de moteur de l'animation locale et de l'action culturelle à l'échelle du bassin de vie*

La culture est un domaine où Saint-Marcellin est déjà fortement active : présence de nombreux équipements, événements de qualité, services divers pour un accès à la culture pour tous...

Avec la création du Diapason, la ville est devenue le centre culturel de tout le bassin de vie. En outre, la ville voit la culture comme un facteur d'ouverture sur le monde, et elle participe à de grands projets avec le Pays tous les 2 ans, en organisant un événement partenarial avec une ville étrangère.

La ville souhaite donc poursuivre cet élan, car la culture est non seulement un facteur d'attractivité du territoire, mais elle contribue aussi à favoriser la cohésion sociale, sur un territoire soumis à de nombreux mouvements de population. Ainsi, au-delà de son caractère divertissant et éducatif, la culture permet aussi de contribuer à l'intégration des nouveaux habitants.

Par ailleurs, Saint-Marcellin garde une taille humaine et un caractère que l'on peut qualifier de « rurbain », c'est-à-dire une ville « à la campagne ». Afin de pérenniser l'esprit de convivialité existant, élus et habitants souhaitent développer les « fêtes populaires » et intergénérationnelles : fête des associations, fête de Noël, fête des voisins...

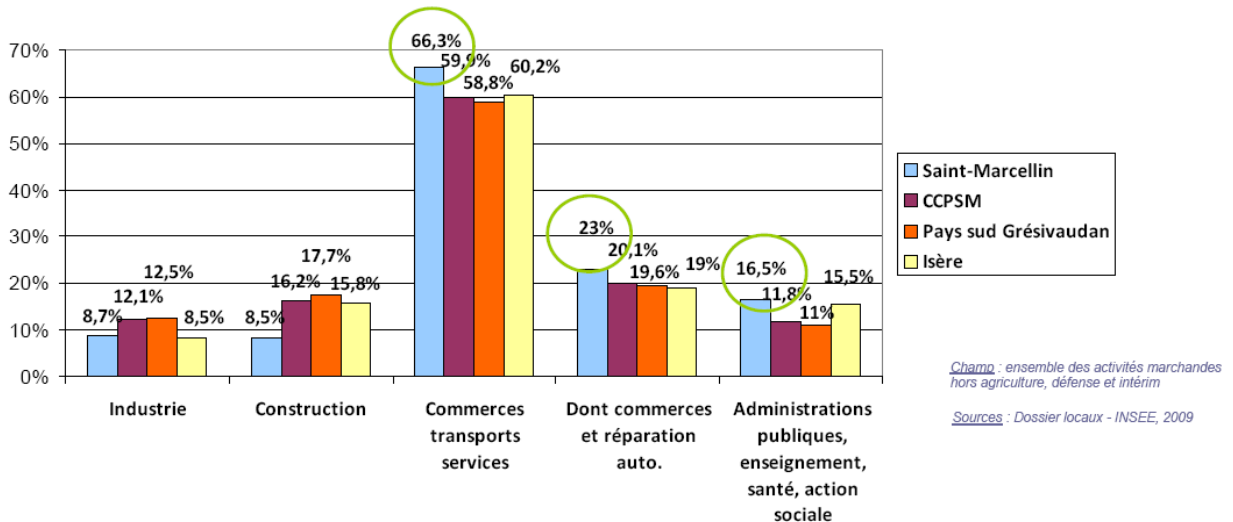
### **Les résultats attendus dans ce thème :**

- Favoriser l'intégration des nouveaux arrivants dans la vie locale saint-marcellinoise
- Développer la culture comme facteur d'épanouissement, d'ouverture aux autres et sur le monde
- Rendre la ville plus vivante, festive, attractive, et assumer le rôle de « ville centre » comme lieu de socialisation pour les communes voisines.

## B. Participer au développement de l'économie locale

Le territoire du sud Grésivaudan reste encore un bassin industriel, qui représente l'une des spécificités du territoire; l'industrie agro-alimentaire en baisse a laissé la place à des technologies plus modernes : la plasturgie, la mécanique, l'électronique, la métallurgie et encore l'industrie du bois et papier. Si l'industrie ne représente que peu d'entreprises (9%), elle emploie néanmoins 30 % des actifs.

Part des différents secteurs d'activités selon les territoires (d'après le nombre d'entreprises en 2009)



Mais l'économie qui a tendance à se développer est l'économie résidentielle (construction, commerces, services), qui connaît une hausse liée à l'accroissement de population sur le territoire.

Pourtant, certains secteurs en lien avec cette sphère économique, semblent en difficulté : c'est le cas notamment des commerces du centre-ville.

Le souci de la ville, qui n'a cependant pas la compétence économique (dévolue à la communauté de communes), est de jouer un rôle dans le maintien des emplois et du dynamisme économique local avec ses propres outils. L'enjeu derrière cela est de maintenir un bon équilibre entre emplois locaux et population (qui a tendance à augmenter), pour parer au phénomène de cité dortoir...

L'agenda 21 se donne comme objectifs :

- De favoriser les liens avec les acteurs économiques locaux
- De maintenir les commerces en centre-ville, car ils sont aussi facteurs d'attractivité.

### *a. Dynamiser le tissu économique local*

Malgré le fait que la ville n'a pas la compétence économique, elle a un rôle à jouer en tant que ville centre.

En effet elle se trouve au centre d'un bassin d'emploi que représente le bassin sud Grésivaudan.

Si elle ne veut pas tendre à être une cité dortoir des agglomérations proches, elle devra veiller à maintenir un certain dynamisme localement, tant économique que social.

La ville souhaite donc plus peser dans les relations économiques locales, en établissant plus de liens avec les entreprises et les citoyens. Cela passera d'une part, par une meilleure connaissance du tissu économique local (veille suivi...), et par le fait de favoriser les liens entre acteurs économiques et le territoire (portes ouvertes, système de parrainages de stages, développement de l'économie sociale et solidaire...).

Cela devra se faire en lien avec les acteurs déjà présents sur le territoire (pôle emploi, AISG, Pays, communauté de communes, SCOT...).

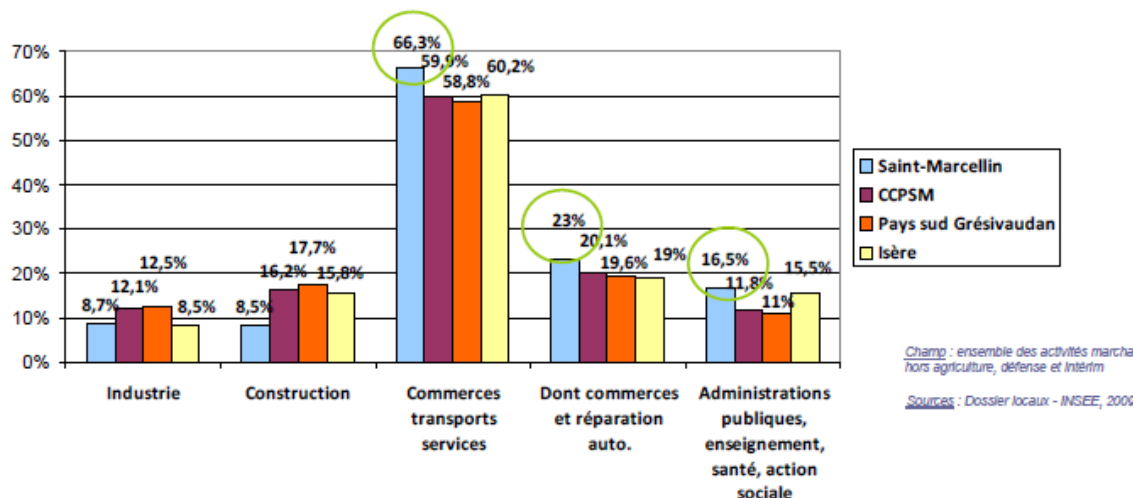
#### **Les résultats attendus dans ce thème :**

- Mieux connaître le tissu économique en place
- Améliorer l'ancrage économique local
- Favoriser l'insertion économique et l'ESS.

## b. Soutenir les commerces de proximité du centre-ville

Les commerces contribuent souvent à l'attractivité d'un territoire et au dynamisme d'une ville. Dans la ville centre, le taux de commerces est particulièrement important :

Part des différents secteurs d'activités selon les territoires (d'après le nombre d'entreprises en 2009)



Les zones commerciales de Saint-Marcellin et de ses environs représentent effectivement 90% de l'ensemble des enseignes commerciales du pays sud Grésivaudan.

Cependant, le développement des zones commerciales périphériques a eu pour effet une baisse de la fréquentation des commerces du centre-ville. Seul le marché, notamment le week-end, connaît un succès grandissant.

Malgré le soutien de la ville et l'existence d'une association de commerçants, la ville peine à maintenir la fréquentation des commerces locaux.

Pourtant plusieurs arguments jouent en leur faveur.

D'abord, ils permettent de maintenir un dynamisme au centre-ville et de le rendre attractif.

Ils sont aussi utiles aux nombreuses personnes âgées qui viennent s'installer à Saint-Marcellin et qui ne disposent pas de moyens de locomotion.

Enfin, ils sont complémentaires du marché.

La ville souhaite renforcer son soutien aux commerces et pérenniser le succès du marché à travers l'agenda 21. L'idée est aussi de soutenir l'agriculture locale à travers les petits commerçants, tout en incitant à une consommation plus responsable.

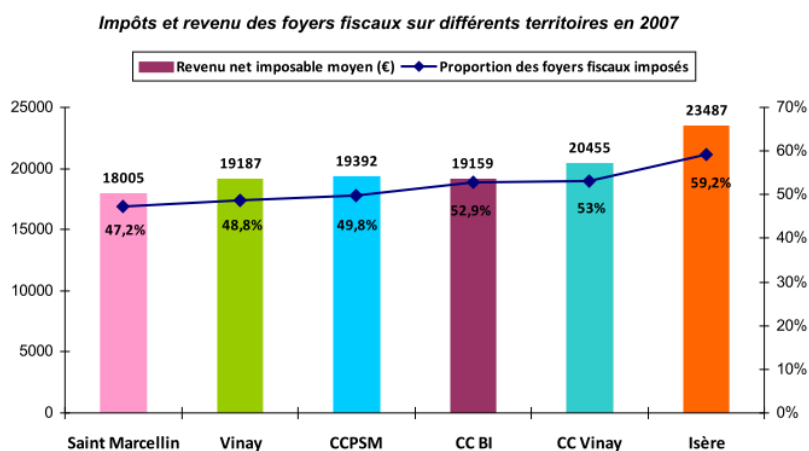
### Les résultats attendus dans ce thème :

- Pérenniser les commerces, facteurs de vitalité du centre.
- Pérenniser le marché, vraie institution dans la ville.

## C. Favoriser le lien social

Au niveau démographique, on peut faire 2 constats à Saint-Marcellin.

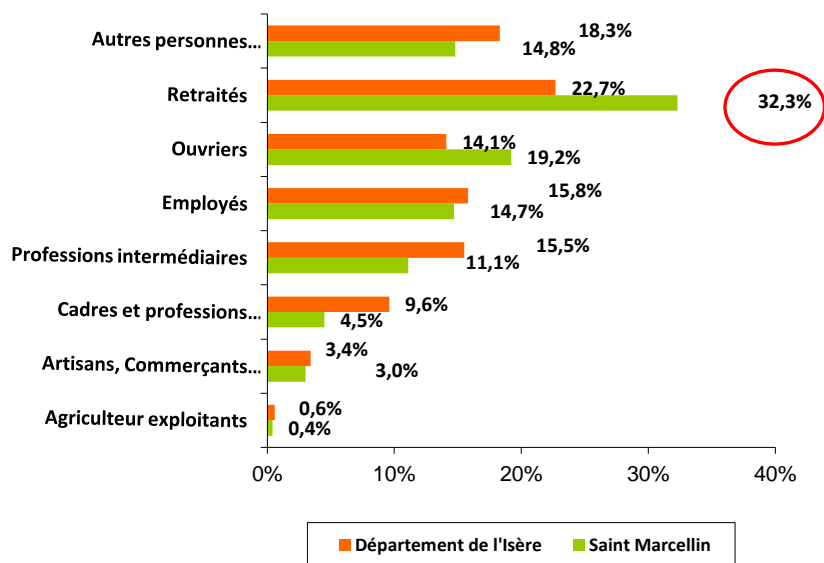
D'abord, la ville compte encore un niveau de vie nettement inférieur à la moyenne départementale.



Sources : Dossiers locaux- INSEE, 2009

Certaines personnes à faibles revenus éprouvent des difficultés dans la vie de tous les jours, dans toutes les sphères du quotidien.

Et ensuite, la ville compte un fort taux de personnes âgées, qui est encore en augmentation. En effet, 1/3 de la population saint-marcellinoise est retraitée contre moins d'un quart en Isère.



Ces constats demandent donc d'adapter les services à ces personnes, tout en anticipant l'avenir, à savoir la volonté de favoriser aussi la mixité sociale...

Il s'agit aussi de favoriser la prise en compte du développement durable dans la vie sociale, en aidant la population à développer les éco-gestes qui sont aussi plus économiques.

L'Agenda 21 met donc l'accent sur 3 objectifs afin de répondre aux besoins en services :

- Les logements
- La solidarité – le monde associatif
- La sensibilisation à l'éco-citoyenneté

## a. Améliorer la qualité écologique et le confort de l'habitat

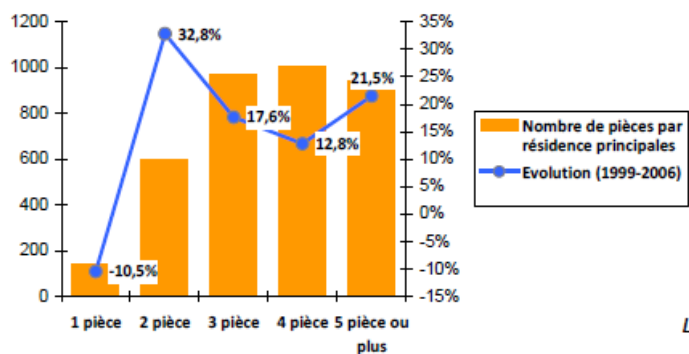
La problématique du logement à Saint-Marcellin repose sur plusieurs facteurs.

D'abord, le parc de logement est ancien et vieillissant. De nombreux logements vétustes sont en partie vacants (c'est le cas pour 10% du parc).

On a aussi pu constater que le parc locatif privé jouait souvent par défaut le rôle de parc social pour des personnes à faible revenu. En effet, des logements non rénovés sont loués peu chers. Mais en contrepartie, ils sont fortement énergivores, ce qui a pour effet d'accroître le phénomène de précarité de certaines populations.

Ensuite la problématique se pose en terme de taille des logements. Effectivement, la ville compte une majorité de grands logements de 3 à 5 pièces, alors qu'on assiste à une arrivée massive de personnes âgées sur le territoire. Ainsi la ville n'a pas la possibilité d'offrir un parcours résidentiel complet aux habitants, notamment de petits logements ou des logements adaptés.

La taille des logements à Saint Marcellin et leur évolution entre 1999 et 2006



La ville, via l'intercommunalité, a déjà pris en main le problème des logements.

En effet, le Plan Local de l'Habitat vise à résorber l'ensemble de ces problématiques et à mieux équilibrer la répartition des différents types d'habitat sur l'ensemble du territoire intercommunal. Notamment, une Opération programmée d'Amélioration de l'Habitat a permis de rénover plusieurs tènements d'habitations, et devrait se poursuivre. Des bailleurs sociaux ont aussi entamé des chantiers de rénovation des logements sociaux.

L'agenda 21 prévoit donc prioritairement de soutenir et d'inciter les habitants à la rénovation, tout en promouvant un habitat écologique, c'est-à-dire à faible consommation énergétique.

Il vise aussi à ce que la ville participe activement à des chantiers de rénovation de l'habitat au sein de l'intercommunalité, afin de pouvoir offrir un parcours résidentiel complet aux habitants du territoire : création de petits logements, de logements adaptés, logements sociaux...

### Les résultats attendus dans ce thème :

- Améliorer la qualité et le confort des logements (insalubrité)
- Réduire la précarité énergétique dans le logement
- Résorber la vacance
- Améliorer la mixité sociale à travers le logement
- Réduire l'impact environnemental des logements



*b. Soutenir toujours plus la vie associative et encourager le bénévolat qui concourt à l'intégration de toutes les populations et à lutter contre l'isolement des personnes.*

Les constats issus des ateliers et du diagnostic ont fait apparaître qu'il existait une certaine précarité au sein de la ville. Le nombre de RMIstes est important, le niveau de vie global de la population reste en-dessous de la moyenne départementale... La ville de Saint-Marcellin semble aussi concentrer la précarité au sein du bassin sud Grésivaudan ; en effet, les services, les logements sociaux, les emplois créent un appel d'air de personnes à faibles ressources.

C'est pourquoi la ville s'est engagée dans une politique forte de solidarité, qui a déjà fait preuve de son efficacité, mais qui trouve aussi ses limites (saturation de certains services).

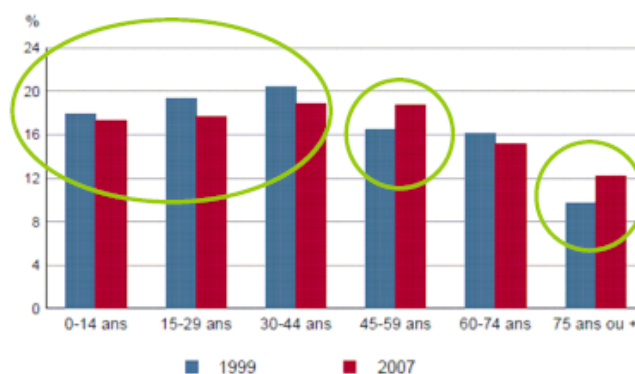
La ville propose de nombreux services : un lieu d'accueil « Le petit à petit », le foyer « Le sans souci », les associations caritatives, les aides aux personnes âgées, la distribution de repas, le ticket sport, etc...

L'agenda 21 prévoit de pérenniser cette action communale auprès des plus démunis, dans le but, d'une part, de rompre l'isolement de ces personnes, mais aussi de les soutenir techniquement ou financièrement.

Actuellement, l'une des composantes majeure de la vie sociale saint-marcellinoise est la vie associative, qui agit à la fois dans les domaines des loisirs (sports, culture...) mais aussi dans le domaine social (associations caritatives...).

L'agenda 21 prévoit donc d'une part de soutenir la vie associative afin de renforcer les liens sociaux, mais aussi de favoriser une autre forme de soutien : le bénévolat. En effet, le nombre croissant de retraités à Saint-Marcellin peut présenter une manne importante en faveur de la solidarité. Les personnes âgées ne seraient donc plus vues comme une « charge », mais comme une « ressource ».

*Evolution de la population par tranche d'âge  
De 1999 à 2007 sur Saint Marcellin*



**Les résultats attendus dans ce thème :**

- Prévenir l'isolement
- Accroître la cohésion sociale
- Accroître la solidarité entre habitants

### *c. Soutenir et mettre en œuvre des actions de sensibilisation à l'écocitoyenneté auprès de tous publics*

Si la municipalité, en lien avec l'intercommunalité, est déjà très engagée dans des défis environnementaux, les habitants, eux, y semblent moins réceptifs.

La mairie a lancé plusieurs projets pour initier un changement vers un développement durable, comme par exemple : gestion différenciée des espaces verts, tarification incitative des déchets, distribution de composteurs, mise en place d'une chaufferie-bois (sur la ZAC Plaine), diagnostic énergétique des bâtiments communaux, réduction de l'éclairage public en cours d'étude...

De la part des citoyens cela semble moins facile à cause de plusieurs facteurs : des freins liés aux mentalités, peut-être en butte au changement, des freins économiques, car les citoyens sont aux prises avec des préoccupations plus proches (la précarité, le chômage...) et des freins structurels (comment se passer de la voiture s'il n'y a pas d'autre système en place...).

Mais quoi qu'il arrive, le changement vers un développement durable passera nécessairement par une sensibilisation des habitants.

L'Agenda 21 vise à promouvoir toute forme d'action de sensibilisation, qui permettra de toucher tous les publics, en utilisant autant que faire se peut les leviers propres au territoire : essayer de faire admettre l'idée écologique par la voie économique (faire des économies d'eau, d'énergie...), utiliser les projets mis en œuvre (développement du vélo et du train, les déchets...).

#### **Les résultats attendus dans ce thème :**

- Accroître la prise en compte du développement durable chez les habitants
- Permettre l'appropriation des dispositifs mis en place par la mairie (ex : vélo)

## D. Construire un cadre de vie attractif

La ville de Saint-Marcellin bénéficie d'un cadre de vie attractif, qui, selon des chercheurs, cristalliserait toutes les composantes d'une qualité de vie « idéale ».

On compte parmi ces critères la « nature » (le paysage et l'environnement naturel), et l'aspect convivial propre à une ville à taille humaine et proche de la campagne.

En effet, espaces naturels/agricoles et espaces urbains représentent chacun la moitié de la surface communale.

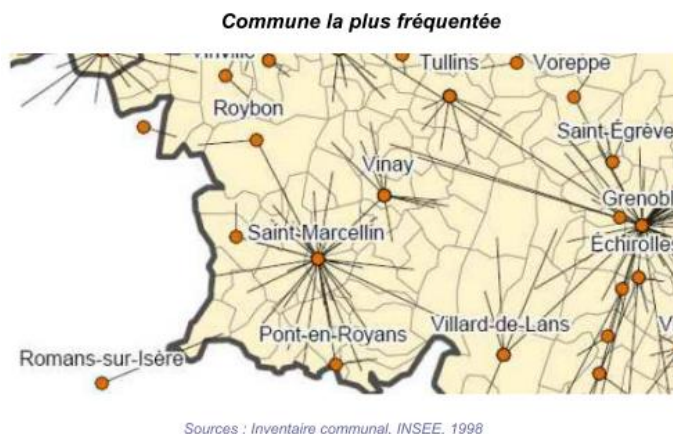
A travers le projet d'agenda 21, la ville souhaite préserver ces accents de nature et de convivialité, à travers l'urbanisme et l'espace public, ce qui permettra aussi d'assurer la cohérence avec le PLU.

Pour parvenir à cette orientation, les élus ont mis l'accent sur 3 objectifs :

- Une mobilité douce
- La préservation de l'environnement et des paysages
- Un espace public convivial

### *a. Favoriser la mobilité douce, de façon à apaiser le trafic automobile dans le tissu urbain*

La ville centre de Saint-Marcellin polarise les déplacements des habitants de tout le pays sud Grésivaudan.



En effet, on a pu constater que 90 % des actifs du pays sud Grésivaudan travaillent sur place, et notamment sur le pays de Saint-Marcellin, ce qui génère des flux domicile-travail importants.

En outre, des flux de transit perturbent la ville ; ce sont 13 000 véhicules/jour qui traversent la ville chaque jour.

Par ailleurs, la ville est fortement contrainte dans son centre, par l'urbanisation dense qui la caractérise, ce qui génère des engorgements.

Enfin, la voiture reste fortement prédominante sur le pays Sud Grésivaudan, qui est un secteur à dominante rurale, où les transports en commun sont quasiment inexistantes.

La ville centre est donc fortement soumise aux flux de déplacements, sur un territoire où tout pousse à favoriser la voiture : desserte autoroutière directe, territoire rural, absence de transports en commun...

Plusieurs critères poussent néanmoins les élus à revoir les modes de déplacements dans la ville.

D'abord, les flux de déplacement en voiture génèrent de fortes émissions de gaz à effet de serre, qui contribuent au dérèglement climatique.

Ensuite, les déplacements en véhicules particuliers, même s'ils sont devenus indispensables à nos modes de vie actuels, sont onéreux, et notamment pour les personnes les plus démunies.

Enfin, la ville bénéficie d'un atout indéniable en terme de déplacements : le train, qui relie Saint-Marcellin à Grenoble et Valence. Les élus considèrent qu'il faut désormais compter avec ce nouveau mode de déplacement écologique et rapide, digne d'un pôle urbain.

La volonté des élus est donc tout d'abord de développer les modes de déplacements doux, pour limiter l'utilisation de la voiture individuelle en ville, via principalement le vélo et la marche à pied.

Cela touchera donc plusieurs sphères : l'école, les administrations, les lieux de loisirs (Diapason...), les déplacements dans un but d'agrément (lieux de promenade...), mais aussi les trajets domicile-travail, en reliant les villes voisines entre elles par les axes principaux.

Parallèlement, les élus souhaitent développer la multimodalité, notamment le train / vélo ou le train / marche, en facilitant l'accès à la gare, dont la fréquentation tend à augmenter.

En outre, le développement de parkings-relais devrait aussi permettre d'alléger le centre bourg en voitures, et d'améliorer l'attractivité du centre-ville.

Enfin, l'amélioration de la signalétique routière sera aussi un aspect à développer pour fluidifier le trafic en centre-ville.

#### **Les résultats attendus dans ce thème :**

- Réduire les engorgements et les nuisances, fluidifier le trafic
- Réduire les impacts climatiques (diminution des gaz à effet de serre)
- Réduire la dépendance à la voiture, dont le coût devient trop onéreux pour les plus démunis.

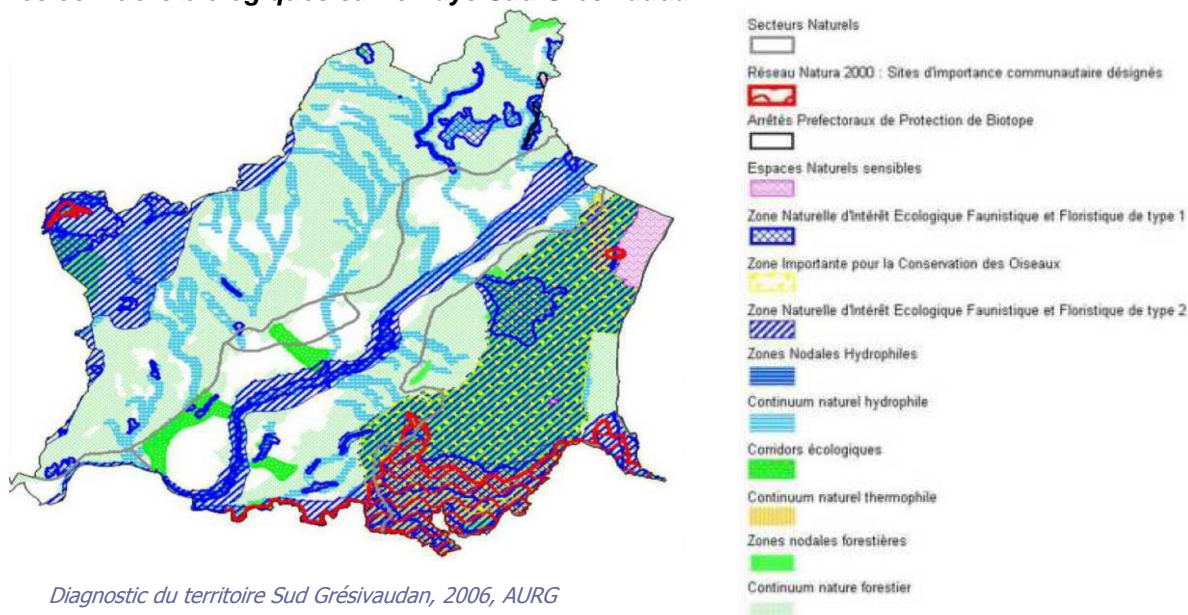
## *b. Préserver les espaces naturels et la biodiversité et sensibiliser les habitants à la richesse de leur environnement*

Les espaces naturels (et agricoles) occupent 50% de la surface communale et sont un facteur d'attractivité important du territoire.

En effet, la ville bénéficie d'espaces naturels et agricoles divers : les coteaux au nord, espaces cultivés et naturels ouverts à la promenade, le ruisseau de la Cumane, un ensemble d'espaces naturels urbains composés de rangées d'arbres (11 ha d'espaces boisés classés ou alignements d'arbres préservés), de places ou de parcs publics, mais aussi de jardins individuels ou familiaux (notamment au pied de la colline de Joud).

En terme de biodiversité, le territoire en lui-même ne compte pas des espèces « rares », mais est constitué d'un maillage de ruisseaux et rivières, et de zones naturelles agricoles et forestières protégées car ce sont des corridors biologiques, zones de transit d'espèces entre grands espaces de reproduction.

### **Les corridors biologiques sur le Pays Sud Grésivaudan**



Les élus souhaitent préserver l'atout environnemental, d'une part, pour favoriser la biodiversité sur le territoire, et d'autre part, pour protéger la qualité du cadre de vie. Le PLU est cohérent avec cette notion : il vise à réduire l'étalement urbain en favorisant le renouvellement urbain ; ainsi, cela permet de maintenir une ceinture verte dans la ville.

Différentes actions déjà lancées témoignent de la volonté de la ville de réduire ses impacts environnementaux et favoriser la biodiversité :

- gestion raisonnée des espaces verts
- projet de revalorisation de la Cumane
- promenade de Joud
- gestion des déchets
- travail de sensibilisation avec les écoles...

Les élus souhaitent pérenniser leur action de préservation de l'environnement, et faire de la nature un élément structurant du paysage urbain.

**Les résultats attendus dans ce thème :**

- Maintenir une qualité écologique des milieux naturels, et la biodiversité
- Maintenir les corridors écologiques traversant la ville
- Faire connaître les zones naturelles et leur richesse auprès de tous, pour garantir leur appropriation

### *c. Valoriser le paysage, composante de l'attractivité de la ville et de son identité*

Le cadre de vie saint-marcellinois est attractif à plus d'un titre :

- Tout d'abord l'atout paysager :

La ville, de par sa position géographique, s'ouvre à des vues remarquables, notamment sur le Vercors et sur les Chambarans ; les immeubles sont de petite taille, favorisant l'ouverture vers ces vues.

La ville en elle-même bénéficie d'espaces naturels et agricoles : les coteaux au nord, espaces cultivés et naturels ouverts à la promenade ; le ruisseau de la Cumane, qui fait office de frontière naturelle à l'est de la commune et l'objet d'un projet de valorisation ; un ensemble d'espaces naturels urbains composés de rangées d'arbres (11 ha d'espaces boisés classés ou alignements d'arbres préservés), de places ou de parcs publics, mais aussi de jardins individuels ou familiaux (notamment au pied de la colline de Joud).

- Ensuite l'atout patrimonial :

La présence d'un centre-ville historique, les éléments du patrimoine architectural hérités de l'histoire : les remparts, des maisons datant du XVIème au XIXème s, le château du Mollard...

- Enfin, l'animation sur l'espace public : et notamment le marché, qui favorise les liens entre habitants.

Le diagnostic a montré que Saint-Marcellin, en tant que ville centre, devait mettre en valeur ses atouts et développer sur l'espace urbain des espaces de rencontres.

Plusieurs facteurs jouent en faveur de cela.

D'abord, il s'agit de favoriser au maximum l'attractivité du territoire. Les élus souhaitent améliorer encore l'espace urbain et paysager, notamment les entrées de ville qui ne sont pas assez valorisées (sortie d'autoroute, zones commerciales...), mais aussi continuer à valoriser la ville dans son ensemble : espaces de promenade le long de la Cumane, mise en valeur du patrimoine, rénovation des espaces publics...

Ensuite, l'aménagement de l'espace public a aussi vocation à favoriser la rencontre entre les habitants et donc à renforcer la cohésion sociale : que ce soit entre les gens en général (le marché, les bancs, les places, les espaces de promenade, les aires de jeux...) ou entre les quartiers (favoriser les liens centre bourg – quartier Plaine par des liaisons douces...).

Cela peut tout autant concerner le mobilier urbain (bancs, etc.) que l'organisation de l'espace (cheminements piétons pour la promenade, espaces de jeux ou parcs...).

#### **Les résultats attendus dans ce thème :**

- Accroître l'esthétique urbaine de la ville
- Accroître l'attractivité de la ville
- Favoriser les liens sociaux

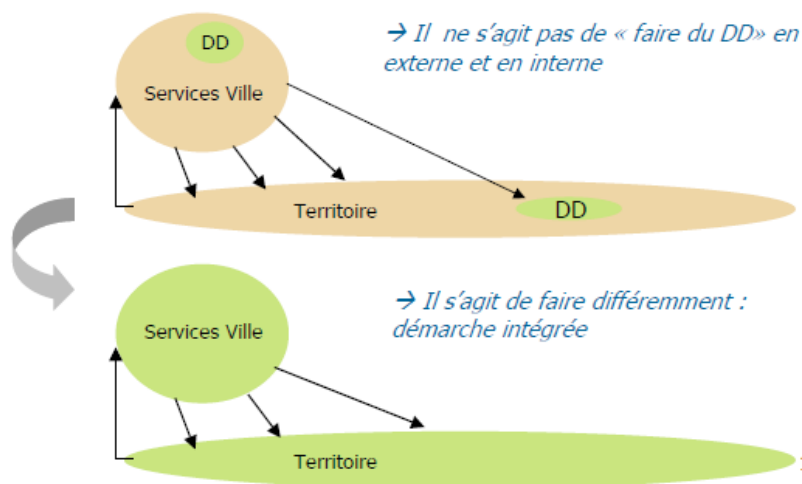
## E. Etre une administration exemplaire

Le Cadre de référence national pour les projets territoriaux de développement durable incite les collectivités locales à engager des démarches en interne lorsqu'elles lancent un agenda 21 :

*« Les collectivités territoriales ont à faire preuve d'exemplarité en interne, si elles entendent avoir une légitimité à promouvoir le Développement Durable auprès de leurs citoyens et partenaires. »*

La démarche interne fait partie de l'agenda 21 global. Elle vise à immiscer progressivement les principes du développement durable au sein de la ville en tant qu'institution, pour que celle-ci soit à même de l'appliquer ensuite dans ses projets et politiques.

Il ne s'agit pas de « faire ponctuellement du développement durable », mais de travailler différemment selon une démarche intégrée de développement durable :



5 objectifs ont été retenus par les élus pour mieux appréhender le développement durable en interne :

- mettre en place une démarche d'éco-responsabilité avec les services
- poursuivre le travail des régies
- développer la commande publique responsable
- favoriser la concertation citoyenne
- mettre en place une démarche d'évaluation

### *a. Des services acteurs d'une démarche interne de DD*

La démarche interne de développement durable est menée par les référents agenda 21 regroupés au sein du groupe qualité.

Ceux-ci réfléchissent à des axes d'amélioration dans la prise en compte interne du développement durable, que ce soit en terme d'éco-responsabilité (déchets, énergie, déplacements, eau, biodiversité...) ou en terme d'organisation interne : comment accroître la transversalité des projets ? Comment travailler en calculant le coût global des projets ? (→ basé sur les 5 éléments de démarche du Cadre de référence national).

L'objectif est d'une part que le développement durable devienne un réflexe dans tout nouveau projet, et d'autre part, que les agents du groupe qualité produisent des actions concrètes dans les domaines évoqués ci-dessus.

#### **Les résultats attendus dans ce thème :**

- Améliorer la performance de l'administration en vue de la mise en place d'un développement durable
- Réduire ses consommations de ressources et impacts sur l'environnement.



## *b. Conforter les missions des régies municipales en matière d'économie d'énergie et de qualité de l'eau*

Deux régies sont actuellement en place à Saint-Marcellin :

- La régie municipale d'eau pour la production et la distribution de l'eau potable et pour l'assainissement des eaux usées
- La régie municipale d'électricité : achat de l'électricité à EDF et revente aux usagers

Ces deux régies permettent à la ville d'avoir une mainmise sur les projets et la tarification des services. Cela permet aussi de favoriser le développement durable dans ces domaines. Notamment, la régie municipale d'énergie de Saint Marcellin gère une chaufferie bois située dans la zone des Echavagnes. Cette chaufferie qui s'approvisionne en bois issus des forêts de Chambaran, toutes proches, alimente un réseau de chaleur desservant l'hôpital, le tribunal, les écoles du centre-ville, des logements, et la totalité des bureaux construits dans les bâtiments de l'ancienne manufacture des tabacs.

Une extension de la chaufferie bois par la création d'une nouvelle chaudière est en projet. Par ailleurs, la régie d'eau souhaite mettre en place une filière de retraitement des boues de la station d'épuration pour développer le biogaz.

La collectivité souhaite, à travers l'agenda 21, développer ces projets qui s'inscrivent totalement dans un développement durable, mais aussi mieux communiquer aux usagers ces projets et l'utilité d'avoir des régies.

### **Les résultats attendus dans ce thème :**

- Réduire les consommations énergétiques
- Utiliser de plus en plus d'énergies renouvelables
- Communiquer et faire adhérer les consommateurs aux projets de développement des régies

### *c. Adopter une politique de commande publique responsable*

La commande publique représente 15% du PIB de la France. En raison de ce poids économique, la prise en compte des principes du développement durable dans les marchés par les acheteurs publics constitue un important levier d'action pour faciliter l'accès à l'emploi de personnes en difficulté d'insertion ou limiter la consommation de ressources naturelles et les pollutions. C'est tout l'enjeu de la mise en œuvre d'une commande publique responsable qui concerne un vaste champ : construction ou rénovation de bâtiments, achat de véhicules, de consommables, de mobilier ou encore restauration collective, etc.

La Stratégie Nationale du développement durable, le Plan National d'action pour des achats publics responsables, mais aussi le nouveau Code des Marchés Publics encouragent et facilitent la prise en compte de critères environnementaux et sociaux dans la commande publique.

La ville de Saint-Marcellin, elle-même déjà engagée dans cette voie, souhaite mieux appréhender cela à travers ses achats, d'une part, et les marchés publics, d'autre part. En effet, tous les services peuvent mieux prendre en compte la question du développement durable, par exemple par le choix de produits labellisés (Ecolabel, label bio...) ou encore en tenant à jour une veille scientifique dans les domaines dont chacun est responsable.

#### **Les résultats attendus dans ce thème :**

- Optimiser la commande publique, réduire le bilan carbone des achats.
- Réduire son empreinte écologique à travers la commande publique
- Contribuer à l'insertion de personnes en difficulté à travers la commande publique

#### *d. Enrichir le dispositif participatif dans l'action communale*

Le développement durable implique souvent un changement de pratiques de la part des acteurs d'un territoire. C'est pourquoi la concertation s'avère nécessaire pour sensibiliser, faire adhérer et agir.

Le Cadre de référence national pour les projets territoriaux de développement durable évoque cela de la façon suivante :

« Une participation réelle des habitants et des acteurs du territoire, dans leur diversité, est en effet nécessaire pour rendre compte de la complexité du système local. »

Mais aussi :

« Un projet local de développement durable ne sera viable que si les acteurs et habitants se l'approprient, interrogent leurs actes, prennent leurs responsabilités et concourent à l'élaboration des choix faits sur le ou les territoires qu'ils utilisent ou qu'ils habitent ».

Actuellement, sur la commune de Saint-Marcellin, la concertation du public est assurée par :

- le soutien financier au groupe de réflexion intitulé « groupe PLD » ; ce groupe a été créé à l'occasion d'une réflexion globale sur les déplacements « modes doux » sur la ville. Ce groupe se réunit régulièrement, propose des aménagements d'amélioration des déplacements en ville et valide les projets techniques préparés par les services techniques et/ou par les maîtres d'œuvre spécifiquement désignés par opération.
- Le soutien au groupe remparts
- La tenue de réunions publiques avec les riverains des projets d'aménagement, en amont pour recueillir l'expression de leurs besoins et avant travaux pour la validation des projets
- Et depuis le début de l'agenda 21, la tenue de réunions de concertation en vue de la co-construction du projet de développement durable avec les citoyens saint-marcellinois.

Les élus souhaitent voir se pérenniser toutes ces instances ou tous ces dispositifs, qui représentent une vraie richesse en terme de gouvernance.

De façon générale, la mairie souhaite généraliser la concertation des habitants en amont des projets, dans une optique d'amélioration du service public et dans un esprit de dialogue.

Enfin, l'instance mise en place durant la construction de l'agenda 21 et qui compte une cinquantaine de personnes sera pérennisée durant la phase de mise en œuvre.

#### **Les résultats attendus dans ce thème :**

- Faire adhérer les habitants à la cause et au projet de développement durable
- Améliorer la lisibilité du service public.

### *e. Evaluer les pratiques dans une démarche de qualité*

L'évaluation fait partie des 5 éléments prérequis dans une démarche de développement durable. Elle permet de réinterroger tous les 3 à 5 ans les politiques menées dans une optique d'amélioration continue des pratiques de développement durable.

Cela a d'autant plus de sens d'évaluer lorsqu'on parle de développement durable, car les ressources de notre planète sont finies et que l'on est déjà soumis actuellement à des seuils d'irréversibilité.

La mairie en est à ses débuts sur la question de l'évaluation des politiques publiques.

Le projet d'agenda 21 prévoit de mettre en place un dispositif d'évaluation ex ante permettant de définir :

- Les outils : tableau de bord et indicateurs, grille OQADD
- Les acteurs
- Les temps
- Le fonctionnement global

Pour cela un groupe d'évaluation participative sera mis en place réunissant des élus, des techniciens, des habitants.

Parallèlement et dans la même optique d'amélioration continue, le groupe qualité réfléchit également à améliorer la notion de services rendus au public.

#### **Les résultats attendus dans ce thème :**

- Permettre une amélioration continue de la démarche d'agenda 21
- Permettre de rendre compte des progrès réalisés.
- Améliorer les services publics

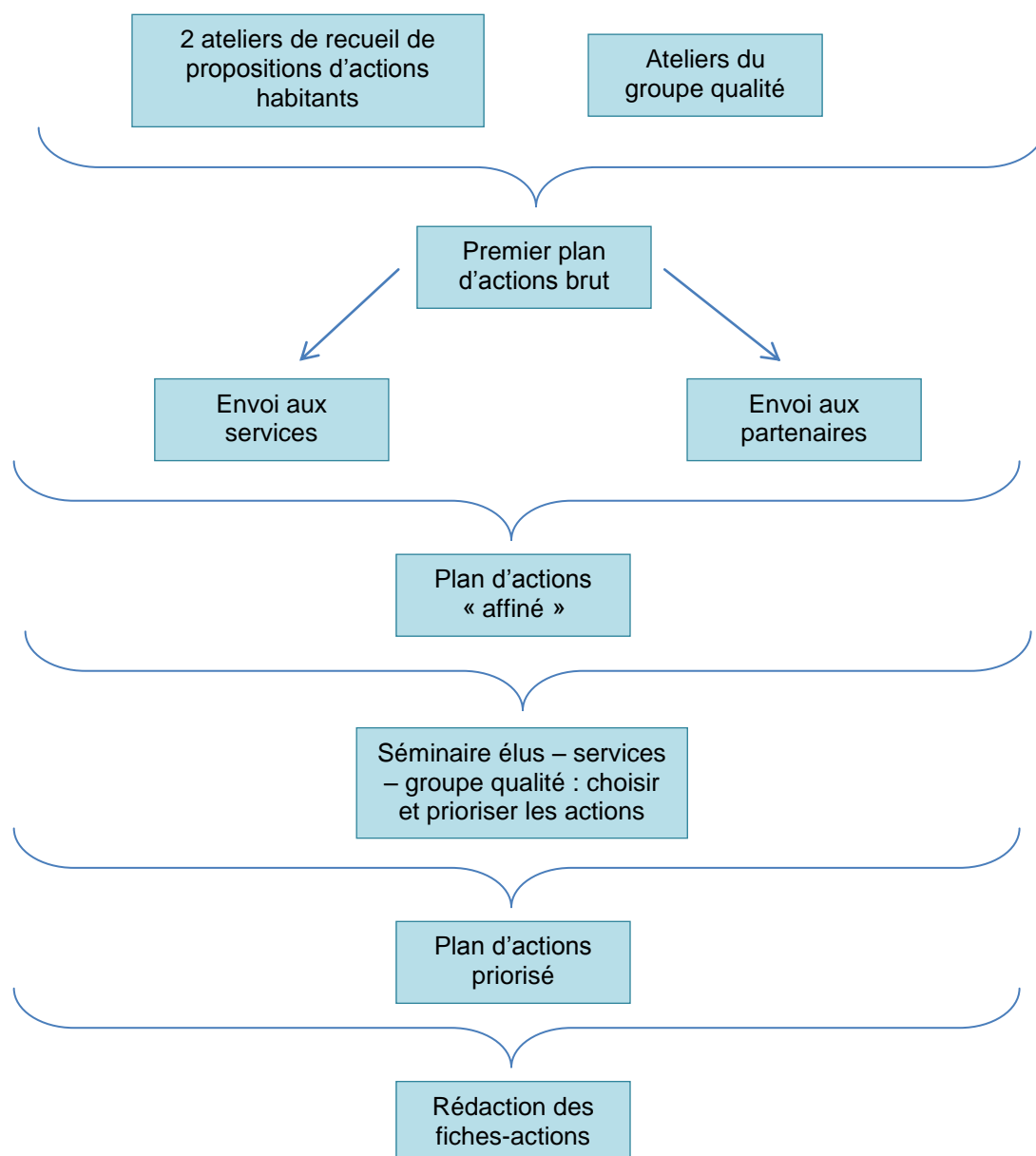
## 5. PLAN D' ACTIONS

### 5.1 METHODOLOGIE

Le plan d'actions a été mené en plusieurs temps, alternant temps de concertation et temps de construction du plan d'actions. La ville a mené de façon concomitante la démarche territoriale et interne. Les différents temps du montage du plan d'actions ont été :

1. Recueil de propositions d'actions
2. Affinage des actions
3. Priorisation des actions - critères
4. Rédaction des fiches actions, faisabilité des actions

Schéma récapitulatif :



## 5.2 PROGRAMME D' ACTIONS

Le programme d'actions comporte 116 actions, dont 44 dédiées à la démarche interne. Il est prévu pour s'échelonner sur 3 ans (2013-2015).

### A. Conforter le rôle de ville centre du bassin Sud Grésivaudan (20)

- 1 Rénover les équipements publics suivant un mode écologique
- 2 Créer une charte des équipements publics
- 3 Réduire les consommations électriques liées à l'éclairage
- 4 Innover dans la distribution de l'eau pour réduire les fuites
- 5 Etudier la possibilité de récupérer les eaux pluviales
- 6 Construire un tennis couvert au petit gymnase multisports
- 7 Créer un city stade et un terrain de beach volley
- 8 Adapter les gymnases pour le handisport
- 9 Continuer à soutenir la Semaine de la Solidarité Internationale
- 10 Accompagner la création d'une école de musique intercommunale
- 11 Favoriser l'accès à la culture pour tous les publics par des tarifs préférentiels, notamment via la carte "Culture pour tous"
- 12 Soutenir les jeunes artistes locaux en les impliquant dans les actions culturelles locales
- 13 Faciliter l'accès de tous aux salles de spectacle
- 14 Pérenniser un festival de musique dédié aux jeunes talents
- 15 Pérenniser la fête du Saint-Marcellin, en développant son caractère typique et populaire.
- 16 Relayer la fête des voisins
- 17 Réactiver les panneaux interactifs pour signaler les évènements
- 18 Pérenniser la création de comédies musicales sur Saint-Marcellin
- 19 Organiser des cafés philosophiques, cafés lecture, cafés citoyens
- 20 Restaurer et agrandir la Maison des Jeunes et de la Culture

### B. Participer au développement de l'économie locale (4 actions)

- 21 Créer des échanges entre les entreprises et les élèves du collège pour faire connaître les métiers locaux
- 22 Faire du Saint-Marcellin (fromage) un facteur d'attractivité
- 23 Soutenir les porteurs de projets via la plate-forme d'initiative locale
- 24 Mener une réflexion pour dynamiser les commerces du centre-ville

### C. Favoriser le lien social (24 actions)

- 25 Réhabiliter les logements sociaux avec les bailleurs
- 26 Réaliser un bilan énergétique des logements de la commune (thermographie aérienne)
- 27 Apporter un soutien aux habitants et copropriétaires dans la réhabilitation de leur logement
- 28 Sensibiliser les constructeurs à l'écoconstruction
- 29 Etudier les potentialités de la commune en terme d'énergies renouvelables dans le logement
- 30 Faire connaître les associations et leurs activités
- 31 Favoriser les échanges entre associations
- 32 Développer des formations pour les membres associatifs
- 33 Réaliser une charte associative
- 34 Mettre en place un plan de lutte contre les discriminations
- 35 Créer un réseau d'échanges de savoirs

- 36 Développer les conseils de quartiers
- 37 Pérenniser les chantiers jeunes citoyens
- 38 Favoriser les activités auprès des enfants porteurs de handicaps
- 39 Valoriser les jardins privés et organiser des rencontres liées au jardinage
- 40 Créer et animer de nouveaux jardins collectifs
- 41 Pérenniser les échanges de services intergénérationnels
- 42 Développer la colocation intergénérationnelle
- 43 Réaliser des sessions de formations sur les éco-gestes à la maison en partenariat avec les bailleurs
- 44 Créer un guide des bonnes pratiques écologiques adaptées à la ville de Saint-Marcellin
- 45 Organiser des balades d'observation de la faune et la flore
- 46 Organiser un évènement annuel sur l'environnement
- 47 Sensibiliser les écoles à la préservation de l'environnement
- 48 Développer les produits locaux dans les cantines
- 49 Accompagner les établissements scolaires primaires et secondaires dans la mise en œuvre d'agenda 21 scolaires

#### **D. Construire un cadre de vie attractif (31 actions)**

- 50 Améliorer l'accès des personnes à mobilité réduite et des poussettes en ville, notamment les trottoirs
- 51 Réaliser des campagnes de sensibilisation en faveur des personnes à mobilité réduite
- 52 Développer un atelier de réparation des vélos, selon un mode associatif ou atelier d'insertion
- 53 Mailler le territoire de pistes cyclables sécurisées
- 54 Développer les arcs, parkings ou abris vélos gratuits dans toute la ville
- 55 Sensibiliser les jeunes cyclistes à la sécurité
- 56 Mettre en place un minibus pour le transport en ville
- 57 Favoriser les véhicules électriques dans la ville
- 58 Développer le covoiturage
- 59 Créer des pédibus et des cheminements piétons autour des écoles
- 60 Créer des cheminements piétons intra-ville
- 61 Piétonner certains lieux de la ville actuellement dédiés à des parkings.
- 62 Réorganiser le stationnement et faire respecter les règles en vigueur
- 63 Développer les systèmes de parkings-relais en périphérie de la ville
- 64 Améliorer la signalétique en ville
- 65 Intégrer la prise en compte de l'écologie dans la construction et l'aménagement urbain
- 66 Développer les haies fleuries dans la ville
- 67 Développer le compostage individuel et collectif
- 68 Etudier les possibilités existantes pour réduire l'incivisme lié aux déchets dans la ville
- 69 Créer des cheminements piétons ou promenades pédagogiques dans la ville
- 70 Réglementer les panneaux publicitaires dans la ville
- 71 Inciter les copropriétaires à réduire les paraboles en façade
- 72 Mettre en valeur le patrimoine saint-marcellinois
- 73 Valoriser les entrées de la ville centre
- 74 Rendre les espaces publics propices à la flânerie par des aménagements adaptés
- 75 Réaliser une étude des espaces de jeux pour enfants dans la ville
- 76 Réaliser un parc urbain sur la place du Champ de Mars
- 77 Aménager l'avenue de Romans, la Saulaie jusqu'à Saint-Vérand
- 78 Créer des sanitaires publics gratuits en ville
- 79 Aménager le site de la piscine municipale
- 80 Créer un jardin à thème Parc Saint-Laurent

## **E. Etre une administration exemplaire (44 actions)**

- 81 Optimiser les déplacements domicile-travail et rationaliser les déplacements en interne
- 82 Tester la mise à disposition de vélos auprès des agents dans le cadre de leur travail
- 83 Trouver des solutions techniques et pédagogiques pour résorber le gaspillage de l'eau
- 84 Mettre en place une gestion raisonnée de l'eau dans les espaces verts
- 85 Sensibiliser les agents sur la réduction des consommations énergétiques
- 86 Trouver des systèmes pour réduire les consommations électriques liées à l'éclairage des bureaux
- 87 Trouver des systèmes favorisant l'extinction des appareils électriques le soir et le week-end
- 88 Mettre en place un système efficace de tri des déchets au sein de tous les bâtiments communaux afin de les recycler
- 89 Mettre en place des solutions pour réduire l'utilisation du papier
- 90 Trouver des partenaires permettant de donner une seconde vie aux produits
- 91 Dématérialiser les informations
- 92 Réduire les consommables "à usage unique"
- 93 Organiser un programme de formations sur le développement durable
- 94 Créer une charte des savoirs et pratiques écoresponsables
- 95 Inscrire des slogans écologiques dans les endroits stratégiques
- 96 Réduire les intrants dans la gestion des espaces verts
- 97 Innover pour développer la biodiversité dans les espaces verts
- 98 Travailler avec les régies sur les nouvelles énergies et les nouveaux équipements respectueux de l'environnement et de la santé des habitants
- 99 Rénover le système de chauffage des bâtiments publics
- 100 Développer le chauffage urbain (chaufferie bois)
- 101 Mettre en place un réseau de communication entre les bâtiments publics pour une télégestion centralisée
- 102 Continuer le suivi des consommations énergétiques pour une meilleure visibilité des bâtiments communaux énergivores
- 103 Inclure dans les marchés publics des clauses environnementales et d'insertion sociale à chaque fois que cela est possible
- 104 Mutualiser les commandes publiques pour réduire les déplacements liés à la livraison des produits
- 105 Améliorer la concertation avec les habitants sur les différents projets de la commune
- 106 Moderniser et mettre à jour le site internet sur les informations concernant les projets de la ville
- 107 Interroger les usagers sur la qualité du service public
- 108 Accueillir les nouveaux arrivants et rédiger une charte de l'agent pour favoriser leur intégration en mairie
- 109 Favoriser les bonnes conditions de travail des agents
- 110 Créer une plateforme libre d'expression des agents
- 111 Rendre possible la formation aux agents tout au long de leur vie
- 112 Rendre lisible les différents services et bâtiments de la ville par une signalétique adaptée et attractive
- 113 Mettre aux normes l'accessibilité des différents services et bureaux conformément à la loi
- 114 Réaménager les espaces d'accueil pour assurer aux usagers un accueil adapté et confidentiel
- 115 Fixer des réunions périodiques entre les agents du groupe Démarche Qualité
- 116 Organiser un programme et des indicateurs d'évaluation des différents projets



## **Liste des actions par année de lancement :**

### **En cours de réalisation (28 actions) :**

- 1 Rénover les équipements publics suivant un mode écologique
- 11 Favoriser l'accès à la culture pour tous les publics par des tarifs préférentiels, notamment via la carte "Culture pour tous"
- 13 Faciliter l'accès de tous aux salles de spectacle
- 32 Développer des formations pour les membres associatifs
- 37 Pérenniser les chantiers jeunes citoyens
- 41 Pérenniser les échanges de services intergénérationnels
- 50 Améliorer l'accès des personnes à mobilité réduite et des poussettes en ville, notamment les trottoirs
- 53 Mailler le territoire de pistes cyclables sécurisées
- 54 Développer les arcs, parkings ou abris vélos gratuits dans toute la ville
- 59 Créer des pédibus et des cheminements piétons autour des écoles
- 73 Valoriser les entrées de la ville centre
- 75 Réaliser une étude des espaces de jeux pour enfants dans la ville
- 84 Mettre en place une gestion raisonnée de l'eau dans les espaces verts
- 86 Trouver des systèmes pour réduire les consommations électriques liées à l'éclairage des bureaux
- 88 Mettre en place un système efficace de tri des déchets au sein de tous les bâtiments communaux afin de les recycler
- 92 Réduire les consommables "à usage unique"
- 96 Réduire les intrants dans la gestion des espaces verts
- 99 Rénover le système de chauffage des bâtiments publics
- 100 Développer le chauffage urbain (chaufferie bois)
- 102 Continuer le suivi des consommations énergétiques pour une meilleure visibilité des bâtiments communaux énergivores
- 104 Mutualiser les commandes publiques pour réduire les déplacements liés à la livraison des produits
- 105 Améliorer la concertation avec les habitants sur les différents projets de la commune
- 106 Moderniser et mettre à jour le site internet sur les informations concernant les projets de la ville
- 109 Favoriser les bonnes conditions de travail des agents
- 111 Rendre possible la formation aux agents tout au long de leur vie
- 113 Mettre aux normes l'accessibilité des différents services et bureaux conformément à la loi
- 115 Fixer des réunions périodiques entre les agents du groupe Démarche Qualité
- 116 Organiser un programme et des indicateurs d'évaluation des différents projets

### **Actions débutant en 2013 (42 actions) :**

- 3 Réduire les consommations électriques liées à l'éclairage
- 4 Innover dans la distribution de l'eau pour réduire les fuites
- 8 Adapter les gymnases pour le handisport
- 9 Continuer à soutenir la Semaine de la Solidarité Internationale
- 15 Pérenniser la fête du Saint-Marcellin, en développant son caractère typique et populaire.
- 16 Relayer la fête des voisins
- 17 Réactiver les panneaux interactifs pour signaler les événements
- 18 Pérenniser la création de comédies musicales sur Saint-Marcellin
- 22 Faire du Saint-Marcellin (fromage) un facteur d'attractivité
- 24 Mener une réflexion pour dynamiser les commerces du centre ville
- 25 Réhabiliter les logements sociaux avec les bailleurs
- 26 Réaliser un bilan énergétique des logements de la commune (thermographie aérienne)

- 28 Sensibiliser les constructeurs à l'écoconstruction
- 30 Faire connaître les associations et leurs activités
- 34 Mettre en place un plan de lutte contre les discriminations
- 39 Valoriser les jardins privés et organiser des rencontres liées au jardinage
- 40 Créer et animer de nouveaux jardins collectifs
- 43 Réaliser des sessions de formations sur les éco-gestes à la maison en partenariat avec les bailleurs
- 44 Créer un guide des bonnes pratiques écologiques adaptées à la ville de Saint-Marcellin
- 55 Sensibiliser les jeunes cyclistes à la sécurité
- 56 Mettre en place un minibus pour le transport en ville
- 60 Créer des cheminements piétons intra-ville
- 61 Piétonner certains lieux de la ville actuellement dédiés à des parkings.
- 62 Réorganiser le stationnement et faire respecter les règles en vigueur
- 64 Améliorer la signalétique en ville
- 67 Développer le compostage individuel et collectif
- 68 Etudier les possibilités existantes pour réduire l'incivisme lié aux déchets dans la ville
- 69 Créer des cheminements piétons ou promenades pédagogiques dans la ville
- 74 Rendre les espaces publics propices à la flânerie par des aménagements adaptés
- 78 Créer des sanitaires publics gratuits en ville
- 83 Trouver des solutions techniques et pédagogiques pour résorber le gaspillage de l'eau
- 85 Sensibiliser les agents sur la réduction des consommations énergétiques
- 87 Trouver des systèmes favorisant l'extinction des appareils électriques le soir et le week-end
- 89 Mettre en place des solutions pour réduire l'utilisation du papier
- 91 Dématérialiser les informations
- 94 Créer une charte des savoirs et pratiques écoresponsables
- 95 Inscrire des slogans écologiques dans les endroits stratégiques
- 97 Innover pour développer la biodiversité dans les espaces verts
- 108 Accueillir les nouveaux arrivants et rédiger une charte de l'agent pour favoriser leur intégration en mairie
- 110 Créer une plateforme libre d'expression des agents
- 112 Rendre lisible les différents services et bâtiments de la ville par une signalétique adaptée et attractive
- 114 Réaménager les espaces d'accueil pour assurer aux usagers un accueil adapté et confidentiel

#### **Actions débutant en 2014 (35 actions) :**

- 2 Créer une charte des équipements publics
- 5 Etudier la possibilité de récupérer les eaux pluviales
- 7 Créer un city stade et un terrain de beach volley
- 10 Accompagner la création d'une école de musique intercommunale
- 12 Soutenir les jeunes artistes locaux en les impliquant dans les actions culturelles locales
- 14 Pérenniser un festival de musique dédié aux jeunes talents
- 19 Organiser des cafés philosophiques, cafés lecture, cafés citoyens
- 21 Créer des échanges entre les entreprises et les élèves du collège pour faire connaître les métiers locaux
- 23 Soutenir les porteurs de projets via la plate-forme d'initiative locale
- 27 Apporter un soutien aux habitants et copropriétaires dans la réhabilitation de leur logement
- 29 Etudier les potentialités de la commune en terme d'énergies renouvelables dans le logement
- 31 Favoriser les échanges entre associations
- 33 Réaliser une charte associative
- 36 Développer les conseils de quartiers

- 38 Favoriser les activités auprès des enfants porteurs de handicaps
- 42 Développer la colocation intergénérationnelle
- 45 Organiser des balades d'observation de la faune et la flore
- 46 Organiser un évènement annuel sur l'environnement
- 47 Sensibiliser les écoles à la préservation de l'environnement
- 49 Accompagner les établissements scolaires primaires et secondaires dans la mise en œuvre d'agenda 21 scolaires
- 51 Réaliser des campagnes de sensibilisation en faveur des PMR
- 58 Développer le covoiturage
- 65 Intégrer la prise en compte de l'écologie dans la construction et l'aménagement urbain
- 66 Développer les haies fleuries dans la ville
- 72 Mettre en valeur le patrimoine saint-marcellinois
- 76 Réaliser un parc urbain sur la place du Champ de Mars
- 77 Aménager l'avenue de Romans, la Saulaie jusqu'à Saint-Vérand
- 79 Aménager le site de la piscine municipale
- 81 Optimiser les déplacements domicile-travail et rationaliser les déplacements en interne
- 82 Tester la mise à disposition de vélos auprès des agents dans le cadre de leur travail
- 90 Trouver des partenaires permettant de donner une seconde vie aux produits
- 93 Organiser un programme de formations sur le développement durable
- 98 Travailler avec les régies sur les nouvelles énergies et les nouveaux équipements respectueux de l'environnement et de la santé des habitants
- 103 Inclure dans les marchés publics des clauses environnementales et d'insertion sociale à chaque fois que cela est possible
- 107 Interroger les usagers sur la qualité du service public

**Actions débutant en 2015 (11 actions) :**

- 6 Construire un tennis couvert au petit gymnase multisports
- 20 Restaurer et agrandir la Maison des Jeunes et de la Culture
- 35 Créer un réseau d'échanges de savoirs
- 48 Développer les produits locaux dans les cantines
- 52 Développer un atelier de réparation des vélos, selon un mode associatif ou atelier d'insertion
- 57 Favoriser les véhicules électriques dans la ville
- 63 Développer les systèmes de parkings-relais en périphérie de la ville
- 70 Réglementer les panneaux publicitaires dans la ville
- 71 Inciter les copropriétaires à réduire les paraboles en façade
- 80 Créer un jardin à thème Parc Saint-Laurent
- 101 Mettre en place un réseau de communication entre les bâtiments publics pour une télégestion centralisée

## 6. PARTICIPATION

La participation citoyenne fait partie des préconisations du Cadre de Référence du MEEDDAT :

*« Comme l'indique l'Action 21 (section III), « la réalisation effective des objectifs et des politiques ainsi que le fonctionnement efficace des mécanismes que les gouvernements ont approuvés dans tous les secteurs de programme d'Action 21 seront fonction du degré d'engagement et de participation réelle de tous les groupes sociaux ».*

*Une participation réelle des habitants et des acteurs du territoire, dans leur diversité, est en effet nécessaire pour rendre compte de la complexité du système local. »*

La participation des acteurs au projet a été relativement large et les moyens ont été diversifiés.

### **Les acteurs ciblés :**

- Les jeunes via le collège le Savouret
- Le grand public, via les ateliers et Forums de concertation, mais aussi des actions de sensibilisation diverses
- Les services
- Les élus
- Les partenaires techniques.

### **Les formes de participation :**

- Entretiens
- Formations
- Actions de sensibilisation
- Micro-trottoirs
- Ateliers de concertation
- Forums
- Séminaires techniciens

### **Les moyens et outils de concertation employés :**

- Débat d'idées
- Métaplan : brainstorming à l'aide de post-its
- Micro-trottoirs
- Système de vote par des papiers de couleur
- Ateliers en sous-groupes thématiques avec un rapporteur de groupe...

### **Les modes de sensibilisation :**

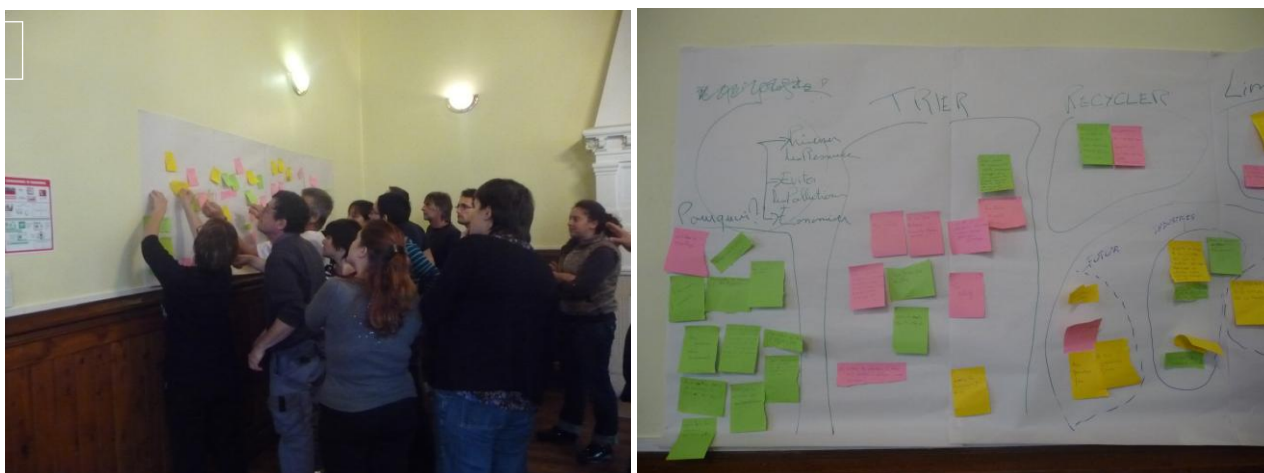
- Vélo lors de la semaine de la mobilité
- Stand agenda 21 lors des Forums des associations annuels
- Concours de mascotte de l'agenda 21 avec les écoles
- Matches d'improvisation théâtrale Ligue Impro38 lors d'un Forum

## 6.1 FORMATION / SENSIBILISATION DES AGENTS EN INTERNE

La formation des 250 agents au développement durable a permis de favoriser l'appropriation du concept et les fondements du développement durable par tous. En outre, elle a permis de lancer la démarche interne avec le groupe « qualité ».

### Objectifs de la formation :

- Apporter un socle de connaissances commun sur le développement durable à tout le personnel de la mairie de Saint-Marcellin en partant des connaissances des gens
- Echanger sur les pratiques actuelles des agents
- Présenter des exemples d'éco-gestes et débattre de ceux qu'il serait pertinent de mettre en place au sein de la mairie
- Présenter la redevance incitative.



*Exercice de métaplan lors de la formation au développement durable*

## 6.2 ENTRETIENS DES ACTEURS

Au lancement du projet, le bureau d'études a rencontré un certain nombre d'acteurs pressentis pour parler de la ville, de ses enjeux, et de leurs attentes pour l'avenir. Cette étape a permis d'alimenter le diagnostic, par une démarche plus qualitative. 20 personnes ont donc été rencontrées, dont 10 élus (dont 2 de l'opposition) et 10 chefs de services, ainsi que le Pays Sud Grésivaudan.

### • Objectif de ces entretiens

Ces entretiens ont eu une double vocation :

- Pour les personnes interviewées : mobiliser les élus et chefs de services sur le projet d'Agenda 21.
- Pour le bureau d'études : de percevoir l'avis des élus et des techniciens sur le territoire et ses enjeux, et sur le développement durable.

### • Questions posées :

- 1 / Quelle image associez-vous à Saint-Marcellin?
- 2 / Quels sont les enjeux principaux du territoire ?

3 / Quels sont les attentes vis-à-vis du futur Agenda 21 ? En terme de développement durable ?

4 / Quelles sont les actions « développement durable » projetées ou mises en œuvre ?

5 / Quels seraient les freins, les blocages sur le territoire ?

Les mêmes questions étaient posées à tout le monde.

Les agents ont, quant à eux, été également interrogés sur la prise en compte du développement durable en interne.

## 6.3 LA CONCERTATION GLOBALE

- **Les instances :**

Pour co-construire le projet, nous avons sollicité les instances suivantes :

En interne :

- Pour la démarche interne : le « groupe qualité », constitué de 8 personnes motivées
- Les élus, via le conseil municipal
- Les services, via le comité de direction

En externe :

- Un groupe de concertation grand public ouvert, constitué d'habitants, de représentants associatifs ou économiques, d'élus et de services.

- **Les types de concertation :**

La concertation s'est articulée autour de 2 types :

- Des ateliers de travail en groupes :

→ 4 ateliers de concertation diagnostic - **grand public**

→ 1 séminaire d'analyse des politiques publiques au regard du développement durable - élus-services

→ 1 atelier « prospective » - **grand public**

→ 1 réunion stratégie - élus

→ 1 réunion stratégie - chefs de services

→ 1 atelier stratégie - **grand public**

→ 1 réunion validation stratégie - élus

→ 2 réunions concertation actions - **grand public**

→ 1 réunion plan d'actions - élus

→ 1 séminaire hiérarchisation actions élus – chefs de services – groupe qualité

Parallèlement, le Groupe Qualité s'est réuni plusieurs fois pour travailler sur la démarche interne du projet.

- Des Forums de présentation grand public

→ 1 Forum de lancement en début de projet

→ 1 Forum/atelier en groupe intermédiaire : présentation diagnostic et travail stratégie

→ 1 Forum final de présentation du projet



*Atelier prospective avec les habitants*



*Atelier de partage de l'état des lieux avec les habitants*



*2<sup>ème</sup> Forum : groupes de travail thématiques, travail sur post-its.*

- **Taux de participation**

Le groupe de concertation grand public qui s'est formé au fur et à mesure du processus a globalement réuni une soixantaine de personnes qui ont activement participé aux ateliers et forums.

Le nombre de participants aux réunions a varié de la façon suivante :

- Lors des Forums : de 20 à 80 personnes
- Lors des Ateliers : de 12 à 30 personnes

Outre la participation des membres de ce groupe, d'autres participants pouvaient venir librement dans la mesure où les Ateliers et les Forums étaient ouverts à tout public.

## 6.4 LA COMMUNICATION

La ville a lancé un marché avec FAENA, une agence locale de communication.

- **Création d'une identité visuelle :**

**Création d'un logo :**



**...qui a été revisité :**



- **Création d'outils permanents :**

Page web sur le site de la ville.

- **Création d'outils ponctuels :**

→ Pour informer d'une réunion, d'un atelier de concertation :

- Réalisation de **supports d'information** : flyers et affiches, distribués dans les lieux publics et au marché.
- Diffusion d'informations (date horaire et objet des réunions) sur des **panneaux lumineux**
- Encart dans le **journal « Dauphiné Libéré »**
- Articles dans le **Trait d'Union**.
- Invitations (par le biais du courrier et du courriel)
- Site internet
- Personnes-ressources

→ Pour favoriser la **mobilisation** des gens autour du projet ou du développement durable :

- Stand au Forum des associations en 2011 et 2012 : réalisation de 2 **micro-trottoirs** sur le développement durable, diffusés lors des Forums.
- Animations lors de la semaine de la mobilité 2012
- Intervention d'une troupe de théâtre d'improvisation Ligue Impro38 lors du dernier Forum
- Concours de dessin des écoles primaires autour d'une mascotte de l'agenda 21 présenté lors du dernier Forum,
- Forums...



→ Exemples de flyers ou affiches :

**Rendez-vous au 1<sup>er</sup> forum agenda 21**

**Votre participation est essentielle !**

Choisir ensemble un avenir durable

**Lundi 4 octobre 2010 de 18 h 30 à 21 h 30**  
**Au cinéma Les Méliés - Saint-Marcellin**  
Film témoignages - Anaritif local & bio

SAINT MARCELLIN

**agenda 21 pour vous et avec vous !**

Choisir ensemble un avenir durable

L'agenda 21 de Saint-Marcellin : une démarche participative pour le développement durable de la Ville au 21<sup>e</sup> siècle.

4 étapes entre 2010 et 2012 : diagnostic, stratégie, plan d'actions et évaluation.

**Plusieurs temps d'information et d'échanges pour choisir ensemble un avenir durable : votre participation est essentielle !**  
Vous êtes jeunes, votre avis compte !

**forum de lancement**  
le lundi 4 octobre de 18 h 30 à 21 h 30  
Cinéma Les Méliés - Saint-Marcellin

**ateliers les lundis de 18 h 30 à 21 h 30 :**  
Dans le cadre de la phase de diagnostic

- 25 octobre - Vivre à Saint-Marcellin : démographie, logement, urbanisme, déplacements
- 8 novembre - Travailler à Saint-Marcellin : économie, emploi/chômage, formations, tourisme, agriculture
- 22 novembre - La nature à Saint-Marcellin : ressources naturelles, biodiversité, paysages, énergie, déchets, nuisances
- 6 décembre - Se divertir à Saint-Marcellin : sports, loisirs, culture, services à la jeunesse, santé, populations dépendantes, précarité/solidarité, bonne gouvernance

Plus d'informations [www.saint-marcellin.fr](http://www.saint-marcellin.fr)

SAINT MARCELLIN

## 7. PILOTAGE – EVALUATION

→ Rappel de la définition du pilotage dans le Cadre de Référence à ce sujet :

*« Le pilotage (de la décision à la mise en œuvre) d'un projet de développement durable nécessite une organisation adaptée et souple pour permettre la cohérence des politiques menées dans chaque domaine concernant le territoire et leur articulation avec celles des autres territoires proches ou lointains.*

*L'objectif doit être d'assurer, d'une part, la cohérence et la complémentarité, dans le temps et dans l'espace, entre les politiques menées et, d'autre part, la représentation des différents intérêts et les arbitrages entre eux. »*

### 7.1 LES INSTANCES DE PILOTAGE DU PROJET

Les instances de pilotage ont été définies en amont du projet.

#### **Les Instances à Saint-Marcellin :**

- **L'équipe technique**

##### 1/ Composition

L'équipe technique était composée de :

- Igor Volovik, chargé de mission agenda 21 et responsable du service urbanisme de la ville de Saint-Marcellin.
- Rudina Muca, stagiaire de 6 mois au sein de la mairie pour le projet d'agenda 21, de Juillet 2012 à Décembre 2012
- Adret et Territoires, bureau d'études.

##### 2/ Rôle

Préparer les phases, organiser les réunions et la concertation, assurer la transversalité des démarches (PLU, agenda 21 interne, agenda 21), travailler en interne sur certaines phases, assurer le rythme et la dynamique du projet, assurer la logistique des réunions, assurer le rôle de médiateur entre les acteurs du projet.

- **Le Comité de pilotage**

##### 1/ Composition

Le comité de pilotage était composé de :

- Jean-Yves BALESTAS, Adjoint à l'urbanisme et au développement durable
- Alain TOURRE, conseiller municipal d'opposition
- Fabien DUVERT, Directeur général des services
- Jean-Pierre PICAUD, Directeur des services techniques
- Igor VOLOVIK, responsable du service Etudes prospective et urbanisme
- Josiane BRUN, Directrice du service Communication
- Peter SZERB, Rhonalpénergie-Environnement
- Anouck LETTERMANN, Adret et Territoires

##### 2/ Rôle

Débattre puis choisir la méthode pertinente pour chaque phase ainsi que les outils de concertation ; prendre connaissance et valider les travaux issus des différentes étapes.

3/ Nombre de réunions

**11 réunions** du comité de pilotage se sont tenues durant la construction de l'agenda 21.

- **Le conseil municipal**

1/ Composition

Le conseil municipal est composé de 29 membres, dont M. Revol, le Maire et ses 8 adjoints.

2/ Rôle

D'une part, travailler sur les éléments de l'agenda 21 (stratégie, plan d'actions, indicateurs d'évaluation) et d'autre part, valider les différentes étapes de l'agenda 21.

3/ Nombre de délibérations prises relatives à l'agenda 21 : **3 délibérations**

- Présentation en conseil municipal des actions municipales engagées en terme de développement durable et environnemental à Saint-Marcellin : le 08 septembre 2009 ; et dans ce cadre : présentation du projet de l'Agenda 21,
- Débat sur les orientations / stratégies de l'Agenda 21 : 2 octobre 2012.
- Approbation des stratégies et du plan d'actions : 16 avril 2013

## 7.2 EVALUATION

Le comité de pilotage ainsi que le comité de direction sont tous deux intervenus pour monter le programme d'évaluation et définir les indicateurs stratégiques.

2 réunions ont eu lieu :

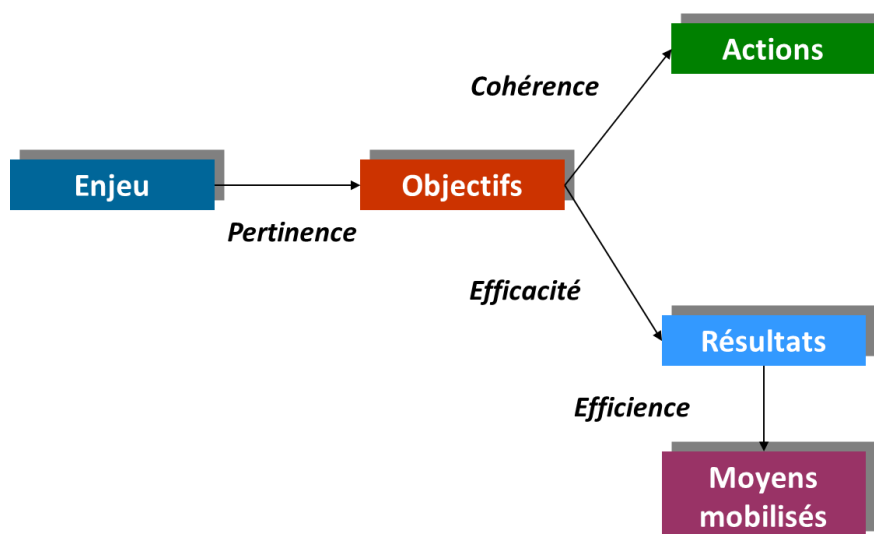
- Avec le comité de pilotage : sensibilisation à l'évaluation
- Avec le comité de direction : définition des indicateurs stratégiques et présentation u tableau de bord de pilotage, proposé par Adret.

Les indicateurs relatifs aux actions (les indicateurs de suivi de l'action) ont été produits par les services lors de la rédaction des fiches actions.

## 7.3 ORGANISATION EVALUATION

L'évaluation à Saint-Marcellin se déroulera de la façon suivante :

- **Chaque année :**
  - le chargé de mission agenda 21 remplit les indicateurs d'objectifs
  - chaque responsable technique des actions remplit les indicateurs d'actions
  - le chargé de mission fait le tour les responsables d'actions pour recueillir les chiffres des indicateurs et financiers.
  - Il fait le bilan de l'état d'avancement global de l'agenda 21
  - Il convoque le comité de pilotage pour lui présenter ce bilan
  - Un forum annuel auprès de la population permet de faire le point en toute transparence du projet d'agenda 21
- **Au bout de 3 ans :**
  - Le chargé de mission fait un bilan global de tout le projet, en s'appuyant si besoin sur un évaluateur externe.
  - Une évaluation qualitative et quantitative est donc menée ; elle porte sur les éléments suivants de l'agenda 21 :



Elle vise à réorienter le projet dans une optique d'amélioration continue.

## 7.4 OUTILS D’EVALUATION

Les indicateurs sont retranscrits dans un tableau de bord. Les indicateurs stratégiques retenus sont les suivants :

AXE	OBJECTIF	Numéro de l'indicateur	Intitulé de l'indicateur
A. Conforter le rôle de ville centre du bassin Sud Grésivaudan	1. Se doter d'équipements publics performants sur le plan énergétique et répondant aux besoins d'une population de plus en plus nombreuse	Ind. Obj.1	Consommation électrique annuelle de l'ensemble du parc d'équipements et bâtiments publics / fuel gaz
		Ind. Obj.2	Taux d'équipement / nombre d'habitant
	2. Remplir son rôle de moteur de l'animation locale et de l'action culturelle à l'échelle du bassin de vie	Ind. Obj.3	Fréquentation des équipements culturels (médiathèque, Diapason)
		Ind. Obj.4	Nombre d'adhérents à une association subventionnée
B. Participer au développement de l'économie locale	3. Dynamiser le tissu économique local	Ind. Obj.5	Nombre d'entreprises sur le territoire saint-marcellinois
	4. Soutenir les commerces de proximité du centre-ville	Ind. Obj.6	Nombre de commerces en centre-ville
		Ind. Obj.7	Moyenne annuelle du nombre d'exposants au marché / nombre d'abonnés – a préciser (Mohammed)
C. Favoriser le lien social	5. Améliorer la qualité écologique et le confort de l'habitat	Ind. Obj.8	Part de logements sociaux
		Ind. Obj.9	Nombre de demandes d'urbanisme relatifs à la rénovation des logements / rapporté au nombre de logements
	6. Soutenir toujours plus la vie associative et encourager le bénévolat qui concourt à l'intégration de toutes les populations et à lutter contre l'isolement des personnes	Ind. Obj.10	Part des Saint-Marcellinois adhérents à des associations subventionnées
		Ind. Obj.11	Fréquentation des lieux d'accueil : Le Petit à Petit et le foyer restaurant
7. Soutenir et mettre en œuvre des actions de sensibilisation à l'écocitoyenneté auprès de tous publics	Ind. Obj.12	Budget annuel alloué à la sensibilisation au développement durable (par services)	
D. Construire un cadre de vie attractif	8. Favoriser la mobilité douce, de façon à apaiser le trafic automobile dans le tissu urbain	Ind. Obj.13	Comptages routiers annuels sur les axes les plus fréquentés ( à définir) si chiffre existant
		Ind. Obj.14	Nombre d'habitants qui prend le train au moins 1 fois par semaine
	9. Préserver les espaces naturels et la biodiversité et sensibiliser les habitants à la richesse de leur environnement	Ind. Obj.15	Obtention de la deuxième fleur
	10. Valoriser le paysage, composante de l'attractivité de la ville et de son identité	Ind. Obj.16	Part des espaces publics / surface urbanisée
		Ind. Obj.17	Surface dédiée aux jardins familiaux
E. Saint-Marcellin, une administration exemplaire	11. Des services acteurs d'une démarche interne de DD	Ind. Obj.18	Volume de papier acheté
		Ind. Obj.19	Consommation énergétique du patrimoine bâti de l'administration
	12. Conforter les missions des régies municipales en matière d'économie d'énergie et de qualité de l'eau	Ind. Obj.20	Consommation énergétique des abonnés à Saint-Marcellin des particuliers
		Ind. Obj.21	Rendement des réseaux d'eau
	13. Adopter une politique de commande publique responsable	Ind. Obj.22	Part des marchés intégrant des clauses environnementales
		Ind. Obj.23	Part de marchés intégrant des clauses sociales
	14. Enrichir le dispositif participatif dans l'action communale	Ind. Obj.24	Nombre de réunions de concertation (tous les services, et les réunions de quartiers)
		Ind. Obj.25	Nombre de dispositifs participatifs (comités d'usagers : CMJ, jeunes, seniors, agenda 21...)
15. Evaluer les pratiques dans une démarche de qualité	Ind. Obj.26	Nombre de services labellisés pour leur qualité	

Le tableau de bord de pilotage est conçu de façon à pouvoir renseigner les éléments suivants :

- les indicateurs stratégiques
- les indicateurs d'actions
- l'état d'avancement des actions

## 8. ORIGINALITE DU PROJET ET EXEMPLARITE

### 8.1 SINGULARITE DU PROJET

L'agenda 21 de Saint-Marcellin se singularise des autres projets par les aspects suivants :

- Le projet a été réalisé de concert avec le PLU et le SCOT ; les projets se sont alimentés entre eux, concordant tous au fait que Saint-Marcellin doit assumer son rôle de ville-centre, qui va s'accroître avec la croissance démographique actuelle du bassin Sud Grésivaudan.
- Une démarche interne a été menée par un groupe initialement fondé en vue de l'élaboration d'une démarche qualité ; il se nomme « Groupe qualité ». Il se compose de plusieurs agents motivés et moteurs.
- Tous les agents de la collectivité ont suivi une formation en vue de leur sensibilisation au développement durable et aux éco-gestes, ce qui a permis de favoriser l'appropriation ensuite de l'agenda 21
- La concertation a été au cœur du projet dans un objectif de co-construction : les habitants ont été sollicités à toutes les étapes du projet
- Le collège du Savouret a lancé une démarche parallèle de développement durable suite au lancement de l'agenda 21 de Saint-Marcellin.
- En termes de communication, 2 micros-trottoirs ont été réalisés durant le projet, lors du Forum des associations de la ville.
- L'évaluation comporte un volet sur les indicateurs stratégiques, ce qui n'est pas toujours le cas dans les agendas 21 ; ces indicateurs ont été définis en réunion de concertation avec les directeurs de services.

### 8.2 EXEMPLARITE DU PROJET

L'Agenda 21 se focalise sur 3 grands chantiers plus particuliers :

**a/ Le climat** : problématiques déplacements (train et modes doux) et la rénovation du bâti ancien, public ou privé

**b/ Le vivre ensemble** : la culture comme vecteur de cohésion mais aussi l'urbanisme comme outil au service du lien social, et la solidarité

**c/ La municipalité exemplaire**, qui compte environ 1/3 des actions.

**Les actions « phares » du projet :**

- 1 Rénover les équipements publics suivant un mode écologique
- 26 Réaliser un bilan énergétique des logements de la commune (thermographie aérienne)
- 37 Pérenniser les chantiers jeunes citoyens
- 40 Créer et animer de nouveaux jardins collectifs
- 49 Accompagner les établissements scolaires primaires et secondaires dans la mise en œuvre d'agenda 21 scolaires
- 53 Mailler le territoire de pistes cyclables sécurisées
- 60 Créer des cheminements piétons intra-ville
- 98 Travailler avec les régies sur les nouvelles énergies et les nouveaux équipements respectueux de l'environnement et de la santé des habitants

**Cohérence de la stratégie avec les 5 finalités du Cadre de Référence**

Le projet est cohérent avec les 5 finalités du Cadre de référence, comme le montre le tableau suivant :

## Représentativité de chaque finalité du Cadre de Référence dans la stratégie de l'Agenda 21 de Saint-Marcellin :

	Climat - énergie	Biodiversité ressources	Solidarité	Epanouissement de tous	Economie responsable
<b>A. Conforter le rôle de ville centre du bassin Sud Grésivaudan</b>					
a. Se doter d'équipements publics performants sur le plan énergétique et répondant aux besoins d'une population de plus en plus nombreuse	X		X		
b. Remplir son rôle de moteur de l'animation locale et de l'action culturelle à l'échelle du bassin de vie			X	X	
<b>B. Participer au développement de l'économie locale</b>					
a. Dynamiser le tissu économique local			X		X
b. Soutenir les commerces de proximité du centre-ville					X
<b>C. Favoriser le lien social</b>					
a. Améliorer la qualité écologique et le confort de l'habitat	X	X	X		
b. Soutenir toujours plus la vie associative et encourager le bénévolat qui concourt à l'intégration de toutes les populations et à lutter contre l'isolement des personnes			X	X	
c. Soutenir et mettre en œuvre des actions de sensibilisation à l'écocitoyenneté auprès de tous publics	X	X	X	X	X
<b>D. Construire un cadre de vie attractif</b>					
a. Favoriser la mobilité douce, de façon à apaiser le trafic automobile dans le tissu urbain	X			X	
b. Préserver les espaces naturels et la biodiversité et sensibiliser les habitants à la richesse de leur environnement		X		X	
c. Valoriser le paysage, composante de l'attractivité de la ville et de son identité		X		X	
<b>E. Saint-Marcellin, une administration exemplaire</b>					
a. Des services acteurs d'une démarche interne de DD	X	X			X
b. Conforter les missions des régies municipales en matière d'économie d'énergie et de qualité de l'eau		X			X
c. Adopter une politique de commande publique responsable					X
d. Enrichir le dispositif participatif dans l'action communale				X	
e. Evaluer les pratiques dans une démarche de qualité					X

## 9. ETAT ACTUEL DU PROJET

La création du plan d'actions vient de se terminer, certaines actions sont déjà en cours de réalisation.

Le projet entame donc sa phase de mise en œuvre à compter de Juin 2013.

--

### **CONCLUSION :**

Le projet entame sa phase de mise en œuvre, c'est-à-dire qu'il « débute seulement ».

Des outils de suivi et de pilotage ont été créés ; les services et le comité de pilotage ont été formés à l'évaluation.

Le projet d'agenda 21 est donc bien engagé ; l'enjeu est d'arriver à piloter le projet de façon organisée et structurée, pour que les 116 actions soient réellement mises en place.

Le point fort du projet est le fait que tous les services et tous les élus se sont approprié le projet ; la mise en œuvre en sera donc facilitée.